Année 2002. – N° 4 A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Mercredi 16 janvier 2002

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU MARDI 15 JANVIER 2002

(48e jour de séance de la session)

JOURNAUX OFFICIELS

SITE OFFICIEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR INTERNET :
http://www.assemblee-nationale.fr

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1re séance 419

2e séance 463

3e séance 501

Année 2002. – N° 4 [1] A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Mercredi 16 janvier 2002

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

111e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mardi 15 janvier 2002

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Fin de la mission d'un député** (p. 421).

2. **Déclaration d'urgence d'une proposition de loi** (p. 421).

3. **Reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir.** – Discussion d'une proposition de loi (p. 421).

Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteure de la commission des affaires culturelles.

M. Jacques Floch, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 426)

MM. Georges Sarre,
Michel Meylan,
Alain Néri,
Yves Fromion,
Jean Vila,
Rudy Salles,
Mme Hélène Mignon,
MM. Guy Teissier,
Jacques Limouzy,
Claude Birraux,
Jean-Pierre Blazy,
Lionnel Luca,
François Rochebloine,
Jean-Paul Durieux.

Clôture de la discussion générale.

4. **Ordre du jour de l'Assemblée** (p. 448).

5. **Reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir.** – Reprise de la discussion d'une proposition de loi (p. 448).

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 448)

Article 1er (p. 448)

MM. Claude Goasguen, Patrick Bloche, Gérard Fuchs.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

Mme Chantal Robin-Rodrigo, MM. Thierry Mariani, Jean Bardet, Georges Colombier, Jacques Myard, Lionnel Luca.

Amendement de suppression n° 1 de M. Estrosi : Mme la rapporteure, M. le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Adoption de l'article 1er.

Rappel au règlement (p. 456)

MM. Rudy Salles, le président.

Article 2 (p. 456)

MM. Claude Goasguen, Gérard Lindeperg, Lionnel Luca, Rudy Salles, Yves Fromion.

Amendement de suppression n° 2 de M. Estrosi : Mme la rapporteure, M. le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Adoption de l'article 2.

Les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi sont reportés à une séance ultérieure.

6. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 460).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

FIN DE LA MISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Par lettre du 8 janvier 2002, M. le Premier ministre m'a informé que la mission temporaire précédemment confiée à M. Jean-Pierre Baeumler, député du Haut-Rhin, prenait fin le 12 janvier 2002.

2

DÉCLARATION D'URGENCE D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence de la proposition de loi complétant la loi du 15 juin 2000 (n° 3530).

Acte est donné de cette communication.

3

RECONNAISSANCE DU 19 MARS COMME JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

Discussion d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Bernard Charles et plusieurs de ses collègues relative à la reconnaissance du 19 mars comme Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (nos 3450, 3527).

Le rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales porte également sur les propositions de MM. Alain Bocquet et Alain Néri et plusieurs de leurs collègues.

La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert, rapporteure de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, mes chers collègues, le 19 mars 1962, à midi, il y a quarante ans bientôt, le cessez-le-feu, conclu la veille, lors de la signature des accords d'Evian, entrait en vigueur et mettait fin « aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien ». Ce fut aussi, comme l'a dit l'historien Jean Lacouture, « le premier jour où la France ne fut en guerre avec aucun peuple », la fin d'une ère coloniale aux lourdes conséquences, encore bien présentes dans les tensions d'aujourd'hui.

A l'époque, la nouvelle court sur les ondes et procure soulagement et émotion des deux côtés de la Méditerranée, tant ces longues années ont été porteuses de deuils, de souffrances et d'atrocités parfois. Malheureusement, ce ne fut pas le cessez-le-feu pour l'OAS, l'organisation de l'armée secrète...

M. Michel Meylan. Et le FLN ?

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... qui, se mettant délibérément hors-la-loi de la République, poursuivit sa politique de terre brûlée et de terreur jusqu'en juin 1962, semant la panique au sein des populations européennes en Algérie, qui fuient en masse, exacerbant les vengeances et les règlements de compte.

Puis, après l'indépendance de l'Algérie reconnue par la France le 3 juillet 1962, la violence se déchaîna à nouveau de la part des Algériens à l'encontre notamment des Harkis, honteusement abandonnés à leur sort, et entre les différentes factions algériennes en lutte pour le pouvoir.

Au total, le bilan de cette guerre fut terrible, sur les plans humain, social, économique et politique.

En Algérie, la guerre d'indépendance a causé des centaines de milliers de morts, de blessés et de disparus, occasionné le déplacement de millions de paysans et destructuré l'économie.

En France, les victimes furent moins nombreuses mais le traumatisme a été tout aussi profond. Deux millions de soldats, dont une majorité écrasante d'appelés du contingent, souvent très jeunes, ont traversé la Méditerranée entre 1955 et 1962, embarqués cruellement dans une guerre dont ils ne comprenaient pas vraiment les enjeux. D'autres préférèrent la prison, la clandestinité, le refus, plutôt que de participer à cette guerre. Environ trente mille sont morts, des milliers ont été blessés, tous ceux qui sont revenus portent au fond d'eux-mêmes des souffrances parfois indicibles et indélébiles.

Certains de ces anciens d'Algérie, de cette « troisième génération du feu », comme on les appelle, siègent sur ces bancs, à commencer par vous-même, monsieur le ministre, et beaucoup, je le sais et je le vois, nous écoutent aujourd'hui avec attention et émotion.

Toutes ces victimes, civiles ou militaires, quelle qu'en soit la date, méritent notre respect, notre devoir de mémoire et notre volonté de réparation, autant que faire se peut, quand il s'agit de telles souffrances.

Politiquement, le conflit a profondément troublé et divisé la classe politique de l'époque Il a précipité la chute de six présidents du Conseil, l'effondrement de la IVe République et l'avènement de la Ve République en septembre 1958, sous l'égide du général de Gaulle.

Pourtant, malgré ou à cause de la brutalité de cette guerre, celle-ci est restée volontairement ou inconsciemment enfouie dans le non-dit, sujet tabou et controversé. Comme l'écrit l'historien Benjamin Stora, « la guerre finie, d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée, on s'efforcera d'en effacer les traces sanglantes, réelles. En France, aucune commémoration ne viendra perpétuer le souvenir des combattants de tous bords, et la chaîne des amnisties successives construira l'oubli d'un conflit inavouable ».

Et ce, en dépit des multiples ouvrages parus depuis sur le sujet, et des polémiques récurrentes sur la question de la torture, dénoncée courageusement à l'époque par certaines personnalités au sein du comité Audin ou par le général de Bollardière, ravivées récemment par les déclarations scandaleuses du général Aussaresses, dont le procès pour apologie de crimes de guerre sera jugé la semaine prochaine.

Depuis quelque temps aussi, en 1988 et 1991 notamment, et plus récemment, les jeunes générations, en Algérie comme en France, manifestent avec force un besoin de reconnaissance, de vérité et de justice, victimes elles aussi d'une histoire coloniale occultée ici, ou d'une guerre d'indépendance mythifiée là-bas.

Heureusement le Parlement n'est pas resté à l'écart de ce mouvement. En juin 1999, à l'initiative du groupe socialiste, il a adopté à l'unanimité une proposition de loi reconnaissant l'état de guerre en Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc. Cette officialisation de la guerre d'Algérie a enfin rendu la parole à toutes celles et à tous ceux pour qui ce silence était insupportable.

Nous devons à présent poursuivre cette démarche salutaire en instituant un temps de mémoire, un moment commémoratif, qui permette à tous les Français, à la République dans sa diversité, à la lumière de ses valeurs humanistes, d'évoquer, sous tous ses aspects, la guerre d'Algérie, de lutter contre l'oubli, de dénoncer les horreurs de toute guerre et les errements du colonialisme, pour mieux construire une paix durable.

C'est pourquoi le groupe Radical, Citoyen et Vert soumet à votre approbation cette proposition de loi officialisant le 19 mars comme journée du souvenir et de recueillement, à la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un examen commun avec des propositions de loi similaires du groupe socialiste et du groupe communiste. Je n'ignore pas non plus que certains collègues de l'opposition ont aussi déposé des propositions allant dans ce sens.

Nous n'ignorons pas non plus que cette date ne fait pas l'unanimité même si tous les intéressés souhaitent ardemment l'officialisation du 19 mars en rappelant tout de même que vingt mille communes, de droite et de gauche, commémorent d'ores et déjà, chaque année, le souvenir de la guerre d'Algérie à cette date, et que c'est une revendication forte de la majeure partie du monde combattant,...

M. Rudy Salles. C'est faux !

M. René André. C'est inexact !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... de la FNACA en particulier.

M. François Liberti et M. Jean Vila. Elle a raison !

M. René André. Nous avons le droit d'avoir des appréciations divergentes !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Vous en parlerez tout à l'heure, chers collègues.

M. le président. Laissez parler Mme Aubert, s'il vous plaît !

M. René André. Nous avons tout de même le droit de nous exprimer !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Oui, mais pas celui d'interrompre !

D'abord, cette date suscite l'inquiétude, légitime, voire le rejet de ceux qui ont été victimes de ce conflit après le 19 mars 1962, rapatriés et Harkis. Encore une fois, nul ne conteste ici leurs souffrances. Eh oui ! Il faut dire que les Harkis ont été maltraités sur le sol français...

M. Lionnel Luca. Surtout sur le sol algérien !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... pendant des années et que, même si des mesures ont été prises récemment pour permettre une meilleure intégration des jeunes générations...

M. Rudy Salles. Il n'y a qu'à commémorer l'armistice de 1940 ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... et qu'une journée du souvenir leur a été dédiée en septembre dernier, le travail de reconnaissance et de réparation à leur égard n'est pas achevé. Il doit être, à cette occasion, poursuivi.

Rappelons néanmoins qu'après le 11 novembre 1918 et, surtout, après le 8 mai 1945, même s'il est vrai que ces situations sont par nature différentes,...

M. Rudy Salles. Très différentes ! Cela n'a rien à voir !

M. Lionnel Luca. Quelle honte !

M. René André. N'importe quoi !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... il y eut aussi bien des morts et des règlements de comptes sanglants. Ces deux dates, qui formalisent l'arrêt des combats, symbolisent néanmoins le souvenir des deux guerres mondiales et rendent hommage à toutes leurs victimes.

Il en irait de même pour le 19 mars, qui, loin de faire un tri arbitraire et absurde entre des victimes reconnues et d'autres qui seraient oubliées, fonde au contraire un acte fort de la République française, adopté massivement par référendum le 8 avril 1962, en faveur de la paix et du droit des Algériens à l'autodétermination. L'historien Jean Lacouture rapporte même que, durant la retraite du général de Gaulle à la Boisserie, il arrivait aux visiteurs d'évoquer devant lui « l'homme du 18 juin » qu'il était. Et le général de s'irriter de cette formule : « Eh quoi, rien depuis lors ? Et l'homme du 26 août 1944 ? Et celui du 8 janvier 1959 ? Et celui du 19 mars 1962, point final à vingt-six ans de guerres ininterrompues ? »

M. Michel Hunault. Vous êtes mal placée pour évoquer le général de Gaulle !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Ainsi, le 19 mars ne signe ni une victoire ni une défaite militaire, mais une démarche politique salutaire et largement approuvée qui fit dire – je cherche à vaincre les réticences de certains de nos collègues ! – ...

M. Lionnel Luca. Ce sera difficile !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... au Premier ministre de l'époque, Michel Debré, lors d'un compte rendu par Louis Joxe en conseil des ministres des négociations secrètes avec le gouvernement provisoire de la République algérienne : « Nous touchons à la fin d'une épreuve douloureuse. Malraux a parlé de victoire, mais il s'agit plutôt d'une victoire sur nous-mêmes. Maintenant, tout dépendra de ce que sera la France. »

Ainsi, quelle que soit l'évolution politique des uns ou des autres sur la nécessité de mettre fin à cette guerre brutale et apparemment sans issue, quelles que soient les différentes catégories de victimes, le 19 mars apparaît bien comme la date qui a le plus de sens et de légitimité comme journée du souvenir et la plus susceptible de rassembler.

En effet, quelles seraient les alternatives ?

Le 16 octobre, date du transfert des cendres du soldat inconnu d'Afrique du Nord à Notre-Dame-de-Lorette ? Si rien n'empêche à ceux qui le font de perpétuer cette

cérémonie, il est clair néanmoins que cette date n'a aucune signification par rapport au déroulement même de la guerre d'Algérie.

Le 11 novembre, institué comme *Memorial Day* à l'américaine, ainsi qu'il en fut question un moment pour rendre hommage à tous les soldats morts pour la France ? Là aussi, les Français ont montré leur attachement à la date du 8 mai 1945 que cette proposition menaçait et ce serait semer la confusion entre des périodes de notre histoire fort différentes.

M. Rudy Salles. Le 8 mai n'est pas contesté.

M. René André. Eh non !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Ou encore le 28 septembre, comme le propose notre collègue Yves Fromion ? Il s'agit de l'avènement de la Ve République qui, permettez-moi de vous le rappeler, mes chers collègues, fait bien moins l'unanimité encore que le 19 mars.

M. Bernard Charles. C'est vrai !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Ou alors, le statu quo...

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ah non !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... comme le demandent certaines associations d'anciens combattants, c'est-à-dire laisser chaque catégorie de victimes au sein de leurs associations propres commémorer de leur côté la date qui leur convient sans qu'à aucun moment la nation tout entière, indifférente, n'effectue son travail, son devoir de mémoire et n'assume ses responsabilités ? Si cette proposition a le mérite d'être confortable à court terme, elle me semble catastrophique à moyen et à long terme.

Mme Chantal Robin-Rodrigo et M. Bernard Charles. Tout à fait !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Une fois ces générations disparues, qui rappellera à la République la nécessité de faire face à son histoire, aussi pénible soit-elle parfois ?

Enfin, le Parlement, émanation du peuple français, n'est-il pas fondé à instituer cette journée, à exercer pleinement son rôle et ses responsabilités, lui qui les abandonnera malheureusement en mars 1956 en votant les « pouvoirs spéciaux », avec toutes les conséquences que l'on sait ?

M. Jean-Pierre Michel. Absolument !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Il y a aussi les pouvoirs spéciaux, algériens cette fois-ci, et l'état d'urgence, toujours en vigueur dans l'Algérie de 2002 !

Mes chers collègues, je voudrais conclure en évoquant l'impact positif que pourrait avoir la démarche que nous effectuons aujourd'hui sur le présent et sur l'avenir des relations franco-algériennes...

M. Rudy Salles. Positif pour qui ?

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... et en insistant sur sa dimension pédagogique à l'intention des jeunes générations.

Quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, bien des questions restent en effet en suspens et traduisent le malaise qui persiste dans nos sociétés : le statut des Algériens en France, leurs droits en matière d'immigration restent problématiques, et les accords franco-algériens en la matière ne sont toujours pas appliqués, l'avenant du 11 juillet dernier signé par les deux gouvernements n'étant toujours pas soumis à ratification rend la vie impossible à bon nombre de familles et exacerbe les ressentiments.

Malgré les mesures prises pour lutter contre les discriminations et le racisme, notamment par rapport au logement et à l'emploi, la jeune génération peine à trouver sa place et sa reconnaissance dans la société française. Les événements du 11 septembre, les conflits non résolus du Moyen-Orient ont à nouveau mis en exergue les difficultés de compréhension entre le monde musulman, le monde arabe, et les sociétés occidentales.

M. Rudy Salles. Qu'est-ce que cela a à voir ? Vous êtes à côté de la plaque !

M. René André. C'est de la désinformation !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Nous ne pourrons progresser dans ce domaine qu'en luttant contre l'oubli, l'ignorance et la pauvreté sur lesquels s'appuient toujours le fanatisme, l'intolérance et la violence.

Faciliter et favoriser le travail des historiens, français et algériens, en rendant les archives encore plus accessibles, donner toute sa place à la guerre d'Algérie, à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation dans les manuels scolaires, encourager le dialogue entre les sociétés civiles françaises et algériennes que des raisons d'Etat, pas toujours raisonnables, empêchent trop souvent : c'est à tous ces objectifs aussi que l'officialisation du 19 mars peut et doit être utile.

Comme vous le voyez, le débat de cette matinée va bien au-delà d'une dispute sur le choix d'une date de commémoration qui pourrait apparaître obscure et dépassée à bon nombre de nos concitoyens.

M. Lionnel Luca. Eh oui !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Il n'en est rien et l'affluence du public aujourd'hui le montre.

Il s'agit, au contraire, de franchir une étape importante dans la connaissance et la reconnaissance de ce conflit meurtrier, de ses origines et de ses conséquences, et de contribuer ainsi à la réconciliation et à la cohésion nationale...

M. Lionnel Luca. C'est bien mal parti !

M. Rudy Salles. C'est le contraire ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous en prie ! Seule Mme Aubert a la parole !

M. Jean-Louis Idiart. Ils sont intolérants !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... cohésion et réconciliation illusoires lorsque persistent le déni et les rancœurs, mais qui deviennent possibles et solides grâce à une histoire enfin assumée de génération en génération.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a approuvé cette proposition, à franchir cette étape ensemble.

M. Charles Ehrmann et M. Michel Meylan. Non !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Le 19 mars 1962 est bien une date historique ...

M. Charles Ehrmann. Non !

M. Claude Goasguen. C'est lamentable !

M. Philippe de Villiers. Minable !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... qui rappelle, une fois de plus, la nécessité de respecter, ici comme là-bas, les principes mêmes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, fondement de notre démocratie et de la République française dont voici l'article 1er : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience ... »

M. Claude Goasguen. On ne dirait pas !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* « ... et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

M. Charles Ehrmann. Vous divisez le pays !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Mes chers collègues, faisons en sorte que le 19 mars 2002 soit enfin commémoré avec toute la solennité nécessaire, ...

M. Charles Ehrmann. Non !

M. Philippe de Villiers. Scandaleux !

M. Rudy Salles. Monsieur le président, ça suffit, elle parle depuis vingt minutes !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... à la mémoire de l'ensemble des victimes de la guerre d'Algérie et des combats d'Afrique du Nord ...

Mme Odette Grzegrzulka. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... en saluant la victoire de la raison, de la paix et de la démocratie sur la folie meurtière ...

M. Bernard Charles. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... dans un geste enfin accompli de réconciliation, de reconnaissance, de vérité, de justice, donc d'apaisement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Philippe de Villiers. C'est une honte ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Bernard Charles. C'est vous la honte !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Facho !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

M. Jacques Floch, *secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.* Monsieur le président, madame la rapporteure, mesdames, messieurs les députés, le 10 juin 1999, cette assemblée a reconnu à l'unanimité l'état de guerre en Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc, combats qui se sont déroulés entre 1952 et 1962, mettant un terme à la qualification de simple opération de maintien de l'ordre...

M. François Liberti. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattant. ... pour cette période dramatique de notre histoire.

La France, grâce à vous, a réintroduit la guerre d'Algérie dans notre mémoire collective, dans le souci de rassembler et de favoriser l'unité nationale. Cette démarche va être confortée, cette année, par l'édification, quai Branly, du mémorial de la guerre d'Algérie.

M. Claude Gatignol. Pas de mélange !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Mais cette première étape n'a pas clos l'histoire de cette guerre et reconcilié toutes les mémoires.

C'est la raison pour laquelle votre assemblée est saisie de ces propositions de loi visant à consacrer le 19 mars comme date commémorative du souvenir et du recueillement à la mémoire de toutes les victimes de la guerre d'Algérie.

Cette question est éludée depuis des années...

M. Bernard Charles. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. ... au point qu'il n'y a pas eu de véritable débat entre l'ensemble des associations d'anciens combattants ni même au sein du Front uni regroupant les principales associations de la génération d'Afrique du Nord.

M. Yves Fromion. C'est là où le bât blesse !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Cette question n'en demeure pas moins persistante.

Quarante ans après les faits, faut-il continuer à éluder cette question ?

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Non !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Les auteurs de ces propositions de loi ne le pensent pas, bien au contraire.

Le moment est venu, quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, que la représentation nationale se prononce pour vérifier s'il existe un accord en son sein pour que soit fixée une date du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie.

Cette problématique peut surprendre un observateur étranger ou même les jeunes générations. Pourquoi, quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, la France n'est-elle toujours pas parvenue à se réconcilier avec elle-même sur cette période de son histoire et à transcender ses divisions pour commémorer toutes les victimes ?

M. Philippe de Villiers. Et les porteurs de valise ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe radical, citoyen et vert.)*

M. Jean Vila. Il a porté celles de Pasqua !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Sans doute faut-il en chercher une des causes dans la genèse même de cette guerre. La guerre d'Algérie demeure si douloureuse que nos concitoyens ont tendance à la redécouvrir périodiquement à la faveur de révélations sensationnelles et autres coups médiatiques, oubliant que ces violences et ces drames ont duré dix ans et mis un terme à une colonisation de 132 ans.

L'histoire des relations entre la France et le peuple algérien est une suite d'occasions manquées.

Le 4 juin 1958, le général de Gaulle affirmait à Alger : « Je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. » La réalité est toutefois plus complexe. La France, quels que soient les régimes et les gouvernements, n'est pas parvenue à assimiler les neuf millions d'Algériens vivant dans nos trois départements d'outre-Méditerranée. Pourtant, depuis plus d'un siècle, ils ont aspiré à entrer dans la cité française.

Pour cela, ils n'ont pas hésité à s'acquitter de leur devoir, dont le plus important, l'impôt du sang, pendant les deux conflits mondiaux. En contrepartie, ils n'ont pas obtenu les droits correspondants à l'ampleur de leur sacrifice, comme il leur avait été promis.

Il y eut, certes, le projet Blum-Violette, octroyant la pleine citoyenneté pour 21 000 Français musulmans, mais il avorta sous la pression des milieux ultra-européens et d'indépendantistes radicaux.

Il y eu aussi les réformes de 1946-1947, qui accordèrent aux Algériens une représentation séparée de celle des Français et des naturalisés. Mais le principe d'égalité « un homme, une voix » n'est pas respecté, au désespoir des nationalistes modérés.

Pourtant, avant-guerre, Maurice Violette, ministre d'Etat du Front populaire, avait averti, parlant des Algériens : « Si vous ne leur donnez pas une patrie, ils s'en

feront une autre. » Les blocages économiques, sociaux, politiques vont entraîner une part croissante d'Algériens à considérer que l'indépendance est la seule solution pour dénouer les contradictions de la France. Les espoirs déçus vont susciter des violences inouïes.

Pendant une dizaine d'années, la haine, la folie s'emparent des esprits et des communautés. Elle résulte du fait que « chacun s'autorise du crime de l'autre pour aller plus loin », comme disait Albert Camus, ce pied-noir.

Si je n'ai pas l'intention d'évoquer les épisodes de cette guerre terrible ni de dresser le catalogue des actes de barbarie, il me faut rappeler que cette guerre de décolonisation, qui ne voulait pas dire son nom, fut d'autant plus effroyable qu'elle prit le caractère d'une double guerre civile franco-française et algéro-algérienne, durant laquelle des atrocités ont été commises de part et d'autre. Il ne s'agit pas pour moi de prendre parti dans une guerre des mémoires, où accusateurs et justificateurs s'affrontent dans un vain débat, où la vie de l'autre donne l'impression de ne pas compter. La tâche du politique est d'envisager l'histoire et la mémoire avec courage et lucidité, mais cet exercice ne doit déboucher ni sur la culpabilité, ni sur la paralysie, ni encore moins sur la repentance. Il doit au contraire inspirer l'action.

Je n'instruis pas un dossier judiciaire pour inculper ou disculper tel ou tel acteur de ce drame que la République, dans sa grande sagesse, a couvert par les lois d'amnistie. Les soldats du contingent, rappelés ou appelés, l'immense majorité des militaires ayant servi en Algérie n'ont pas été impliqués dans les exactions dénoncées et condamnées en leur temps. Ils n'ont pas à se sentir coupables, pas plus que les officiers et les soldats de carrière qui ont fait leur devoir avec honneur. Ils n'ont pas à se sentir coupables non plus, ceux qui ont sauvé la République en s'opposant au putsch. Il n'en reste pas moins qu'entre 1954 et 1962, la violence a entraîné la répression qui justifie la violence. Et dans cet engrenage fatal, la confusion des esprits et des valeurs a parfois été grande.

Le bilan de cette guerre a été terrible pour tous les protagonistes. Au total, le conflit aurait fait près de 500 000 victimes. Il a occasionné le déplacement de millions de paysans, destructuré l'économie. En France métropolitaine, le traumatisme a été profond. Près de deux millions de jeunes Français ont traversé la Méditerranée. La plupart des jeunes nés entre 1932 et 1943, qui avaient vécu leur petite enfance ou leur pré-adolescence pendant la guerre de 1939-1945, ont été envoyés faire la guerre !

M. René André. Absolument !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Susceptible d'être appelée, toute une génération fut impliquée dans la guerre sans en comprendre tous les enjeux. Un million de pieds-noirs ont quitté le pays qu'ils aimaient, où ils vivaient, pour certaines familles, depuis plusieurs générations.

Une république s'est effondrée, une autre l'a remplacée. Rien d'étonnant à ce qu'une fois la guerre finie, tout a été mis en œuvre pour effacer les traces sanglantes, des deux côtés de la Méditerranée.

En France, aucune date commémorative n'a été fixée pour perpétuer le souvenir des combattants de tous bords de cette guerre sans nom. Neutralisée, aseptisée, quasiment occultée pendant des années et des années, la guerre d'Algérie n'a pas suscité la réflexion profonde qu'elle aurait dû. Le travail de deuil s'en trouve inachevé et les mémoires demeurent encombrées par des remords, des doutes et des souffrances enkystés.

C'est pourquoi, après qu'au cours de cette législature votre assemblée a reconnu à l'unanimité la guerre d'Algérie, le Parlement doit consacrer maintenant et dans les mêmes conditions de très large approbation une journée de recueillement et de souvenir.

M. Yann Galut. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. La tradition républicaine veut qu'une date commémorative s'appuie sur une date historique marquant la cessation officielle des hostilités, sinon la fin des combats eux-mêmes : le 11 novembre pour la guerre de 1914-1918, le 8 mai pour la guerre de 1939-1945. Cette date, dans le cas de la guerre d'Algérie, est celle du 19 mars, date du cessez-le-feu officiel qui accompagne les accords d'Evian.

Cette date me paraît sur le long terme s'affirmer en raison de sa double et indissociable signification au cœur même d'une tragique et douloureuse histoire. Lorsque le cessez-le-feu, conclu la veille, devint effectif le 19 mars à midi, c'est le soulagement en métropole, un terme mis à quatre-vingt douze mois de guerre. Chacun des appelés alors en service se souvient avec précision, là où il se trouvait, de ce qu'il faisait lorsque la nouvelle lui est parvenue. Cette date a une forte charge symbolique pour toute une génération.

M. Philippe de Villiers. Scandaleux ! Trahison ! *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Goasguen. Il a raison, c'est scandaleux ! Pourquoi pas Waterloo ?

M. Philippe de Villiers. Et les Harkis ?

M. Alain Fabre-Pujol. C'est la vérité historique !

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Pour les deux millions de jeunes Français qui ont dû traverser la Méditerranée pour être impliqués dans la guerre qu'ils n'avaient pas voulue, pour les soldats, leurs familles, leurs amis, cette date correspond à la fin d'une guerre cruelle où nombre de leurs camarades sont tombés. Pour eux, c'est l'annonce du retour en France et d'une paix retrouvée. C'est également réapprendre le quotidien en affrontant les souvenirs, les traumatismes profonds qui en découlent.

Le cessez-le-feu officiel, toutefois, n'apporte pas immédiatement la paix...

M. Philippe de Villiers. Eh oui !

M. Claude Goasguen. Quand même !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. ... même s'il est indéniable que l'armée française n'a pas subi une défaite en Algérie. Preuve en est que l'Armée de libération algérienne ne contrôlait pas le pays et se trouvait en terre étrangère.

M. Yves Fromion. Tout à fait !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Pour certains, cependant, le cessez-le-feu correspond à l'accélération des drames vécus et au basculement des déchirements.

Pour nos compatriotes français d'Algérie, rapatriés, c'est l'abandon de leur terre natale, de leurs racines, de la terre qu'ils ont aimée, de leur ville, de leur village, de leur cimetière.

Pour les Harkis, qui n'envisageaient pas d'autre souvenir, d'autre avenir que dans la France, cette fidélité fut un choix lourd de conséquences, pour lequel ils ont payé un lourd, un très lourd tribut.

M. Philippe de Villiers. Ils ont été égorgés.

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Rejetés des terres qui les avaient vus naître, ils ont trop souvent fait l'objet d'un nouveau rejet dans leur terre d'accueil.

Aujourd'hui, leurs enfants revendiquent légitimement la reconnaissance de la France vis-à-vis de leurs pères et de leur propre intégration.

Mais une mémoire ne doit pas occulter une autre réalité. La nation française a entériné les accords d'Evian par référendum le 8 avril à l'écrasante majorité de 90,71 % des votants : un véritable plébiscite qui transcende les clivages politiques.

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui !

M. Claude Goasguen. Et alors ?

M. Philippe de Villiers. Quel rapport ?

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Comment ne pas reconnaître la forte charge symbolique de cette date pour la majorité des Français vivant en 1962 ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les gaullistes avec nous ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. La guerre a laissé des traces, des morts, des souffrances indélébiles dans les mémoires. Il ne s'agit pas de faire l'impasse sur toutes ces souffrances...

M. Claude Goasguen. Vous les ravivez !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. ... mais au contraire de les sublimer dans le rituel républicain d'une commémoration officielle.

Il faut sortir de l'enfermement du traumatisme des mémoires individuelles...

M. Jacques Limouzy. C'est n'importe quoi !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. ... et faire en sorte que la nation tout entière assume, dans sa mémoire collective, la guerre d'Algérie.

Mme Monique Collange. Tout à fait !

M. Philippe de Villiers. Vous la salissez, la mémoire !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Conscient aujourd'hui de cette obligation morale à l'égard de celles et ceux qui ont eu à en souffrir, je suis convaincu que la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie doit désormais s'accompagner d'un temps de mémoire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Bernard Charles. Assez de haine !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Tous les acteurs, dans leur diversité, doivent pouvoir témoigner des épreuves qu'ils ont endurées pendant et après les combats pour parachever leur travail de deuil.

En ce début du XXIe siècle, la République française, démocratie apaisée et porteuse de valeurs universelles, s'honorerait à assurer son histoire en intégrant dans la mémoire nationale un passé trop longtemps occulté, contribuant ainsi à la réconciliation entre le peuple algérien et le peuple français.

Mme Monique Collange. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Ce serait l'occasion de délivrer aux jeunes générations un message de paix et de dénoncer l'absurdité d'affrontements ayant bouleversé à jamais la jeunesse et l'existence de millions d'hommes et de femmes issus d'horizons divers, entraînés dans la spirale d'une guerre, de décolonisation, d'indépendance dont ils ont subi toutes les horreurs.

Il faut reconnaître que, pour la majorité des jeunes générations, cette guerre est difficile à comprendre tant elle semble prendre à défaut les valeurs de la République.

Le rassemblement de la nation, à la faveur d'une journée de recueillement et de mémoire, en souvenir de toutes les victimes de cette période de notre histoire, où des vies personnelles, des destinées familiales et collectives ont basculé, pourrait offrir un moment fort de dimension pédagogique et citoyenne. Il s'agit ainsi d'évoquer, sous tous ses aspects, la guerre d'Algérie et de lutter contre l'oubli en favorisant chaque année son ancrage dans la mémoire de notre pays.

« Qui sait même si la lutte qui se termine et le sacrifice des morts tombés des deux côtés n'auront pas en définitive aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits non pour se combattre mais pour marcher ensemble sur la route de la civilisation ? » C'est Charles de Gaulle qui parlait ainsi ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Monique Collange. Tout à fait ! C'est très bien !

M. Lionnel Luca. Décidément, c'est un débat gaullien !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cela vous gêne, messieurs de l'opposition !

M. François Liberti. La droite a la mémoire courte !

M. Jean Auclair. Et les députés de la majorité sont des diviseurs !

M. Bernard Cazeneuve. Ce n'est pas vous qui allez nous parler de de Gaulle, monsieur le secrétaire d'Etat. Un peu de pudeur !

M. François Liberti. Quelle haine !

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît, écoutez M. le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Mesdames, messieurs les députés, je vous rappelle qu'aujourd'hui Charles de Gaulle appartient à l'histoire de France et à tous les Français ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Le choix du 19 mars comme date commémorative est un jalon sur cette route de la civilisation.

La nation, par la volonté de ses représentants, a donné en 1999 sa dignité à la troisième génération du feu.

M. Patrick Malavieille. Très juste !

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Aujourd'hui, il vous revient de décider de leur octroyer, par ce vote solennel, le droit de commémorer les victimes de la guerre d'Algérie afin qu'enfin la nation, réconciliée avec toutes les mémoires, puisse mettre un terme définitif à cette guerre. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, je sais quelle émotion entoure cette proposition de loi. Je la comprends, je la partage. Son examen est pour notre pays un moment grave et solennel.

Que ceux qui croient qu'il s'agit de mettre un point final à un chapitre douloureux de notre passé commun se détrompent.

Que ceux qui croient que l'objectif est de se défaire, dans la précipitation, d'un trop lourd fardeau, en oubliant l'engagement sincère des ultimes victimes de cet épilogue tragique, se détrompent également.

Si nous ne sommes pas capables, mesdames et messieurs les députés, de regarder en face et sans complaisance,

M. Jean-Louis Idiart. Et sans faiblesse !

M. Georges Sarre. ... les aspects de notre histoire, qui le fera à notre place et comment ? On voit bien que certains sont toujours prêts à saisir toutes les occasions qui se présentent pour flétrir la France.

M. Patrice Martin-Lalande. Tout à fait !

M. Georges Sarre. Ils savent s'emparer des épisodes les plus tristes de notre histoire, pratiquent l'amalgame à outrance et salissent l'honneur de nos soldats en laissant croire que nous qui étions la-bas fûmes tous des tortionnaires.

M. Philippe de Villiers. Monsieur Floch, écoutez-le !

M. Alain Néri. Eh alors ?

M. Georges Sarre. Notre but est au contraire de faire triompher la vérité en plaçant l'histoire de la France en Algérie dans sa juste perspective.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est à ce prix que la nation dans son ensemble sera à même d'apprécier sur la longue durée l'histoire de la colonisation – car il faut le recul et la profondeur de l'histoire pour comprendre et voir clair.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est à ce prix que nous serons à même d'honorer dignement le souvenir des souffrances endurées par tous et, en particulier par les Harkis dont l'abandon est injustifiable.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est à ce prix que nous rendrons aux pieds-noirs la légitime fierté de l'œuvre accomplie par leurs aïeux sur cette terre qui était aussi la leur.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est sur ces bases que doit être connu et apprécié le long cheminement du peuple algérien.

Cette exigence de vérité vaut aussi pour les générations futures, les citoyens de demain. On n'enseigne plus à ces jeunes, qui ont pourtant soif d'idéal et de repères, le souvenir du sacrifice consenti au nom de la France par tant de générations de jeunes Français : les soldats du contingent, les soldats professionnels et les soldats d'Afrique.

On ne leur enseigne pas le contexte réel, les déchirements cruels qu'engendrèrent, pour des millions d'hommes et de femmes, cette période de leur histoire. Et cela est très inquiétant, préoccupant. Il y a quarante ans et plus, mesdames, messieurs les députés, il n'était pas facile d'avoir vingt ans dans les Aurès. Des millions d'hommes et de femmes s'en souviennent encore.

Il faut donc dire toute la vérité, en particulier aux jeunes issus de l'immigration algérienne nés sur notre sol. C'est ainsi que nous les aiderons à trouver toute leur place dans notre nation.

Il faut leur dire qu'entre ceux qui défendent une conception superficielle, pour ne pas dire occasionnelle, de la nation, et ceux qui renient, en bloc, notre appartenance à une nation citoyenne, il y a les autres, c'est-à-dire l'écrasante majorité de notre peuple qui est, elle, attachée à cette nation républicaine ouverte, généreuse, et en éternel mouvement.

Vous conviendrez qu'il est anormal, et pour tout dire étrange, que la France ne commémore pas officiellement, dans le recueillement et le respect de tous, la fin d'une guerre qui, grâce à notre vote unanime, chers collègues, porte enfin son nom depuis peu, la guerre d'Algérie.

M. Yann Galut. C'est vrai !

M. Georges Sarre. C'est la raison pour laquelle, je vous le rappelle, mes chers collègues, vous êtes nombreux, au cours de plusieurs législatures, et encore celle-ci, à avoir signé et déposé des propositions de loi convergentes instituant le 19 mars en journée de recueillement.

M. François Liberti. Ecoutez-le !

M. Georges Sarre. C'est la raison pour laquelle nous sommes nombreux, de tous horizons politiques, de droite comme de gauche, à avoir souhaité cette démarche, comme le souhaitent de nombreux anciens combattants d'Afrique du Nord et leurs associations, dont la FNACA, fédération d'anciens combattants forte de plus de 370 000 membres.

L'officialisation de la date du 19 mars 1962 est donc un acte hautement symbolique. Ce sera une journée officielle de souvenir et de recueillement. Il s'agit bien, au nom de la République, d'honorer tous ceux qui sont morts au cours de cette guerre.

M. Philippe de Villiers. Et de préparer le deuxième tour ! Chevènement, Jospin, même combat !

M. Georges Sarre. Car c'est bien la République qui a su alors, malgré les doutes, les regrets et les erreurs, se relever une fois de plus d'une terrible épreuve, se relever par elle-même et en restant fidèle à ses propres valeurs.

Quoi que l'on puisse penser des accords d'Evian et de leur application ultérieure, cette date, le 19 mars, et l'ordre du jour du général Ailleret marquent bien la fin officielle, donc légale, de l'engagement de l'armée de la France ordonné par les autorités de la République.

M. Yann Galut. C'est la vérité historique !

M. Georges Sarre. Quoi que l'on puisse penser de la façon dont ces accords ont été négociés, c'est bien le gouvernement de la République, le gouvernement français, qui a pris la lourde responsabilité de tirer toutes les conséquences de l'effondrement d'un rêve pour certains, d'un mythe pour d'autres, celui d'une Algérie française.

Entre le débarquement de Sidi-Ferruch, en 1830, et les accords d'Evian, en passant par le royaume arabe associé à la France de Napoléon III ou le projet Blum-Violette en 1936, que d'occasions ont été manquées pour éviter le drame final !

C'est évidemment dans ce cadre qu'il faut placer la signature du cessez-le-feu. C'est à la lumière d'une connaissance objective de la situation qu'il faut comprendre le choix de l'homme d'Etat, du grand Français que fut le général de Gaulle.

Certains d'entre nous, à l'époque, n'auraient peut-être pas partagé ses convictions. Mais sa légitimité, sa volonté et son courage ne souffrent, quarante ans plus tard, aucune mise en cause.

Chacun sait quelles hésitations accompagnèrent sa propre évolution. Peu d'hommes, je le crois, auraient eu, comme lui, la force de prendre tous les risques.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Bravo !

M. Georges Sarre. Voilà pourquoi le fait de refuser cette officialisation, au motif que la date du 19 mars ne serait pas la bonne, ce serait condamner le peuple français qui vota oui massivement aux deux référendums qui conduisirent à l'indépendance de l'Algérie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est vrai !

M. Charles Cova. Ça n'a rien à voir.

M. Georges Sarre. Oui, la guerre d'Algérie a pris fin le 19 mars 1962. *(« Ce n'est pas vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Après cette date, il était clair que l'Algérie était indépendante. Toute autre interprétation des faits serait fallacieuse.

M. Charles Cova. C'est la réécriture de l'histoire par M. Georges Sarre !

M. Claude Goasguen. Soixante mille morts !

M. Georges Sarre. Elle ne permettrait d'ailleurs pas de rendre hommage à ceux qui en ont souffert...

M. Yves Fromion. Réécriture de l'histoire !

M. Georges Sarre. ... de mieux comprendre, et donc de mieux respecter la tragédie des soldats, des Harkis et des pieds-noirs.

Elle ne permettrait pas à tous d'admettre totalement que l'Algérie est aujourd'hui un pays indépendant et ami, dont le peuple nous sera toujours proche, et avec lequel la France doit construire une grande politique de coopération, avec l'ensemble des pays du Sud.

M. Claude Goasguen. Ça n'a rien à voir !

M. Georges Sarre. Plutôt que de ressasser éternellement des griefs réciproques, tournons-nous courageusement vers l'avenir ! A ce propos, je suggère, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une commission d'historiens français et algériens se réunisse et travaille pour écrire cette histoire commune de façon complète et non partielle et partiale.

Il est facile, trop facile, de se contenter périodiquement de quelques manifestations de repentance. Il est moins facile d'affronter la réalité des faits avec objectivité et bon sens. C'est pourtant la voie que nous avons choisie. Car elle seule permettra que de vieille plaies se referment à jamais, afin que la paix et la concorde, dans la justice, soient instaurées.

Elle seule nous permettra de regarder résolument vers l'avenir, en reconnaissant enfin que cette histoire commune, jalonnée de tant de souffrances et de deuils, mais aussi de grandeur et de sacrifices, a aussi créé entre la France et l'Algérie des liens que rien n'effacera.

C'est donc un acte de vérité que nous vous invitons, mes chers collègues, à accomplir en adoptant cette proposition de loi.

Après avoir donné son nom à cette guerre, vous allez solennellement en marquer le terme, pour qu'il soit enfin possible d'aller de l'avant, sans honte et sans reniement, en toute sérénité.

Nous vous demandons de le faire pour œuvrer à une réconciliation nationale dont notre pays ressent aujourd'hui grandement le besoin, afin qu'il puisse de nouveau trouver son chemin et jouer tout son rôle dans le monde, en faveur de la paix et de la prospérité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe Démocratie libérale et Indépendants votera contre la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* C'est pour nous une question de cohérence, de vérité...

M. Pierre Forgues. Laquelle ?

M. Michel Meylan. ...et d'honnêteté.

C'est une question de cohérence, tout d'abord. Personne dans cet hémicycle ne conteste la nécessité d'une date de commémoration. Mais il faut que cette date rassemble. Or le choix du 19 mars ne peut que raviver nos blessures et provoquer la division.

M. François Goulard. Très bien !

M. Michel Meylan. Tant pis si mon propos déplaît, mais il faut en finir avec la langue de bois.

M. Jean-Pierre Brard. Dont vous êtes un spécialiste !

M. Michel Meylan. L'éventualité du choix du 19 mars provoque une telle opposition au sein du monde combattant qu'elle a même suscité la création d'un front uni du refus. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Aujourd'hui, deux associations seulement font du *lobbiyng* en faveur du 19 mars. Toutes les autres, je dis bien toutes les autres associations représentatives des anciens d'AFN,...

M. Charles Cova. Et elles sont nombreuses !

M. Jean-Pierre Brard. Des groupuscules !

M. Michel Meylan. ... y sont opposées, l'ont dit et l'ont même écrit.

Le Parlement non plus n'est pas unanime. Dans chaque groupe, des voix nombreuses se sont élevées contre le 19 mars.

M. Patrick Malavieille. Pas chez nous !

M. Michel Meylan. Georges Colombier est le seul à l'avoir relevé dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi.

Mais je vais plus loin, si nous voulons que la commémoration de la guerre d'Algérie soit synonyme de réconciliation, ne faut-il pas qu'elle associe dans le souvenir le peuple algérien ? Or, en Algérie non plus, il n'y a pas unanimité.

Dans son rapport, Mme Aubert a indiqué qu'il ne s'agissait pas de célébrer une victoire ou une défaite.

Ma chère collègue, vous le savez aussi bien que moi, la politique est faite de symboles. Alors, je vous pose la question : nous, Francais, comment devons-nous réagir quand la République algérienne émet, en 1997, un timbre en souvenir du 19 mars 1962 sur lequel est portée la mention de : « fête de la victoire » ? *(« Minable ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste.)*

Nous, parlementaires, comment devons-nous réagir quand le Président de la République algérienne, en visite en France, dans cette maison, déclare que, aux yeux de l'opinion publique de son pays, les Harkis sont des collabos, sans que le gouvernement français réagisse ?

M. Claude Goasguen. Et même à la télévision française !

M. Michel Meylan. Nous, anciens d'AFN, comment devons-nous réagir quand le Centre d'études algérien choisit le 16 octobre, date de l'inhumation du soldat inconnu de la guerre d'Algérie à Notre-Dame-de-Lorette,

pour organiser à Paris une manifestation et la projection d'un film en hommage aux porteurs de valises, toujours sans réaction de la France ?

Nous, citoyens, comment devons-nous réagir quand le maire de Paris organise, en octobre dernier, une manifestation à la mémoire des nombreux Algériens victimes de la répression du 17 octobre 1961*(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)*, sans évoquer la mémoire des nombreux policiers victimes du FLN, ni même le souvenir des Algériens rackettés et violentés par le FLN s'ils ne payaient pas ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. Charles Cova. C'est une commémoration à sens unique, de la manipulation politicienne !

M. Michel Meylan. Voyez, madame, combien le 19 mars, loin de rassembler, est une date qui divise. Voyez combien il est facile de raviver les blessures non cicatrisées.

Votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a jamais dit autre chose.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Meylan, votre casque colonial dépasse !

M. Michel Meylan. Jusqu'à son départ en octobre dernier, M. Masseret a toujours indiqué que, faute d'un accord au sein du monde combattant, le Gouvernement continuerait de participer aux cérémonies du 19 mars et du 16 octobre. Il l'a redit lors du congrès national des CATM et lors du congrès de la FNACA à Strasbourg. Il a même été sifflé.

Ce qui était vrai, voici quatre mois seulement, ne serait donc plus vrai aujourd'hui ? Auquel cas, il s'agirait d'un choix politique du Gouvernement.

M. Charles Cova. Un choix politicien plutôt !

M. Michel Meylan. Auquel cas, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut avoir le courage de le dire devant la représentation nationale et de vous expliquer sur ce revirement.

J'ai dit que notre groupe était contre le choix du 19 mars pour une raison de cohérence. Nous y sommes opposés également par souci de vérité.

La date du 19 mars serait, dites-vous, madame la rapporteure, « la plus légitime, la seule à s'imposer ». Et voilà comment on réécrit l'histoire, serai-je tenté de vous répondre.

Accomplir le devoir de mémoire, en ce quarantième anniversaire, c'est se souvenir de tout. C'est se souvenir que, bien loin des grands discours pompeux d'aujourd'hui, le 19 mars 1962, c'était d'abord la quille pour nous tous ! C'est se souvenir que la guerre d'Algérie ne s'est pas arrêtée le 19 mars, ni même le 2 juillet 1962. C'est se souvenir des soldats du contingent tués ou blessés après cette date,...

M. Alain Néri. Par l'OAS !

M. Jean-Pierre Brard. Les soldats du contingent qui ont sauvé la République contre les putschistes !

M. Michel Meylan. ... en particulier, les membres des harkas, les moghaznis rattachés aux SAS, sections administratives spécialisées, les GMS, groupes mobiles de sécurité et les GAD, groupes d'autodéfense : 225 000 hommes en armes à la veille du cessez-le-feu.

C'est se souvenir que les accords d'Evian n'ont pu être respectés, en particulier les garanties de sécurité aux populations, faute pour le FLN et le GPRA, en proie à des divisions, de les faire appliquer.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Michel Meylan. C'est se souvenir que la guerre d'Algérie, c'est aussi les Français de souche européenne et les Français de souche nord-africaine conduits par navires entiers à tout quitter, à tout perdre, jusqu'à leurs racines et la tombe de leurs morts.

M. Jean-Pierre Brard. C'est à cause de l'OAS !

M. Michel Meylan. C'est se souvenir des 150 000 Harkis et des 25 000 pieds-noirs abandonnés par notre pays, livrés aux tortures et aux massacres du FLN après le 19 mars.

M. Claude Goasguen. Absolument !

M. Michel Meylan. Quand 2001 a vu un débat intense sur la torture en Algérie et le procès à charge de l'armée française, nous aimerions que l'on se souvienne aussi de la torture appliquée par le FLN à ceux qui avaient fait le choix de la France.

M. Jean-Pierre Brard. Vous défendez Aussaresses !

M. Charles Cova. Aujourd'hui, les porteurs de valises jubilent !

M. Michel Meylan. Les témoignages officiels à ce sujet ne manquent pas.

Je ne crains pas de l'affirmer : faire du 19 mars une journée officielle de commémoration reviendrait à les tuer une seconde fois *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)*...

M. Yann Galut. Lamentable !

M. Michel Meylan. ... tant cette date cristallise à elle seule la souffrance et l'amertume des communautés pied-noire et harkie.

M. Claude Goasguen. Il n'y a que la vérité qui fâche !

M. Jean-Pierre Brard. Provocateur !

M. Michel Meylan. Est-ce vraiment cela que vous voulez ? Je ne le crois pas.

A défaut de construire l'avenir, gardons-nous de réécrire le passé. Affirmer, comme vous le faites, que le 19 mars est la seule date à s'imposer, ne vaut pas non plus. D'autres dates tout aussi légitimes que celle-ci pouvaient être envisagées. Pourquoi pas le 16 octobre, date anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu d'Afrique du Nord ? Pourquoi pas le 10 juin, date à laquelle l'Assemblée nationale a approuvé à l'unanimité la proposition de loi portant reconnaissance de l'état de guerre en Algérie ? Pourquoi pas le 18 octobre, date de promulgation de la loi au *Journal officiel* ?

M. Yann Galut. Bref, toutes les dates sauf celle-là !

M. Michel Meylan. Pourquoi pas le 25 septembre, date de la journée nationale d'hommage aux Harkis ?

Nous aussi, nous aurions pu faire de la surenchère pour l'une de ces dates. Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que nous sommes conscients qu'elle ne font pas l'objet d'un consensus.

J'en viens à la troisième et dernière raison qui motive notre hostilité, non pas, je le répète, au principe d'une journée de commémoration, mais au choix du 19 mars. Elle tient à l'honnêteté intellectuelle vis-à-vis du monde combattant et des Français. Nous ne devons pas confondre devoir de mémoire et surenchère électorale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et indépendants, et sur plusieurs bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Rudy Salles. Très bien !

M. Michel Meylan. Le 19 mars est un peu le serpent de mer que l'on ressort de temps en temps. Aujourd'hui, vous sortez un texte de votre chapeau à trois mois des élections présidentielles et à cinq mois des élections législatives. Nous sommes entre nous, et nous pouvons tout de même dire que le vote des uns et des autres sur le 19 mars est largement fonction du poids de telle ou telle association d'anciens d'AFN dans les circonscriptions. (*Huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Eh bien, je le dis : la guerre d'Algérie n'est pas un fonds de commerce et le vote de nos camarades n'est pas à acheter.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. Michel Meylan. On ne peut pas avoir réclamé l'extension de la période d'attribution du titre de reconnaissance nationale pour les opérations qui ont eu lieu jusqu'au 1er juillet 1964 et nous dire aujourd'hui que tout doit être figé au 19 mars 1962.

Mettre en avant un sondage pour justifier le vote est pitoyable. Comme si nous avions besoin de cela pour nous déterminer en conscience ! « Je suis leur chef, donc je les suis. » Est-ce à cela, mes chers collègues, que se résume notre engagement politique ? Plusieurs ont brandi une enquête IFOP de novembre 1999 en faveur du 19 mars. Je pourrais en faire autant avec l'étude IPSOS de décembre 2001 qui n'aboutit pas aux mêmes conclusions. Je ne le ferai pas, car ce qui compte, c'est d'abord l'avis des anciens d'AFN. Et je l'ai indiqué, à une écrasante majorité, leurs associations sont contre le 19 mars.

M. Charles Cova. Nous le ferons savoir !

M. Michel Meylan. Nous retrancher derrière un accord politique entre groupes parlementaires ne vaudrait pas mieux. Ce n'est pas parce que le vote d'une loi sur le 19 mars servirait les intérêts électoraux de certains que nous aurions raison devant l'histoire.

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous avez déjà tout perdu devant l'histoire !

M. Michel Meylan. Je dois d'ailleurs vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos déclarations soupesant le vote du Parlement pour lui accorder un prix m'ont profondément navré. Dire qu'un vote à la majorité simple de 51 % contre 49 % ne serait pas acceptable, c'est de votre part, mépriser les parlementaires parmi lesquels vous siégiez pourtant voici peu.

M. Yann Galut. Ils vont s'exprimer, les parlementaires !

M. Michel Meylan. A vos yeux, il y aurait donc de bonnes lois votées à l'unanimité, et des lois au rabais votées à 51 %. Nos collègues apprécieront. Les anciens d'AFN aussi.

En parlant ainsi, vous faites l'aveu du caractère ambigu de votre démarche : le Gouvernement n'a pas eu le courage de reprendre à son compte les propositions de loi de sa majorité car il sait que le 19 mars ne recueillera pas l'unanimité que votre prédécesseur a toujours exigée.

Et c'est un ancien d'AFN qui vous parle. Je refuse d'être un porteur de valises de l'histoire. Ce n'est pas avec des lois de papier ou des breloques que le Parlement nous rachètera notre jeunesse perdue.

La stricte égalité entre générations du feu ne veut pas dire l'uniformité. Chaque conflit a eu ses spécificités. On est en train de galvauder la guerre d'Algérie et le message des anciens d'AFN dans de basses revendications matérielles. Combien de fois, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, ai-je entendu : « Qu'on le leur donne leur 19 mars si ça peut leur faire plaisir ! Comme ça, ils nous foutront la paix ! » *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Patrick Malavieille. C'est scandaleux !

M. Michel Meylan. La mémoire du passé doit éclairer l'avenir. Au lieu de petits arrangements avec l'histoire, préoccupons-nous plutôt de l'avenir et des jeunes.

Quand je vois le Gouvernement inerte devant un stade plein d'une jeunesse française sifflant *la Marseillaise*, je me dis que c'est plutôt là que nous devons porter notre effort : l'intégration dans la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. Patrick Malavieille. Démago !

M. Michel Meylan. Quand je vois les populations algériennes livrées aux massacres intégristes, je me dis que c'est là que nous devons porter notre effort : la réconciliation de nos deux peuples.

Quand je vois de jeunes Français issus de l'immigration abusés par des imams de rencontre, je me dis que c'est là que nous devons porter notre effort : la reconnaissance et l'accompagnement d'un islam français respectueux de la laïcité républicaine.

Quand je vois enfin la désespérance qui habite la communauté harkie, je me dis que c'est là que nous devons porter notre effort : honorer la dette de la France.

M. Patrick Malavieille. Qu'avez-vous fait pour eux ?

M. Michel Meylan. Mes chers collègues, les hommes font leur histoire, mais ne savent pas l'histoire qu'ils font. En arabe, Méditerranée signifie « la mer blanche du milieu ». Quand la Méditerranée peut être un trait d'union entre le peuple français et le peuple algérien, ne les divisez pas à nouveau en votant pour le 19 mars.

Un jour, peut–être, finira-t-on par prendre un peu de hauteur sur la question de la date de commémoration de la guerre d'Algérie.

Alors, nous considérerons qu'il n'y a pas plusieurs catégories de combattants, mais une seule et même population de femmes et d'hommes qui, chacun, à leur place, en leur temps, ont fait face avec le même courage pour défendre leurs idéaux.

Alors, et alors seulement, il n'y aura plus dans la mémoire collective de bonnes ni de mauvaises guerres, de combattants héroïques ni de combattants au rabais. Seulement la communion de la nation dans le souvenir des Français morts au service du pays.

Alors, peut-être ce jour-là trouverons-nous une date unique de commémoration et jugerons-nous nos débats actuels bien dérisoires à l'échelle de l'histoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en juin 1999, à l'initiative du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le Parlement a adopté à l'unanimité une proposition de loi reconnaissant l'état de guerre en Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc. Cette reconnaissance officielle d'un moment dramatique de notre histoire permet de

mieux comprendre ce qu'ont vécu tous ceux qui en ont été les acteurs directs, les appelés, les rappelés, les maintenus, les militaires de carrière, sans oublier leurs familles, les rapatriés, les Harkis, en un mot toutes les populations, qu'elles soient d'origine européenne ou maghrébine, civiles ou militaires.

Lors de débats parlementaires emprunts de solennité et de gravité, qui furent l'honneur de la représentation nationale, l'évocation de tous les drames de la guerre d'Algérie a permis de prendre conscience de l'importance des traumatismes, des souffrances, des incompréhensions qui ont marqué nombre de nos concitoyens et qui perdurent dans notre pays près de quatre décennies après la fin des combats.

Une première étape dans la réappropriation de notre passé a été franchie par la promulgation de la loi du 18 octobre 1999. Aujourd'hui, notre volonté de renforcer le devoir de mémoire nous invite à prolonger une initiative que tous, anciens combattants, rapatriés, Harkis et représentants de la nation ont rendu possible par leurs contributions et leurs échanges constructifs.

Ensemble, nous partageons l'exigence du devoir de mémoire, et nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, éléments fondateurs de notre démocratie. La nation, par la volonté de ses représentants, a donné en 1999 sa dignité à la troisième génération du feu. Longtemps sujet tabou et controversé, l'officialisation de la guerre d'Algérie a rendu la parole à toutes celles et ceux qui souffraient de ce silence trop lourd et trop pesant.

En effet, il nous faut dire l'histoire pour participer à une œuvre de réconciliation nationale, afin que tous nos compatriotes, soldats du contingent, militaires de carrière, rapatriés, pieds-noirs ou Harkis puissent se retrouver unis dans notre communauté nationale.

Aujourd'hui, il s'agit d'évoquer la guerre d'Algérie dans sa dimension la plus large, de ne pas dissimuler la vérité historique, de donner la parole aux acteurs du drame algérien et de reconnaître que ce conflit, mettant un terme à la période coloniale, a profondément marqué notre pays, les populations d'Algérie et de métropole ainsi que leurs descendants.

On ne peut plus ignorer, ou faire semblant d'ignorer les drames que les uns et les autres ont vécus et vivent encore. Si toutes les cicatrices ne sont pas encore refermées, la parole et le témoignage doivent être facilités afin de dénoncer la guerre et son cortège de victimes, souvent innocentes. Nous avons le devoir d'assumer collectivement, et dans l'unité, l'héritage de notre histoire.

M. Philippe de Villiers. C'est vrai !

M. Alain Néri. Conscients aujourd'hui de cette obligation morale à l'égard de celles et ceux qui ont eu à en souffrir, nous sommes convaincus que la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie doit s'accompagner d'un temps de mémoire. Tous les acteurs, dans leur diversité, doivent pouvoir témoigner des épreuves qu'ils ont endurées pendant et après les combats. Il apparaît en effet nécessaire de rappeler sans cesse les réalités et les conséquences d'une guerre dont on a trop longtemps nié l'existence.

Le 26 avril 2001, le Premier ministre, Lionel Jospin, a souhaité que « soit faite toute la lumière nécessaire sur cette guerre de décolonisation, qui fut une guerre civile et durant laquelle des atrocités ont été commises de part et d'autre. Aucune victime ne doit être oubliée, ni du côté algérien, ni du côté français ».

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Alain Néri. « Nous ne pouvons pas et ne devons pas non plus ignorer les massacres dont les Harkis ont été victimes », disait-il. « Ce travail de vérité constitue un ciment puissant pour notre communauté nationale car il lui permet d'édifier de plus solides fondations pour son avenir. »

A l'aube du XXIe siècle, la République française, démocratie apaisée et porteuse de valeurs universelles, s'honorerait d'assumer son histoire en intégrant dans la mémoiree nationale un passé trop longtemps enfoui.

A cette occasion, il est indispensable que soit délivré aux jeunes générations un message de paix et que soit dénoncée l'absurdité d'affrontements ayant bouleversé à jamais la jeunesse et l'existence de millions d'hommes et de femmes issus d'horizons divers, entraînés dans la spirale d'une guerre de décolonisation et d'indépendance dont ils ont subi toutes les horreurs. Cela aurait une dimension pédagogique et citoyenne à l'égard des nouvelles générations et c'est à dessein que nous entendons œuvrer à ce projet en y travaillant et en privilégiant les conditions de sa réalisation.

Pour répondre à cet objectif légitime et salutaire, il nous apparaît désormais possible et indispensable d'envisager que la nation se rassemble à l'occasion d'une journée de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes civiles et militaires de cette période de notre histoire, où des vies personnelles et des destinées familiales et collectives ont basculé. Il s'agit ainsi d'évoquer la guerre d'Algérie sous tous ses aspects et de lutter contre l'oubli, en favorisant chaque année son ancrage dans la mémoire de notre pays.

La guerre d'Algérie, par sa spécificité historique et ses drames, par le climat passionnel et douloureux qui s'y rattache, a trop longtemps suscité malaises, ambiguïtés et non-dits. Aujourd'hui, il est de notre responsabilité d'inscrire durablement son évocation dans notre mémoire collective, en l'accompagnant aussi d'un acte indispensable de réconciliation et de concorde nationales.

Dix années de guerre en Afrique du Nord sont constitutives de notre histoire et en font partie intégrante. Le recul du temps permet maintenant d'en dresser un inventaire lucide et exhaustif.

Oui, au même titre que les deux conflits mondiaux, la guerre d'Algérie appartient à notre histoire. Oui, après sa reconnaissance officielle, elle doit trouver sa journée de recueillement et de mémoire pour se souvenir.

Aujourd'hui, quarante ans après le cessez-le-feu, il est temps que la représentation nationale tranche sur ce sujet après un débat qui doit être conduit dans la dignité, la lucidité, la sérénité et le courage, avec solennité et gravité.

Oui, il est temps de rendre hommage aux combattants de la troisième génération du feu et de leur rendre toute leur place parmi leurs camarades anciens combattants des autres conflits. Ils ont droit eux aussi à la reconnaissance de leur sacrifice par la nation, lors d'une journée de recueillement qui leur soit spécifiquement consacrée.

Après avoir reconnu unanimement la réalité de la guerre d'Algérie, il convient maintenant de fixer une date pour tous ceux qui ont combattu en Afrique du Nord.

Oui, il est indispensable qu'il y ait une date de recueillement et de souvenir car cette guerre qui, trop longtemps, fut une guerre sans nom, ne doit pas devenir une guerre sans date pour rendre hommage à toutes ses victimes.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Alain Néri. Oui, il faut que la nation rassemblée puisse assurer son indispensable devoir de mémoire. Sinon, ce serait une deuxième mort, encore plus cruelle, et une injustice insupportable pour les anciens combattants de la troisième génération du feu.

C'est le 11 novembre pour les anciens combattants de 1914-1918, c'est le 8 mai pour ceux de 1939-1945. Alors, choisissons la date qui marquera le recueillement pour la troisième génération du feu : ce ne peut pas être une date choisie au hasard, au petit bonheur la chance, et il serait dérisoire de choisir une date sans fondement historique.

En conséquence, une réflexion et une analyse approfondies me conduisent à penser que, sur le long terme, seule la date du 19 mars,...

M. Pascal Terrasse. Très bien !

M. Alain Néri. ... date officielle du cessez-le-feu en Algérie, et non pas de la fin de la guerre d'Algérie, s'affirmera.

Mme Véronique Neiertz. Très bien !

M. Alain Néri. Il faut rappeler avec force qu'il ne s'agit de fêter ni une victoire ni une défaite, vous avez raison, madame la rapporteure. Il s'agit simplement de rendre hommage, de se recueillir, de se souvenir.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Alain Néri. En effet, ce n'est pas une date de défaite pour la France car l'armée française n'a pas subi de défaite en Algérie. Simplement, pour la première fois dans l'histoire, deux belligérants ont décidé de cesser le feu et d'engager des négociations ratifiées ensuite largement par référendum par la nation française. Aussi, il est impensable que certains ne puissent se joindre, dans un recueillement unanime, à leurs camarades de combats qui ont souffert comme eux et autant qu'eux.

M. Jacques Limouzy. Tartuffe !

M. Alain Néri. Le 19 mars n'est pas une date mythique, c'est simplement la date qui s'affirme comme une date historique liée à l'acte officiel de cessez-le-feu, et elle sera dans l'esprit de nos concitoyens la date du recueillement et de la mémoire. Cette date s'affirmera en raison de sa double et indissociable signification au cœur même d'une tragique et douloureuse histoire.

Pour les uns, soldats, leurs familles et leurs amis, pour tous ceux qui ont eu vingt ans dans les Aurès et qui, dans un superbe élan civique et patriotique, ont su se dresser pour défendre la République, cette date correspond à la fin d'une guerre cruelle où nombre de leurs camarades sont tombés.

Pour eux, c'était l'annonce du retour en France dans leur famille, près de leurs amis, et aussi de ce qu'ils considéraient comme une paix retrouvée. C'était également réapprendre le quotidien en affrontant les souvenirs et les traumatismes profonds qui en découlaient.

Pour les autres, elle correspond à l'accélération des drames vécus et au basculement dans les déchirements. Pour nos compatriotes français d'Algérie rapatriés, c'était l'abandon de leur terre natale et de leurs racines. Je pense qu'il serait juste et qu'il serait plus que temps, à défaut de pouvoir effacer leur préjudice psychologique et moral, qui ne disparaîtra jamais de leur mémoire, car il est impossible de chasser un tel drame, que la nation achève définitivement de régler leurs préjudices matériels en leur accordant une juste et définitive indemnisation.

M. Alain Fabre-Pujol. Très bien !

M. Alain Néri. Pour les Harkis, qui n'envisageaient pas d'autre avenir que dans la France, cette fidélité fut un choix lourd de conséquences, pour lequel ils ont payé un lourd tribut.

M. le président. Monsieur Néri, il faudrait conclure !

M. Alain Néri. Les uns, honteusement abandonnés, furent odieusement massacrés, les autres, rejetés des terres qui les avaient vu naître, ont trop souvent fait l'objet d'un nouveau rejet dans leur terre d'accueil. Je tiens personnellement à dénoncer les conditions d'accueil déplorables et souvent honteuses faites aux familles et aux enfants dans les camps où ils furent parqués...

M. Jean Bardet. C'est un peu tard !

M. Jacques Heuclin. Qui les a parqués ?

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Il ne faut pas choisir le 19 mars !

M. Alain Néri. ... et la discrimination inacceptable dont ils furent victimes. Aujourd'hui, leurs enfants revendiquent légitimement la reconnaissance de la France vis-à-vis de leurs pères et de leur propre intégration.

M. le président. Monsieur Néri, votre conclusion !

M. Alain Néri. Pour cela, je propose donc à nouveau solennellement de créer un institut pour mettre en œuvre le légitime travail de mémoire et de vérité qui permettra de connaître l'histoire des Harkis et de rétablir la vérité historique dans toutes ses dimensions *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. René André. Démagogie !

M. Alain Néri. ... de faire le bilan de l'action de la France et des « non-actions » de la nation à leur égard depuis quarante ans, et de prendre en compte leurs justes revendications, base de propositions pour réparer ce qui peut encore l'être.

Pour tous, ce fut la guerre. Pour tous, ce furent la violence, les haines, les peurs, les souffrances, le rejet, l'incompréhension, les silences. Il convient donc désormais d'inscrire de façon durable l'évocation de cette guerre dans la mémoire collective française. Cela doit permettre de renforcer la cohésion nationale et s'accompagner d'un indispensable acte de réconciliation et de concorde nationale.

M. Rudy Salles. Monsieur le président !

M. le président. Monsieur Néri, il faut conclure !

M. Alain Néri. Forts de notre Histoire lucidement assumée, nous avons le souci de rassembler et de favoriser l'unité nationale confortée par la future édification, à Paris, du mémorial de la guerre d'Algérie. Nous proposons donc que le 19 mars devienne une journée nationale de recueillement et de mémoire en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc et de tous leurs drames.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter la présente proposition de loi. Mais nous devons l'adopter dans un esprit de rassemblement et de consensus...

M. Jean Bardet. Ce n'est pas ce que vous faites !

M. Alain Néri. ... qui doit se vérifier à travers un vote solennel et massif de l'Assemblée nationale, vote que j'ai demandé et qui aura lieu mardi 22 janvier.

Au milieu de cet océan de deuils, de souffrances, de sang et de larmes qui s'étend avant et après le 19 mars, cette date historique doit être le signal du rassemblement de la France et de la nation pour rendre hommage à tous ceux qui ont souffert de la guerre d'Algérie et qui, trop nombreux, y ont perdu la vie.

Et, ce même jour, c'est réunis au pied des monuments aux morts dans la même ferveur, tous ensemble et au coude à coude, que nous pourrons et que nous devrons rendre hommage aux victimes, à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. C'est cela aussi la grandeur de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, on ne peut évoquer la guerre d'Algérie sans que la pensée se tourne d'abord naturellement vers ceux qui en furent et qui en sont toujours les victimes. Il s'agit, en premier lieu, des combattants de nos forces armées : 25 000 d'entre eux environ tombèrent au champ d'honneur, dont plus de 6 000 appelés, plusieurs dizaines de milliers de nos soldats furent blessés ou touchés dans leur intégrité physique. Je veux parler également des membres des unités supplétives de Harkis, dont sans doute plus de 60 000, selon les chiffres officiels, périrent dans un effroyable génocide. On ne peut oublier non plus les victimes civiles dénombrées par milliers, notamment après le cessez-le-feu. Enfin, je voudrais évoquer nos concitoyens pieds-noirs, contraints, pour plus d'un million d'entre eux, à un exode terrible, qui signifia, pour beaucoup, la brisure inexorable d'une vie.

M. Jean-Pierre Brard. A cause de l'OAS !

M. Yves Fromion. L'hommage et la sollicitude de la nation doivent aller à chacun de celles et de ceux qui furent ou qui demeurent marqués dans leur chair ou dans leur cœur par le drame algérien.

On ne peut, dès lors, que s'associer à la démarche légitime des organisations représentatives d'anciens combattants d'Afrique du Nord pour que soient honorés, dans la dignité et l'union, la mémoire et le sacrifice de leurs compagnons d'armes.

Quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, reconnaissons, pour le regretter, que la nation n'a pu se rassembler autour d'une date appropriée, consensuelle, pour permettre l'expression officielle du devoir de mémoire par la République.

Et voici qu'en ce jour l'Assemblée nationale est appelée à délibérer sur une proposition de loi qui vise à trancher dans une matière où les sensibilités sont à vif, où la charge passionnelle est demeurée extrême.

A l'origine de cette initiative portée par les formations qui composent la majorité gouvernementale, il y a l'engagement pris par M. Jospin en 1995, puis en 1997, de reconnaître officiellement la date du 19 mars comme journée de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Nous sommes donc conviés à honorer une promesse électorale faite à une fraction du monde combattant.

M. Bernard Outin. Médiocre !

M. Pascal Terrasse. Nous, nous tenons nos promesses !

M. Yves Fromion. L'affaire est délicate, tellement même que M. Jospin s'en est prudemment dessaisi au profit, si j'ose dire, de ses députés, lesquels, dans un bel élan pluriel, ont déposé une trinité de textes identiques.

La prudence tactique de M. Jospin trouve-t-elle son origine dans l'opposition que manifesta toujours François Mitterrand à l'égard du 19 mars ? Rien n'est moins sûr. Il y aurait plutôt été incité par le refus résolu de son ancien secrétaire d'Etat aux anciens combattants, M. Masseret, de donner satisfaction aux tenants de la reconnaissance du 19 mars.

Le nouveau secrétaire d'Etat, lui-même signataire de la proposition qui nous est soumise aujourd'hui, a fini par admettre, au terme de quelques déclarations contradictoires, que le Gouvernement donnerait une suite à une éventuelle initiative parlementaire dès lors que celle-ci recueillerait une majorité de 70 % à l'Assemblée nationale. Ce pourcentage, qui inaugure la pratique de la majorité qualifiée dans notre assemblée, résulte à l'évidence d'une mathématique politicienne dont il sera intéressant de percer un jour le mystère. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Pour donner au débat un tour encore plus aléatoire, une importante organisation d'anciens combattants a cru utile de menacer de ses foudres électorales les députés par trop indociles au point de ne pas se soumettre au diktat d'un 19 mars acquis au pourcentage.

M. Yves Fromion. Voici le décor planté. On en sourirait si cette palinodie n'avait pour témoins muets les 36 000 monuments aux morts des communes de France.

M. Jean-Pierre Brard. Soyez au moins fidèle au général de Gaulle !

M. Yves Fromion. M. Lionel Jospin, inspirateur de ce débat, argumentait ainsi son engagement de 1995 : « Il me semble indispensable aujourd'hui d'aborder cette période avec lucidité et réalisme dans un souci de justice et d'apaisement. »

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Yves Fromion. Examinons donc les faits avec lucidité et réalisme avant de nous interroger sur le point de savoir si la présente proposition de loi est porteuse de justice et d'apaisement au sens où l'entend M. Jospin.

Qu'est exactement le 19 mars ? Cette date peut-elle se comparer au 11 novembre 1918 ou au 8 mai 1945, comme on voudrait nous inciter à le croire et comme on l'a fait il y a quelques instants encore ?

Les faits sont pourtant clairs. Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 n'est pas la conséquence d'une capitulation militaire de l'adversaire de la France, comme en 1918 ou en 1945. C'est un acte d'essence purement politique...

Mme Hélène Mignon. C'est une décision politique et militaire !

M. Yves Fromion. ... et les gaullistes le savent mieux que quiconque. *(Exclamations sur de nombreux bancs du groupe communiste.)*

Le FLN n'a pas sollicité l'arrêt des combats. Il n'y a d'ailleurs pas souscrit, bien que son dispositif militaire, comme l'a rappelé M. le secrétaire d'Etat il y a un instant, rejeté pour l'essentiel hors des frontières, ait été réduit à néant sur le terrain.

Le cessez-le-feu du 19 mars est pour nos armées une victoire sans victoire puisqu'elles allaient être contraintes de céder la place aux troupes du FLN.

Le cessez-le-feu du 19 mars fut et restera pour nos armées le point focal d'une interrogation sans réponse sur la justification des peines, des souffrances endurées, des morts consenties pendant des années pour obéir à la République.

M. Jean-Pierre Brard. Nostalgique !

M. Yves Fromion. Sans doute le FLN algérien revendique-t-il aujourd'hui que le 19 mars soit fêté en Algérie, à l'instar de ce que nous faisons en France le 11 novembre ou le 8 mai. Devons-nous pour autant prêter la main à une telle imposture ? *(Applaudissements sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.) La République doit-elle consentir à tant de dérision ? Doit-on infliger une nouvelle avanie...

M. Jean Le Garrec, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Mais enfin !

M. Yves Fromion. ... à nos soldats ou à nos morts alors qu'outre-Méditerranée on voudrait les faire passer pour des barbares ou des nazis ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Revanchard !

M. Yves Fromion. A ces questions, la lucidité et le réalisme appelés de ses vœux par M. Jospin commandent de répondre par la négative.

Mais le 19 mars est une date lourde de bien d'autres significations terribles.

Ce fut le début du génocide dont furent victimes les harkis et les populations musulmanes...

M. Jean-Pierre Brard. Achetez-vous un dictionnaire !

M. Yves Fromion. ... soupçonnées de fidélité ou de sympathie envers la France. Ils furent des dizaines de milliers, sans doute plus de 100 000, à être martyrisés puis assassinés par le FLN qui voulait éradiquer toute trace de présence française au sein du peuple algérien.

M. Henri Cuq. Eh oui !

M. Gérard Fuchs. Qui en est responsable ?

M. Yves Fromion. Je crois utile de rappeler à cet égard les propos prononcés par le Président de la République le 25 septembre dernier lors de la journée consacrée aux Harkis : « Pour les populations civiles, le 19 mars 1962 a marqué la fin des hostilités militaires mais pas la fin des souffrances. D'autres épreuves, d'autres massacres sont venus s'ajouter aux peines endurées pendant plus de sept ans. »

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* On le sait !

M. Yves Fromion. « Qu'elles soient tombées avant ou après le cessez-le-feu, nous devons à toutes les victimes l'hommage du souvenir. »

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Bien sûr !

M. Yves Fromion. « Oublier une partie d'entre elles, ce serait les trahir toutes. »

M. Jean-Pierre Brard. Challe, Zeller, Massu, Aussaresses !

M. Yves Fromion. Quel sens peut donc avoir aujourd'hui l'anniversaire d'un cessez-le-feu virtuel pour le FLN, entaché d'autant d'horreurs et de crimes ? Ne donne-t-on pas le sentiment qu'en solennisant le 19 mars, on tente d'exorciser le sentiment de culpabilité qui nous habite au regard des événements qui marquèrent le sol algérien après cette date ? *(« Très juste ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La commémoration du 19 mars a toujours été comprise et ressentie par les Harkis et leurs familles installées en France comme une mise à l'écart de la communauté nationale. On ne saurait donc en accepter l'officialisation.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, le 19 mars représente pour la communauté des Français rapatriés d'Algérie, pour les pieds-noirs la date à partir de laquelle a basculé leur vie.

Mme Hélène Mignon. Elle avait basculé avant !

M. Yves Fromion. Attachés à une terre qu'ils avaient fécondée et qu'ils avaient cru pouvoir considérer comme leur, puisque la République s'en était portée garante, ils furent contraints après le 19 mars 1962 de tout abandonner !

M. Jean-Pierre Brard. Par qui ? Par l'OAS !

M. Yves Fromion. Ils laissèrent leurs maisons, leurs entreprises, leurs emplois, l'essentiel de leurs biens, leurs projets d'avenir, leurs cimetières. Ils abandonnèrent même les monuments aux morts de leurs communes *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),* où figuraient les noms de ceux d'entre eux qui, lors des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, apportèrent, au prix de leur vie, un si puissant concours au succès des armes de la France et à notre liberté ! *(« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. Et les tirailleurs sénégalais ?

M. le président. S'il vous plaît !

M. Yves Fromion. Les pieds-noirs n'avaient sans doute jamais imaginé qu'ils seraient forcés à l'exode. Ils avaient bâti leur vie dans ce qui fut pour eux la France d'Algérie. La plupart se sont attachés à reconstruire une existence nouvelle. Aucun n'a pu oublier.

Toutefois, le temps aidant, les souffrances ont commencé à s'apaiser. Alors pourquoi faut-il qu'aujourd'hui on prenne la responsabilité si lourde de raviver les souvenirs, de rouvrir les plaies, de nourrir les rancœurs en évoquant le projet d'officialisation du 19 mars ? Qui peut ignorer que cette date est pour les rapatriés d'Algérie la pire, la plus inacceptable qui soit ? Par quelle aberration en est-on arrivé à vouloir meurtrir à nouveau ceux qui ont tant souffert ? Pourquoi tant d'acharnement ?

Non, décidément, le 19 mars ne peut être le symbole de concorde nationale indispensable à la digne expression du devoir de mémoire. Ni la lucidité, ni le réalisme – à moins qu'il ne soit confondu avec le cynisme – ne peuvent nous convaincre de suivre M. Jospin dans son initiative fort inconsidérée, si l'on en juge par l'impact désastreux qu'elle a sur le monde combattant.

M. Jean-Louis Idiart. Jospin a le soutien de la majorité !

M. Yves Fromion. Où est donc l'apaisement recherché par le Gouvernement et sa majorité ?

Jamais sans doute un clivage aussi profond et un antagonisme aussi irréductible ne s'étaient manifestés entre des associations patriotiques jusqu'alors rassemblés sous la fière devise « Unis comme au front ». Le débat qui nous est proposé aujourd'hui n'aurait jamais dû avoir lieu, tant les conditions dans lesquelles ils se déroulent sont contraires à la tradition républicaine ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Tout à fait !

M. Yann Galut. Ça suffit !

M. Yves Fromion. Le Président de la République, dans la continuité des positions prises par ses prédécesseurs, François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing, a exprimé les plus grandes réserves à l'endroit de toute initiative qui ne ferait pas l'objet d'un total consensus national. C'est le bon sens même.

Or qu'observons-nous ? Une seule association combattante se déclare en faveur de l'officialisation du 19 mars.

M. René André. Une seule !

Mme Hélène Mignon. Quelle date proposez-vous alors ?

M. Yves Fromion. Certes, cette association est fortement représentative et ne saurait être tenue pour quantité négligeable. Mais enfin elle est isolée.

Plusieurs députés du groupe communiste. C'est faux !

M. Yves Fromion. On est donc loin du consensus souhaitable. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme Chantal Robin-Rodrigo. 70 % des Français !

M. Yves Fromion. Cet état de fait doit interpeller les parlementaires autant que les anciens combattants.

S'agissant de ces derniers, je crois souhaitable d'appeler leur attention sur l'impact très négatif auprès de l'opinion publique, notamment des jeunes, que pourrait avoir l'étalage des discordes dont nous faisons état. Les cérémonies patriotiques, osons le dire, ne font guère recette de nos jours. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)* Mais, à tout le moins, l'opinion s'accorde à reconnaître que les anciens combattants, derrière leurs drapeaux, symbolisent l'unité nationale. Cette image va-t-elle se briser, et cette légitimité se dissoudre ? C'est à eux qu'il appartient d'apporter la réponse, en assumant leurs responsabilités.

Pour ce qui concerne le Parlement, il ne paraît pas que son rôle consiste à s'accommoder des divisions au sein de la nation, non plus qu'à les exacerber. La proposition de loi qui nous est soumise est exécrable en ce sens qu'elle porte le germe de la désunion au cœur même de la nation dans ce qu'elle a de plus sacré : la mémoire.

M. Henri Cuq. Eh oui !

M. René André. C'est très important !

M. Yves Fromion. Nous, députés, sommes aujourd'hui les otages ou les victimes d'une manœuvre qui dessert notre communauté nationale. Nous devons en être conscients et rechercher l'apaisement en écartant la proposition qui nous est présentée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Yann Galut. Ça sert à quoi le Parlement ?

M. le président. Monsieur Fromion, je vous demande de conclure !

M. Yves Fromion. Enfin, pour justifier sa démarche, M. Jospin nous a parlé de justice.

Posons alors la question de savoir s'il est juste et légitime que la République réserve aux seuls combattants d'Afrique du Nord son hommage et sa reconnaissance.

En quoi serait-il juste que des dizaines de milliers de soldats, d'agents de l'Etat, de civils, morts en Indochine ou à l'occasion de tous les épisodes de la longue histoire de la colonisation, soient les victimes d'une sorte d'oubli honteux ? Nombre d'entre eux n'ont fait que remplir les missions pour lesquelles la République les avait mandatés.

M. Jean-Pierre Brard. Illégitimement !

M. Yves Fromion. Mesdames et messieurs les députés, le débat d'aujourd'hui n'aboutit qu'à lever la nation contre elle-même. Il se présente dans des conditions qui meurtrissent inutilement et cruellement ceux qui ont été les témoins, les acteurs, les victimes du drame algérien. Il est la conséquence d'un engagement inconsidéré. Il est aussi la conséquence d'un manque de réel empressement, de réel engagement du Gouvernement *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)* pour faire émerger dans l'unité un consensus sur une formule permettant au devoir de mémoire de s'exprimer dans des conditions conformes aux traditions républicaines.

Le groupe du Rassemblement pour la République s'oppose à cette tentative de division de la nation comme il s'oppose à ce que le devoir de mémoire soit asservi aux ambitions électorales de M. Jospin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Huées sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Vila.

M. Jean Vila. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le texte qui vient en discussion aujourd'hui fait suite à l'examen des propositions de loi du groupe RCV, du groupe socialiste et du groupe communiste, auxquelles l'on aurait pu également joindre celles de nos collègues Alain Marleix, du groupe du RPR, et de Jean-Pierre Soisson, du groupe Démocratie libérale.

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Eh oui !

M. Jean Vila. C'est dire le très large consensus que recueille la date du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

M. Guy Teissier. Et du goulag !

M. Jean Vila. Le 19 mars 1962, ce fut la victoire de la paix, gagnée en France à la fois par tous ceux qui ont lutté contre la colonisation et le racisme, pour la fraternité entre les peuples, contre les coups d'Etat contre la République. Honneur aux soldats du contingent qui n'ont pas craint de refuser les ordres putschistes de leurs chefs militaires ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Guy Teissier. Parlez-nous donc du goulag !

M. Jean Vila. La paix en Algérie a fait beaucoup d'heureux : non seulement le peuple algérien, bien sûr, mais aussi les soldats envoyés à la guerre. Présent le 19 mars 1962 en Algérie, j'ai vécu le grand bonheur des appelés à l'annonce du cessez-le-feu. Ce jour-là, heureuses furent les familles des soldats et une grande majorité du peuple français.

Nous ne pouvons oublier les pieds-noirs nés « là-bas » revenus vers la terre de leurs aïeux qui vivront toujours l'arrachement à leur « terre natale »,...

M. Guy Teissier. Ils y étaient bien « là-bas » !

M. Jean Vila. ... victimes d'une histoire faite de trop de sang versé, d'oppression, d'exploitation, de mépris et de haine.

Ce qui faisait écrire à Jules Roy, à l'occasion du trentième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie : « Ce n'est qu'aujourd'hui, en 1992, que les langues et que les anciens bidasses d'alors disent ce qu'ils ont vu et ressenti.

« Est-ce croyable ? Les appelés qui composaient en grande partie l'armée d'Algérie étaient les fils de France, la France en avait assez et voulait qu'on fasse la paix avec les gens qu'ont avait dépossédés.

« La vieille formule "l'Algérie, c'est la France" était inventée pour les besoins d'une mauvaise cause. L'Algérie n'était pas la France puisque, pour les indigènes, il n'y eut jamais ni égalité, ni liberté, ni fraternité... »

M. Guy Teissier. C'est faux !

M. Jean Vila. « ... et que les Français de là-bas furent les victimes des seules puissances qui possédaient tout : finance, presse et politique. »

Il poursuivait : « Plus de guerres coloniales, camarades, plus jamais ! Vous me direz : “Des colonies, on n'en a plus”. Détrompez-vous. Nous en avons encore de nombreuses chez nous et à travers le monde où les pauvres s'échinent pour les riches, où des fils d'anciens Harkis, trompés et abandonnés par nous, vivent comme des lépreux d'autrefois parce que leurs pères ont cru à nos mensonges de colonisateurs. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Guy Teissier. Vous ne manquez pas de culot ! Et le goulag alors !

M. Jean Vila. Dès la fin de la guerre d'Algérie, les associations d'anciens combattants ont mené des actions afin qu'une date commémorative soit instituée,...

M. Claude Goasguen. Et le goulag, c'était quoi ?

M. Jean Vila. La Fédération nationale d'anciens combattants d'Algérie, la FNACA, l'Association républicaine des anciens combattants, l'ARAC, entre autres.

L'ensemble des associations qui ont été de tous les combats pour la paix en Algérie souhaitent naturellement l'officialisation du 19 mars 1962 et que cela se fasse avec le consensus de toutes les associations d'anciens combattants concernées. Elles appellent l'ensemble du mouvement ancien combattant à ne pas se laisser entraîner dans une discussion suicidaire, au respect et à la tolérance de tous, conditions nécessaires à la défense des intérêts des anciens combattants et victimes de guerre et à la mémoire de ce qu'ils ont vécu en commun.

En effet, certaines périodes s'avèrent déterminantes quant au destin et au devenir d'une nation. Il en est ainsi des pages de notre histoire, souvent exaltantes mais toujours douloureuses, écrites du sang et des larmes de ces femmes et de ces hommes qui ont porté dignement les couleurs de notre pays, consentant que leur destin individuel s'efface devant le destin collectif de la France.

La fin de tous ces conflits a toujours été une victoire de la sagesse des hommes prenant conscience que la guerre est une grave erreur de l'humanité, un mal qui déshonore le genre humain.

Trop d'êtres ont souffert, sont morts, pour autoriser quiconque à arracher ces pages d'un livre qui n'est pas refermé. Chaque citoyen a pour devoir de respecter leur sacrifice, veiller à ce qu'il ne reste pas vain et serve la cause de la paix.

Le combattant est, certes, le plus concerné par le souvenir à ses frères d'armes tués, blessés ou disparus et par le devoir de mémoire, sa voix étant la plus qualifiée pour s'élever en faveur d'une vie sans haine ni violence. Mais l'ensemble de nos concitoyens se reconnaissent dans des cérémonies patriotiques officielles dignes d'un hommage solennel, conscient qu'un peuple oubliant son passé n'a pas d'avenir.

Pour les guerres mondiales de 1914-1918 et de 1939-1945, les dates symboliques retenues sont tout naturellement celles du cessez-le-feu, jour essentiel pour le combattant qui risque sa vie à tout instant. Dates de cessation des hostilités, elles sont porteuses d'espérances communes, mais chacune est porteuse d'un message particulier réfutant toute idée d'une journée unique du souvenir qui introduirait l'élément destructeur de l'unité nationale et trahirait la mémoire particulière de la mémoire collective de notre peuple.

Pour la guerre d'Algérie, se pose avec acuité la question de la reconnaissance officielle d'une journée nationale du souvenir et de recueillement dédiée à la mémoire des morts civils et militaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962 marque bien l'arrêt officiel de cette guerre. Il cristallise la mémoire de l'événement. Il est un enjeu de la mémoire française qui, désormais, n'identifie plus que deux dates : la Toussaint sanglante du 1er novembre 1954 et le cessez-le-feu du 19 mars 1962, premier jour où la France ne fut en guerre avec aucun peuple, l'une des dates les plus importantes de notre histoire contemporaine.

Après un débat de haute tenue, où consensus et devoir de mémoire ont prévalu, le Parlement unanime – l'Assemblée nationale le 10 juin 1999, le Sénat le 5 octobre 1999 – a voté la loi reconnaissant la guerre d'Algérie. Nous avons su mettre en conformité le langage officiel avec le langage courant, conscients qu'une société ne peut vivre sans références à des valeurs.

La nation, qui rend ainsi sa dignité au citoyen combattant, doit également affirmer sa volonté d'honorer dignement la mémoire des victimes civiles et militaires en leur dédiant une journée nationale du souvenir et de recueillement.

M. Guy Teissier. Pas le 19 mars !

M. Jean Vila. Si, après les hostilités, il nous a fallu, hélas ! comme c'est le cas dans tous les conflits, déplorer des morts que nous ne saurions oublier, les drames survenus après le 19 mars – que nous condamnons vivement –, ils incombent pour une bonne part à l'OAS et au FLN. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Claude Goasguen. Au FLN !

M. Jean Vila. En aucun cas, la majorité des soldats du contingent n'est concernée.

M. Guy Teissier. Sauf ceux qui sont morts.

M. Jean Vila. Il est temps que se taisent les quelques détracteurs fossilisés dans les rancœurs du passé, aveuglés au point qu'ils ne savent plus respecter une minute de silence. En bonne démocratie, c'est la majorité qui doit prévaloir.

Nous savons qu'il y a eu, hélas ! d'abominables règlements de comptes après le cessez-le-feu officiel du fait d'extrémistes des deux bords...

M. Claude Goasguen. Tout de même !

M. Jean Vila. ... comme c'est malheureusement le cas dans toutes les guerres, mais il va de soi que nous devons unir les victimes dans le même hommage,...

M. Guy Teissier. 150 000 morts !

M. Jean Vila. ... en particulier les harkis, persécutés non seulement au lendemain du cessez-le-feu, mais, également dans les mois qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie.

M. Guy Teissier. A l'époque, vous les traitiez de « collabos » !

M. Jean Vila. Il ne s'agit pas de célébrer une défaite, mais de rendre hommage à l'ensemble des victimes.

Aujourd'hui, les conditions sont désormais réunies pour officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu proclamé en Algérie le 19 mars 1962 et légitimé par la volonté populaire dès le 8 avril de la même année, date à laquelle 90,7 % des Françaises et des Français ont approuvé la fin de la guerre d'Algérie lors du référendum organisé à l'initiative du Président de la République, le général de Gaulle.

Après la promulgation de la loi qui reconnaît la guerre d'Algérie, lui conférant une légitimité incontestable, le 19 mars, qui rencontre une adhésion massive de tous les courants politiques confondus, s'affirme bien comme la seule date commémorative en hommage aux morts civils et militaires de cette guerre. Aucune autre date ne peut s'y substituer.

Plus de la moitié des conseils municipaux et quarante conseils généraux de toutes sensibilités ont déjà adopté un vœu allant dans ce sens.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Tout à fait !

M. Jean Vila. Le nombre de communes inaugurant des artères du « 19 mars 1962 – fin de la guerre d'Algérie » est en constante progression.

M. Jean-Louis Idiart. Eh oui !

M. Jean Vila. L'enquête d'opinion réalisée par l'IFOP, les 12 et 13 novembre 1999 confirme cette volonté nationale, tout particulièrement chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans, qui cherchent à concilier l'étude de leur programme d'histoire et la commémoration de la date anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

M. Guy Teissier. Des accords d'Evian !

M. Jean Vila. Ce même sondage indique que 88 % des Français pensent que le Président de la République et le Premier ministre doivent participer aux cérémonies du 19 mars.

La commémoration, instant privilégié de la réflexion, renforce les liens entre générations. Elle présente une dimension pédagogique fondamentale. Elle est propice à des enseignements, l'incompréhension du présent naissant de l'incompréhension du passé.

Au-delà des anciens combattants d'Algérie, la date du 19 mars appartient à notre peuple, à son histoire, à tous ceux qui sont épris de paix.

Nous avons l'exigence du devoir de mémoire. Nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, éléments fondateurs de toute démocratie.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe communiste et apparentés votera la proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le secrétaire d'Etat, en préambule à mon intervention, permettez-moi de vous rappeler les propos que vous avez tenus ici même le 7 novembre dernier et qui, vous le savez, ont suscité une vive émotion parmi le monde des anciens combattants.

M. Guy Teissier. Eh oui !

M. Rudy Salles. Après avoir largement répété que le débat sur la fixation d'une date de commémoration nationale est une mésure législative, qui, par sa nature, doit bénéficier d'une large majorité, vous avez déclaré : « Je proposerai dans quelques jours au Premier ministre de demander à des groupes d'inscrire dans le cadre de leur niche parlementaire la discussion des textes qui ont été déposés. S'il ne se dégage pas sur ses bancs une majorité qui transcende » – vous avez bien dit : « qui transcende » – « les clivages partisans, on s'arrêtera là. Cela voudra dire que la nation rassemblée ici n'aura pas eu la possibilité de trancher normalement un débat de cette importance. »

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que les nombreuses voix qui se sont élevées depuis ces déclarations témoignent d'un rassemblement de la nation propice à un tel débat ?

Mme Hélène Mignon. Il y a ceux qui parlent et il y a ceux qui agissent !

M. Rudy Salles. Pensez-vous que, quarante ans après les tensions qui ont amené notre pays au bord de la guerre civile, il faille raviver ces tensions et continuer à vouloir dresser les Français les uns contre les autres ?

M. François Liberti. C'est vous qui le faites !

M. Rudy Salles. Vous le savez bien, la quasi-unanimité de la famille combattante française rejette cette date du 19 mars *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...*

M. Jean Vila. C'est faux !

M. Charles Ehrmann. C'est vrai !

M. Jean Vila. Scandaleux !

M. le président. Laissez parler l'orateur !

M. Rudy Salles. La quasi-unanimité de la famille combattante rejette la date du 19 mars, célébrée par les Algériens comme celle de la victoire du FLN sur la France. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Cette date, qui fut celle du cessez-le-feu appliqué dans les départements français d'Algérie, faisait suite, rappelons-le, aux accords d'Evian qui ont été ratifiés unilatéralement par la France, le gouvernement provisoire de la République algérienne ayant refusé de s'engager. Pour autant, sans remettre en cause ces accords, qui ont le défaut majeur de ne pas avoir été respectés, comment ignorer les terribles massacres qui se produisirent après le 19 mars et jusqu'à l'été 1962 ?

M. Jean-Pierre Brard. Et auparavant, avec le général Aussaresses ?

M. Rudy Salles. N'est-ce pas d'ailleurs sur proposition de votre gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons voté le 18 octobre 1999 la reconnaissance de l'état de guerre en Algérie du 1er novembre 1954 au 2 juillet 1962 ?

M. Guy Tessier. C'est vrai !

M. Rudy Salles. N'est-ce pas également pour les mêmes raisons que les associations d'anciens combattants, à l'époque toutes unies, ont accepté que la carte du combattant couvre la période allant du 1er novembre 1954 au 2 juillet 1962 ?

M. Jean-Marc Chavanne. Assurément !

Rudy Salles. Peut-on occulter par une nouvelle loi les derniers mois les plus sanglants et les plus douloureux de la guerre d'Algérie, où disparurent dans des conditions indescriptibles 150 000 Français de souche nord-africaine – dont 75 000 Harkis, mais aussi des maires, des conseillers municipaux, des fonctionnaires, des anciens combattants – et plus de 5 000 Européens ?

Peut-on, mes chers collègues, occulter par une loi la fusillade de la grande poste d'Alger, le 26 mars 1962, ou les massacres de la Saint-Barthélemy à Oran, qui firent tant de victimes, notamment parmi la population civile, dont beaucoup de femmes et d'enfants ? Célèbre-t-on Sedan ou l'armistice de 1940, comme le demandait très justement tout à l'heure notre doyen de l'Assemblée nationale, Charles Ehrmann, qui est aussi professeur d'histoire ? *(Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Vila. Oh !

M. Jean-Louis Idiart. Rien à voir !

M. Jean-Pierre Brard. Il y a de tout parmi les professeurs d'histoire !

M. le président. Laissez M. Salles s'exprimer !

M. Rudy Salles. C'est pourquoi, au nom de ces morts que l'Algérie connut en l'espace de quelques mois, la pudeur et le respect devraient être la loi pour tous. Au lieu de cela, la célébration du 19 mars entraînerait le mépris et l'oubli des victimes civiles innocentes assassinées en quelques mois, alors qu'elles furent six fois et demie plus nombreuses que ne le furent les pertes militaires en huit ans, sans oublier l'exode de plus d'un million de Français !

Chacun sait ici que la perte de l'Algérie...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'était pas une perte : c'était une libération !

M. Jean Vila. C'est honteux !

M. Bernard Outin. Colonialisme !

M. Rudy Salles. ... symbolisée par la date du 19 mars, est vécue comme un moment douloureux. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Ches collègues, laissez parler l'orateur !

M. Rudy Salles. Chacun sait ici, disais-je, que la perte de l'Algérie, symbolisée par cette date du 19 mars, est vécue comme un moment douloureux par les Français qui, pendant cent trente-deux ans, ont aimé cette terre d'Algérie et l'ont fait fructifier, par tous ces pieds-noirs qui y sont nés, qui y ont travaillé et qui y ont vécu une partie de leur vie.

Si la fin de la guerre d'Algérie est encore vécue comme un traumatisme dans la communauté française de métropole ou d'Afrique du Nord, elle l'est aussi dans la cohabitation entre les communautés françaises et maghrébines.

Aussi ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que l'intégration des Français issus de l'immigration, pour laquelle nous devons travailler, est si difficile, que nous devrions au contraire rappeler à ces jeunes quelques repères nationaux inspirés de ce que la France a réellement vécu ? Au lieu de cela, nous commettrions la grave erreur de prendre une mesure dangereuse, indigne de la France et des Français *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* et contre-productrice pour l'intégration, loin de ce souci de clarification et d'apaisement dont nous parlait tout à l'heure Mme la rapporteure. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tout cela, nos trois derniers présidents de la République l'ont compris. De Valéry Giscard d'Estaing à Jacques Chirac en passant par François Mitterrand,...

M. Jean-Pierre Brard. Il ne fut pas exemplaire sur l'Algérie !

M. Rudy Salles. ... que je me permettrai de citer, plusieurs députés de gauche ayant quant à eux cité le général de Gaulle. Ainsi, François Mitterrand, le 24 septembre 1981, désavoua publiquement son ministre des anciens combattants en déclarant : « S'il sagit de marquer le recueillement national et d'honorer les victimes de la guerre d'Algérie, je dis que cela ne peut pas être le 19 mars. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, puisqu'une seule association est favorable à la date du 19 mars, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'interroger sur la signification d'une telle proposition qui, compte tenu du calendrier législatif, n'a aucune chance d'aboutir, à moins que, bien sûr, le Gouvernement ne veuille lui donner une importance particulière dont il serait bon que nous ayons connaissance aujourd'hui.

Alors, à quoi cela sert-il ? A qui cela profite-t-il ? Est-ce pour donner un signe à un pays étranger ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe communiste. Intégriste !

M. Rudy Salles. Ne croyez-vous pas que l'inscription d'une date commémorative ne doive relever que d'une nécessité liée à notre pays ?

Pour ce qui me concerne, je n'ai pas oublié les propos tenus à cette tribune même par le Président algérien, M. Bouteflika,...

M. Jean-Pierre Brard. Vous étiez dans l'hémicycle ?

M. Rudy Salles. ... qui nous a adressé une critique en règle de la présence française en Algérie,...

Plusieurs députés du groupe communiste. Il avait raison !

M. Rudy Salles. ... ce qui était parfaitement inadmissible et ce qui m'avait conduit alors à quitter l'hémicycle.

Comme beaucoup de mes collègues, je m'attendais plutôt à un discours de réconciliation, que j'aurais applaudi des deux mains.

Je n'ai pas oublié non plus les propos que le même Président Bouteflika a tenus le lendemain sur France 2, traitant nos amis les Harkis, Français de confession musulmane, de « collabos » ! Ce jour-là, comme beaucoup d'autres, je me suis senti moi-même Harki ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jean Le Garrec, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* C'est de la démagogie de bas étage ! Incroyable !

Un député du groupe socialiste. Ce ne sont que des effets de manche !

M. le président. Je vous prie de poursuivre, monsieur Salles.

M. Rudy Salles. Non, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne sommes pas en mesure de trancher normalement s'agissant d'un débat d'une telle importance. Car une telle mesure doit transcender le simple cadre législatif pour recueillir l'adhésion de l'ensemble de la nation et du monde combattant, lequel, je tiens à le souligner, s'est jusqu'à présent abstenu, de faire pression sur la représentation nationale.

La démarche du politique ne peut en aucune façon consister à créer ou à alimenter une polémique qui serait indigne vis-à-vis de toutes les victimes des combats d'Algérie ou d'Afrique du Nord. En mémoire de ces événements tragiques, la représentation nationale doit avoir pour mission de rassembler et non de diviser. Car se rallier à votre position aujourd'hui contribuerait à créer une ligne de fracture, alors que nous avons besoin de réconciliation.

Profondément attaché au devoir de mémoire et estimant qu'un peuple oubliant son passé n'a pas d'avenir, le groupe UDF considère bien sûr qu'il est indispensable

d'honorer les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. *(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Toutefois, cela ne peut se faire que dans un esprit de rassemblement, seul propice au recueillement et au souvenir.

Mme Odette Grzegrzulka. Mais pourquoi choisir le 16 octobre, qui n'est même pas une date historique ?

M. Rudy Salles. En effet, nous refusons que nos monuments aux morts soient le théâtre de manifestations de toutes sortes *(Exclamations sur les mêmes bancs)*, comme l'on pourrait s'y attendre si la date du 19 mars était admise. Nous pensons qu'il appartient au monde combattant de se retrouver pour proposer la date consensuelle que nous appelons tous de nos vœux.

Mme Odette Grzegrzulka. Laquelle ?

M. Rudy Salles. La parole est aux associations, et non à nous, puisque le monde combattant n'a pas réussi pour l'instant à se mettre d'accord. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Laissez M. Salles conclure !

M. Rudy Salles. Pour conclure, je dirai qu'il est totalement inopportun en l'état actuel des choses de légiférer sur ce sujet.

Le groupe UDF votera très largement contre la proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Mme Odette Grzegrzulka. Giscard n'est libre que le 16 octobre ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec des si on peut faire des rêves merveilleux, mais on ne refait pas l'histoire !

Nous avons nos souvenirs personnels et nous avons sur ces bancs une approche différente des causes profondes qui ont engendré la guerre d'Algérie. Mais je crois que nous pouvons tous nous retrouver en reconnaissant que la décolonisation de l'Algérie a été ratée ! Cela pourra nourrir un autre débat, en d'autres lieux, à d'autres moments. Les historiens, des deux côtés de la Méditerranée, font leur travail.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans notre diversité pour assumer le devoir de mémoire. Je souhaite que chacun comprenne que la reconnaissance officielle d'un conflit, d'une guerre qui porte enfin son nom et qui a tellement marqué notre génération sur les deux rives de la Méditerranée, s'accompagne dès à présent d'une journée nationale de recueillement et de souvenir.

Le 19 mars n'est pas un jour de joie, de gaieté, de fierté, mais il doit être un moment privilégié de reconnaissance.

Le cessez-le-feu était attendu par des centaines de milliers de gens, ...

M. Jean-Claude Beauchaud. Absolument !

Mme Hélène Mignon. ... personnes silencieuses ne se manifestant pas par la violence. Enfin les deux parties s'étaient retrouvées autour d'une table, elles avaient laissé les armes au vestiaire, concluant le compromis politique des accords d'Evian.

M. Jean Bardet. Vous rêvez !

Mme Hélène Mignon. Bien sûr, tous ceux qui ont vécu de près cette guerre et ses conséquences portent à jamais ses traces dans leur mémoire, leur cœur, parfois même leur corps. Ils n'ont pas besoin d'une journée spécifique de souvenir : l'Algérie nous habite.

Mais pensons aussi à ceux qui ont laissé leur vie dans des combats, des attentats, des tortures, qui ont été enlevés et qui ne sont plus jamais revenus, à ceux qui ont été mutilés, à ceux qui ont été exécutés de façon expéditive, à ceux dont on ne sait ni quand ni comment ils ont disparu après leur arrestation.

Nous devons, dans la dignité, leur rendre hommage comme nous devons le faire pour tous ceux qui ont souffert au Maroc et en Tunisie. Je pense en particulier à l'Algérie, à tous ces pieds-noirs d'origine française, descendants d'Alsaciens-Lorrains d'après 1870, de Communards, comme aussi à ceux venus aussi d'Espagne, d'Italie, souvent poussés à traverser la Méditerranée par la pauvreté.

Je pense également à ces Algériens installés depuis des siècles, dont les grands-pères, les pères ou eux-mêmes ont participé aux combats de 1914-1918 et de 1939-1945 et dans les familles desquels ont été recrutés les supplétifs, les Harkis, qu'on a trompés et lâchement abandonnés. C'est avec eux que je me suis retrouvée sur les bancs de l'école et nous récitions ensemble – n'est-ce pas là une maladresse profondément républicaine ? – « Nos ancêtres les Gaulois... » *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Bardet. Cliché !

M. Jean-Yves Gateaud. Mme Mignon a raison !

Mme Hélène Mignon. C'est ainsi que commencent les humiliations ! *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. le président. Poursuivez, madame Mignon.

Mme Hélène Mignon. Je pense à tous ces jeunes du contingent qui traversèrent la Méditerranée pour rejoindre les militaires de carrière. Nombre d'entre eux ne comprenaient pas pourquoi ils partaient. Ils ne connaissaient pas l'Algérie, la vraie, qui n'est pas celle de la violence et de la guerre civile. Ils rejoignaient les militaires de carrière. D'autres, nous le savons, ont refusé.

Je pense aux parents de ceux qui ne sont pas revenus et pour qui ce que l'on appelait alors le « problème algérien » n'était pas la préoccupation première, jusqu'au moment où leur enfant partait et où, et parfois, les gendarmes ou le maire venaient leur annoncer la dramatique disparition de celui-ci.

Je pense aussi à tous ces fonctionnaires venus pour un temps assurer le fonctionnement du service public, en particulier aux enseignants qui ont payé un lourd tribut.

Nous savons combien la réinstallation des uns et des autres, à quelques exceptions près – les gros colons –, fut pénible dans un environnement pas forcément très amical, quelquefois franchement hostile. Beaucoup n'étaient jamais venus en métropole. Ni immigrés, ni émigrés, mais déracinés.

Les Harkis, plus que d'autres, en souffrent. N'oublions pas que la plupart d'entre eux ont laissé au pays une grande partie de leur famille, ils y ont laissé des amis, des camarades de combat dont certains, malheureusement, ont été pris en otage. Nous devons prendre en compte les justes revendications de ces combattants. Il est vrai qu'après le 19 mars, jour de cessez-le-feu, il y a eu des exactions d'origines différentes à l'encontre des deux communautés. Hélas, l'OAS et certains membres du FLN n'avaient pas compris.

Considérer que la date du 19 mars doit être une journée du souvenir et du recueillement, ce n'est pas oublier – l'histoire nous rattrape toujours – : c'est simplement reconnaître un acte officiel. C'est avoir la volonté de dire ensemble qu'au-delà des souvenirs qui nous étreignent nous devons faire en sorte, dans la France d'aujourd'hui, de nous battre ensemble pour les vraies valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et, ajouterai-je, tolérance.

N'ayons pas la mémoire courte ! Il y a les associations d'anciens combattants et il y a tout le peuple de France !

Si, en Algérie, nos principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité avaient dicté la conduite des uns et des autres, si chacun avait été citoyen à part entière, le cours de l'histoire aurait sûrement été différent ; plusieurs d'entre nous vivraient encore de l'autre côté de cette mer bleue.

C'est en connaissance de cause, mes chers collègues, que je voterai volontairement le texte. Le 19 mars a marqué pour beaucoup d'entre nous un tournant dans l'histoire de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la France doit-elle reconnaître la date du 19 mars comme journée officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui !

M. Jacques Myard. Non !

M. Guy Teissier. Nous ne sommes pas à un référendum ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est en ces termes qu'il nous est demandé d'examiner aujourd'hui la proposition de loi de nos collègues du groupe Radical, Citoyen et Vert au risque de raviver inutilement une page tragique de notre histoire et dont les cicatrices ne sont à ce jour pas encore refermées.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'avez pas de mémoire !

M. Guy Teissier. J'ai une mémoire et je tiens vos comptes, messieurs ! Les millions de victimes du goulag sont inscrits dans la mienne ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Aussi feriez-vous mieux de vous taire ! *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme Odette Grzegrzulka. Vive la démocratie !

M. Jean-Pierre Brard. Parlez-nous des massacres de Constantine !

M. Guy Teissier. D'emblée, je tiens à vous dire que je ne me sens pas l'âme d'un censeur de l'histoire ni même celle d'un historien à la recherche d'une quelconque justification de notre passé.

Vous nous demandez de nous prononcer en notre âme et conscience sur une triste et douloureuse période de notre histoire contemporaine. Si je trouve juste et respectable que les anciens combattants d'Afrique du Nord veuillent honorer leurs morts pour la France, si le devoir de mémoire est devenu nécessaire pour rendre hommage dans la dignité du recueillement à nos disparus,...

M. Jacques Myard. Pas de mémoire sélective !

M. Guy Teissier. ... l'homme que je suis, pour qui la guerre d'Algérie a été le moteur de l'engagement politique, se doit de contribuer à la définition d'un hommage solennel pour tous les Français,...

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. Guy Teissier. ... militaires et civils, morts durant ce conflit.

M. Jean-Pierre Brard. Maurice Audin et Fernand Yvetot !

M. Guy Teissier. Le 19 mars ne constitue, à mes yeux, que la date anniversaire des accords d'Evian, et en aucun cas la date anniversaire de la fin du conflit, tant les armes ont parlé, tant les hommes ont souffert, tant la mort a fauché, tant le sang a coulé.

M. Jean-Marc Chavanne. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Dufau. Quelle autre date choisir, alors ?

M. Guy Teissier. Aussi compréhensifs que nous puissions être, il est donc de notre devoir, pour ne pas dire de notre honneur, de ne pas oublier la mémoire de celles et ceux qui furent victimes du siège de Bab-el-Oued, le 23 mars 1962, victimes de la fusillade de la Grande Poste, le 26 mars, ou de l'élimination du commando Georges, le 27 avril.

Souvenez-vous, chers collègues :...

M. Jean-Pierre Brard. Souvenez-vous d'Aussaresses !

M. Guy Teissier. ... les hommes de cette unité furent désarmés et livrés sans protection aux couteaux des égorgeurs. Sur 250, seuls 50 survécurent, grâce à la Croix-Rouge internationale ou en réussissant leur évasion vers la métropole.

M. Yves Fromion. Ça, c'est l'histoire !

M. Guy Teissier. Les autres furent assassinés, ainsi qu'une bonne partie de leurs familles, dans des conditions épouvantables.

Il est de notre devoir et de notre honneur, aussi, de ne pas oublier les massacres de la Saint-Barthélémy du 5 juillet 1962, à Oran : 2 000 Européens furent martyrisés et bon nombre d'entre eux retrouvés pendus aux crochets des abattoirs de la ville, d'autres enfin enlevés.

M. Jacques Kossowski. Et retrouvés au cimetière !

M. Guy Teissier. Nous le savons tous, ici, entre le 19 mars et l'automne 1962, 150 000 Français d'origine nord-africaine et 5 000 Européens disparurent dans des conditions indescriptibles, tandis que 300 jeunes du contingent, disparus ou prisonniers, ne retrouvèrent jamais la terre de la mère patrie.

Ces 150 000 personnes, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, font elles aussi partie intégrante de l'histoire de la guerre d'Algérie. *(« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Et si certains collègues ne sont pas encore totalement convaincus, je les engage à lire l'ouvrage très documenté du capitaine Leclair, qui explique, avec force détails et précisions, les conditions de disparition de plusieurs milliers d'hommes et de femmes en Algérie. Et ce témoignage n'est malheureusement pas unique ; nous pourrions le multiplier à l'infini.

Outre que le 19 mars ne constitue pas la fin des hostilités à l'encontre des ressortissants de la France, cette date constitue surtout sa défaite...

M. François Liberti. Ah ! Il tombe le masque !

M. Guy Teissier. ... et n'a rien de commun avec le consensus national et la liesse de 1918 ou de 1945. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean-Louis Idiart. Revanchard !

M. Guy Teissier. Aussi, pas plus que nous ne commémorons le désastre de Sedan, l'armistice signé à Rethondes, mes chers camarades de la gauche, le 20 juin 1940, ...

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui, par les pétainistes !

M. Guy Tessier. ... ou encore les accords conclus le 21 juillet 1954 à Genève pour mettre fin aux combats d'Indochine, nous ne devons commémorer le cessez-le-feu en Algérie.

Non, mes chers collègues, je n'ai pas été élu député de la République pour trahir nos compatriotes, Européens ou Harkis, civils ou militaires. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme Hélène Mignon. Scandaleux !

M. Alain Fabre-Pujol. Minable !

M. le président. Laissez M. Teissier s'exprimer !

M. Guy Teissier. Je n'ai pas été élu pour insulter leur mémoire ni pour réécrire l'histoire de notre pays.

M. Jean-Pierre Brard. L'histoire ? Vous voulez l'effacer !

M. Guy Teissier. Il me semble au contraire que notre rôle à tous est de contribuer, au-delà des clivages politiques traditionnels, à pacifier une polémique devenue à ce jour stérile et d'œuvrer pour arrêter une date de recueillement indubitable.

Il serait enfin injuste de rendre un hommage officiel aux seules victimes de la guerre d'Algérie en évacuant, en quelque sorte, celles de la guerre d'Indochine et d'autres engagements de la France outre-mer, notamment en Mauritanie, au Tchad, ...

M. Jean-Pierre Brard. Gallieni !

M. Guy Teissier. ... au Liban ou dans le Golfe. Pour mémoire, les morts pour la France de la guerre d'Indochine sont trois fois plus nombreux que ceux de la guerre d'Algérie.

M. Lionnel Luca. Absolument !

M. Jean-Pierre Brard. Ce ne sont pas des morts pour la France, ce sont des victimes du colonialisme !

M. Guy Teissier. Au moment où l'armée française achève sa professionnalisation, est-il opportun, monsieur le secrétaire d'Etat, de se désintéresser de la guerre d'Indochine, au prétexte, avoué ou non, quelle fût menée par des professionnels ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Guy Teissier. Je vous demande donc, mes chers collègues, de faire résonner dans cet hémicycle les voix de la sagesse et de ne pas céder à des tentations bassement politiciennes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Vos beuglements confirment mes propos !

M. le président. Monsieur Teissier, si vous pouviez conclure !

M. Guy Teissier. Tout comme la majorité de mes collègues du groupe Démocratie libérale et Indépendants,...

M. Bernard Charles. Ah ! Ils ne sont pas tous d'accord !

M. Guy Teissier. ... je ne voterai pas cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy.

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, il y a trente-quatre ans, en juillet 1968, j'intervenais, à cette même tribune,...

M. Patrick Malavieille. Déjà ? *(Sourires.)*

M. Jacques Limouzy. ... comme rapporteur du projet de loi d'amnistie générale des infractions commises en lien avec les événements d'Algérie.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut vraiment limiter la durée des mandats !

M. Jacques Limouzy. A votre place, monsieur le secrétaire d'Etat, se trouvait le garde des sceaux, M. Capitant, à celle du président de la commission, était assis M. Foyer, et, de l'autre côté de l'hémicycle, M. Defferre me faisait l'honneur de m'apporter le soutien du groupe socialiste, en déplorant simplement que l'amnistie ne soit pas venue plus tôt.

Je me souviens avoir conclu mon rapport par la phrase suivante : « puisse (...) la décision souveraine de cette Assemblée, en attendant qu'ils ne se dégagent à nouveau dans la sérénité de l'Histoire, débarrasser ces événements et leurs suites des passions qui les ont trop longtemps agités ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Jacques Limouzy. C'était, mes chers collègues, six ans après 1962. Aujourd'hui, quarante ans après, me voilà encore à la même tribune. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Cela prouve les progrès de la médecine !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Jacques Limouzy. Je constate que la « sérénité de l'histoire » n'est toujours pas au rendez-vous, et vos textes sont de ceux qui l'empêchent d'être parmi nous.

On a bien voulu faire de ces événements une guerre, et vous voudrez bien admettre que les guerres, heureusement, finissent, contrairement à ces douloureux événements d'Algérie, qui n'en finissent pas de finir. Le débat d'aujourd'hui en apporte la preuve.

Avec cette date, vous allez continuer de nous diviser. Car avec cette date, vous réveillez d'anciens et sanglants souvenirs.

M. Claude Gatignol et M. Guy Teissier. Exactement !

M. Jacques Limouzy. Avec cette date, vous jetez des braises sur des plaies à peine fermées. Vous avez, en vérité, cherché le point précis, et peut-être le seul, qui pouvait nous désunir. C'est cette date qu'il vous faut et rien d'autre. Quelle honte, suis-je tenté de dire.

Mme Janine Jambu. La honte, c'est vous !

M. Jacques Limouzy. Vous n'avez aucune raison sérieuse, vous n'avez aucune argumentation convenable ; vous n'avez, pour présenter un tel texte, que des motivations subalternes et même inavouables. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Vous pensez vous faire payer par quelques électeurs. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Laissez parler M. Limouzy, s'il vous plaît !

M. Alain Fabre-Pujol. Il nous insulte ! C'est scandaleux !

M. Jacques Limouzy. Vous pensez vous faire payer non pas le vote, mais le dépôt de cette proposition de loi ! Pauvre calcul ! Misérable profit ! Sombre erreur ! Car je vous le dis en confidence, je n'ai jamais perdu une voix sur ce sujet et l'association en cause ne m'en a jamais voulu.

M. Guy Teissier. Bien sûr que non !

M. Jacques Limouzy. J'en suis à ma neuvième élection législative et je vous en souhaite autant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Croyez-vous que vous sortirez de cette affaire avec un certificat de bonne conduite ? (*« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Détrompez-vous ! Vous en porterez le poids ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme Janine Jambu. Ce sont des menaces ?

M. Patrick Malavieille. A la retraite, Limouzy !

M. Jacques Limouzy. Utilisez donc la niche parlementaire pour nous proposer de meilleurs textes !

Après le 19 mars, le nouveau Premier ministre, Georges Pompidou, fit deux déclarations, le 26 avril et le 30 mai, car la situation était grave : le cessez-le-feu était violé tous les jours, les garanties bafouées, les accords difficiles à appliquer, et, tout le monde l'a reconnu, le 19 mars ne fut que le signal de toutes sortes d'exactions, d'internements arbitraires, de rapts, de massacres, notamment de Harkis, bientôt impossibles à chiffrer.

Mme Hélène Mignon. Vous oubliez l'OAS !

M. Jacques Limouzy. Quatre personnes seulement pouvaient célébrer cette date comme une libération : MM. Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider, Hocine, Aït-Ahmed et Mohamed Boudiaf, élargis le 19 mars !

M. Guy Teissier. Le Parti communiste aussi...

M. Patrick Malavieille et **M. Jean Vila.** Quelle honte de tenir de tels propos !

M. François Liberti. C'est scandaleux !

M. Jacques Limouzy. Je n'aurai pas la cruauté de penser que les auteurs de la proposition de loi nous demandent d'honorer, entre autres, ces mises en liberté, qui, certainement, simposaient, mais ne devraient pas susciter des réjouissances particulières.

Alors, que prétend-on célébrer ? Un cessez-le-feu ? Rien de plus faux : « Le cessez-le-feu n'est pas la paix », déclara à plusieurs reprises Ben Khedda, qui était à la tête des négociateurs du FLN.

M. Jean Vila. Et le 11 novembre, et le 8 mai ? On ne les célèbre pas ?

M. Jacques Limouzy. Et on a pu, d'ailleurs, le vérifier dans les tristes années qui ont suivi.

Le mieux, me semble-t-il, c'est donc que vous utilisiez une nouvelle niche parlementaire pour nous proposer un meilleur texte, moins empreint d'électoralisme, moins insultant pour les morts...

M. Kofi Yamgnane. Arrêtez-le !

M. Jacques Myard. Il a raison !

M. Jacques Limouzy. ... plus apte à réunir les Français, ceux d'hier, qui ont vécu douloureusement ces événements, ceux d'aujourd'hui, qui, ne les ayant pas charnellement vécus − il y en a beaucoup parmi nous −, veulent cependant en faire, pour l'Histoire, une lecture cohérente et nationale. Une lecture cohérente car, vous le savez bien, rien n'a été terminé ce jour-à. Une lecture nationale car l'immense majorité de ceux qui ont servi en Algérie l'ont fait avec honneur, et la reconnaissance qui leur est due ne doit pas consister simplement dans une date froide, une date contestée, une date sans effet immédiat, une date d'ailleurs mise en avant longtemps après, au service d'une cause qui n'est pas la nôtre !

M. François Liberti. N'importe quoi !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Vous vous en lavez les mains, monsieur Limouzy ?

M. Jacques Limouzy. Qu'une association voie les choses différemment, rien de plus normal. Qu'elle fête, qu'elle célèbre, qu'elle se souvienne de cette date, rien de plus normal. Mais elle n'a pas le droit d'obliger les autres à prendre le même chemin ! Il ne doit pas être question de forcer les consciences, même par la loi ! C'est pourtant ce que vous projetez. En ce domaine, mesdames, messieurs, la loi ne peut contraindre. Elle doit se borner à constater une unanimité, un consensus national. Or, de toute évidence, il n'y en a pas.

Je suis le dernier d'entre nous à avoir exercé en Algérie des fonctions publiques au nom de la France. Par conséquent, je connais la question. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Julien Dray. Le dernier à avoir quitté l'Algérie, c'est moi !

M. le président. Monsieur Limouzy, il va falloir conclure.

M. Jacques Limouzy. Je conclus, monsieur le président, mais je suis sans cesse interrompu.

M. le président. Merci de laisser parler M. Limouzy, mes chers collègues.

M. Jacques Limouzy. Lorsque je suis entré à l'Assemblée nationale *(Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste),...*

M. François Asensi. C'est l'heure !

M. Henri Cuq. Laissez-le s'exprimer ! Nous ne sommes pas au Kremlin !

M. Jacques Limouzy. ... l'Algérie était encore une querelle nationale. Elle était une part de notre douleur. Un million et demi d'entre nous avaient regagné une métropole que, pour la plupart, ils ne connaissaient pas. Certains, hélas ! trouvant trop lourd le fardeau qu'il fallait accepter, placés devant des événements excessifs, avaient tenté de poursuivre le combat en s'égarant dans des défaillances condamnables.

M. Jean-Pierre Brard. Vous défendez l'OAS, maintenant ?

M. Jacques Limouzy. Il fallait pourtant que la France continue sans l'Algérie. L'Assemblée nationale en était bien consciente, notamment lorsqu'elle vota ce rapport d'amnistie générale dont je vous parlais tout à l'heure. Mais pas un d'entre nous, alors, quels que soient ses sentiments, quelles que soient les querelles, quels que soient les affrontements conduits ou subis par les uns et autres, personne, je dis bien personne n'aurait songé, ici, à l'Assemblée nationale, à célébrer le 19 mars d'une manière particulière ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Jacques Limouzy. Ce texte est insultant.

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* C'est vous qui êtes insultant !

M. Jacques Limouzy. Il insulte les espérances d'alors. Il insulte la gloire de beaucoup dans le malheur et jusqu'à nos erreurs, auxquelles nous tenons, figurez-vous.

Alors je vous annonce, comme mes collègues qui se sont déjà exprimés, que mon groupe votera contre ce texte. Vous êtes libres de vous déshonorer − même si certains ont l'excuse de ne pas avoir vécu cette époque −, mais ne nous demandez pas de le faire avec vous !

Etant donné ce que nous savons, ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce dont nous nous souvenons, nous serions, en le votant, beaucoup plus condamnables que vous ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. − Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici réunis pour discuter d'une proposition de loi qui déchaîne bien des passions. Vous nous aviez annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, pourtant déjà très chargé, lors de l'examen du budget des anciens combattants, le 7 novembre dernier.

Ce matin, comme jamais auparavant, les tribunes du public ont été assaillies de monde. Les associations d'anciens combattants nous ont suppliés de leur obtenir des billets de séance, des cars ont été affrétés pour que leurs membres puissent assister à cette séance et l'Assemblée a pris des mesures exceptionnelles, puisque des salles extérieures ont été aménagées pour qu'un maximum de personnes suivent la séance publique.

Agé de seize ans en 1962, je n'ai pas participé à la guerre d'Algérie. C'est la première fois que je prends la parole à cette tribune sur un texte concernant les anciens combattants.

Néanmoins, depuis que je suis élu, j'ai entretenu avec leurs associations des relations de confiance, basées sur l'écoute et un profond respect pour leurs souffrances, leur idéal de paix, de liberté et les valeurs dont ils sont porteurs.

Alors pourquoi une telle mobilisation ? Pourquoi le 19 mars ? Pourquoi légiférer ?

Pourquoi une telle mobilisation ? Certes, l'année 2002 est celle du quarantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, mais, chacun le sait, cette période récente de notre histoire est encore très douloureuse, comme l'ont démontré les remous de ces derniers mois dans l'actualité et les médias. Ne faut-il pas donner du temps au temps et laisser l'histoire cicatriser les plaies ?

Pourquoi le 19 mars ? Certes, il a fallu attendre plus de trente-sept ans pour que la France reconnaisse, le 10 juin 1999, par un texte de loi, l'état de guerre en Algérie, et mette ainsi en conformité le langage officiel avec la pratique et le langage courant.

M. Christian Cuvilliez. Et surtout avec la réalité historique !

M. Claude Birraux. Mais pourquoi le 19 mars, plutôt que le 16 octobre ou le 10 juin ? Car même si un cessez-le-feu a officiellement été signé le 19 mars, nous savons tous que les combats ne se sont pas interrompus, que de nombreuses exactions ont été commises après cette date, particulièrement contre les populations harkis : 150 000 victimes ont été dénombrées parmi elles, plus 25 000 parmi les Français d'Algérie. Reconnaissons-le, cette date n'a donc pas plus marqué un cessez-le-feu qu'un « cessez-le-sang ».

Et pouvons-nous commémorer ce 19 mars comme jour du souvenir *(« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. − « Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)*, alors que l'autre camp célèbre ce jour de victoire par un timbre commémoratif ?

Comme l'a rappelé le Président de la République, lors de la Journée nationale d'hommage aux Harkis, le 25 septembre 2001 : « Pour les populations civiles, le 19 mars 1962 a marqué la fin des hostilités militaires, mais pas la fin des souffrances. »

M. Claude Gaillard. Exactement !

M. Claude Birraux. D'autres épreuves, d'autres massacres sont venus s'ajouter aux peines endurées pendant plus de sept ans. Qu'elles soient tombées avant ou après le cessez-le-feu, nous devons à toutes les victimes l'hommage du souvenir. Oublier une partie d'entre elles, ce serait les trahir toutes.

Dès lors, pourquoi légiférer ? Au-delà du devoir de mémoire nécessaire et déjà en partie réalisé le 10 juin 1999, jour de la reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie, sachant que l'Union française des anciens combattants et la quasi-totalité des associations d'anciens combattants sont en désaccord sur le choix de la date du 19 mars, est-il raisonnable et opportun, monsieur le secrétaire d'Etat, d'ouvrir une querelle fratricide entre les « pour » et les « contre » ? Une date commémorative ne doit-elle pas rassembler un pays plutôt que de le diviser,...

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Claude Birraux. ... comme le rappelait votre prédécesseur, Jean-Pierre Masseret *(Applaudissements sur les bancs sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)*, qui se refusait à inscrire toute proposition de loi tant qu'un consensus ne se serait pas dégagé au sein du monde combattant ?

M. Franck Dhersin. Il avait raison !

M. Claude Birraux. En mémoire de ces événements tragiques, le rôle du politique est-il de créer une polémique ? Et nous autres, élus de la nation, devons-nous alimenter cette polémique ? N'est-ce pas indigne au regard des 30 000 morts et des 300 000 blessés des combats d'Algérie et d'Afrique du Nord ?

M. Jean-Louis Idiart. Ces propos sont inadmissibles !

M. Claude Birraux. De grâce, monsieur le secrétaire d'Etat, devant une date commémorative aujourd'hui introuvable de la fin de la guerre d'Algérie, faites à votre tour preuve de sagesse. En ce début d'année 2002, préservez l'unité nationale et, en l'absence de consensus dans le monde combattant, ne nous faites pas légiférer sur ce sujet délicat, ne serait-ce que par respect pour nos victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

En un temps où l'histoire de la guerre d'Algérie n'est pas encore cicatrisée de blessures qui demeurent vives, nous devons nous garder d'ouvrir une polémique au sein du monde combattant pour ne pas détourner les esprits du recueillement et du souvenir, dans l'unité du rassemblement pour l'honneur des victimes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie fran-*

çaise-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me réjouis que nous puissions enfin examiner aujourd'hui une proposition de loi reconnaissant le 19 mars comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes des combats en Afrique du Nord.

C'est l'aboutissement de l'action persévérante de nombre d'entre nous et, en particulier, de notre collègue Alain Néri, auteur de la proposition de loi instituant une journée nationale de recueillement et de mémoire, en souvenir de toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie, au Maroc et de tous leurs drames.

Je voudrais insister sur une volonté partagée, sur de nombreux bancs de notre assemblée, en dépit des voix qui se sont exprimées jusqu'à maintenant dans les rangs de l'opposition : accomplir à la fois le devoir de mémoire et le devoir de réconciliation.

Le devoir de mémoire, nous l'avons déjà exercé ici, en octobre 1999, en adoptant à l'unanimité la loi substituant à l'expression « opérations effectuées en Afrique du Nord » celle de « guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

M. Jacques Myard. On était tous d'accord, voilà la différence !

M. Jean-Pierre Blazy. Effectivement, mon cher collègue, je viens de le rappeler.

Nous devons aujourd'hui poursuivre dans la logique de l'histoire vécue par tous les combattants et par les populations civiles, quel que soit leur camp, histoire depuis longtemps enseignée dans les cours et les manuels universitaires et scolaires : le 19 mars, avec le 11 novembre 1918 ou le 8 mai 1945, est une date de cessez-le-feu. *(« Ne comparez pas ! » et vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Kofi Yamgnane. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Blazy. Le 19 mars est la date historique du cessez-le-feu en Algérie. Certes, nous le savons, ce n'est pas la date de la fin des hostilités : tout comme après le 11 novembre 1918 ou le 8 mai 1945, il y eut encore des morts, des blessés et des souffrances.

M. Kofi Yamgnane. Eh oui !

M. Jean-Pierre Blazy. Mais comme le 11 novembre ou le 8 mai, le 19 mars doit être retenu parce que c'est la date historique de l'armistice en Algérie, avant d'être celle d'une défaite pour les uns et d'une victoire pour les autres.

M. Jean Bardet. C'est une comparaison honteuse ! Le 8 mai 1945 marque la victoire de la liberté sur le fascisme !

M. le président. Laissez parler M. Blazy, s'il vous plaît !

M. Jean-Pierre Blazy. C'est aussi une date déjà bien inscrite dans notre tradition commémorative, avec celle du 11 novembre et du 8 mai.

La commémoration de fait du 19 mars est l'œuvre de nombreux élus dans de nombreuses villes. Elle est l'œuvre, d'abord, des associations d'anciens combattants, au premier rang desquelles se trouve la FNACA dont les adhérents et les militants ont tout fait pour qu'aujourd'hui nous débattions de ce texte.

Ces combattants qui veulent être reconnus totalement – la troisième génération du feu – méritent pleinement la reconnaissance de la nation ; militaires de carrière et surtout soldats du contingent ont su, aux heures les plus sombres du conflit, porter très haut l'idéal de la République en refusant de suivre les généraux factieux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe communiste.)*

Mais, au-delà du devoir de mémoire et de reconnaissance, il y a le devoir de reconciliation. Le 19 mars n'est plus aujourd'hui, dans l'esprit de la très grande majorité des Français, une date qui divise. Le courage aujourd'hui, c'est d'assumer totalement et jusqu'au bout notre histoire, l'histoire de cette guerre d'Algérie, guerre de la décolonisation qui, pendant longtemps, n'a pas voulu dire son nom, dont, pendant trop longtemps, on n'a pas voulu reconnaître les horreurs commises de part et d'autre et, jusqu'en métropole, lors des événements tragiques d'octobre 1961 à Paris.

Sans doute cette incapacité à assumer totalement jusqu'à aujourd'hui le conflit algérien explique-t-il les difficultés et les ambiguïtés de nos relations avec les pays de l'autre rive de la Méditerranée, les difficultés d'intégration des populations immigrées originaires du Maghreb, ou celles que nous avons à concevoir un islam français. Je pense également aux Harkis que nous avons pendant trop longtemps oubliés, en leur faisant pourtant de belles promesses.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en allant jusqu'au terme de la démarche engagée ici même il y a près de deux ans et demi, en reconnaissant, à la veille du quarantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, le 19 mars comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes des combats en Afrique du Nord, nous accomplissons à la fois le devoir de mémoire et de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont combattu dans nos armées, qui sont morts et qui ont souffert dans leur chair et dans leur esprit et à l'égard de leurs familles aussi ; et un devoir tout aussi impérieux, celui de la réconciliation : réconciliation entre Français de France et Français d'Algérie et d'Afrique du Nord, réconciliation entre les peuples de part et d'autre de la Méditerranée qui est, comme l'ont dénommée les Anciens, la mer au milieu des terres, c'est-à-dire la mer au milieu des peuples. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur les bancs du groupe communiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Lionnel Luca.

M. Lionnel Luca. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les députés, c'est la première fois que le Parlement va débattre d'une proposition destinée à honorer la mémoire de ses morts dans un conflit qui va diviser la nation, le monde combattant d'abord, la représentation nationale ensuite.

M. Bernard Outin. Et le RPR !

M. Lionnel Luca. Chaque fois qu'une date a été proposée à la représentation nationale pour marquer la fin des conflits, c'est l'unanimité qui a prévalu.

Les trois dernières dates commémoratives ont été fixées par des lois adoptées ici à l'unanimité : en 1922 pour le 11 novembre, en 1954 pour la journée du souvenir de la déportation, en 1979 et 1981 pour le 8 mai. Récemment encore, le Parlement, toujours à l'unanimité, a retenu la date du 16 juillet pour instaurer une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France.

Pour compléter le florilège des citations de ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous livre la réponse qu'avait faite votre prédécesseur à une question que je lui posais le 6 novembre 2000 : « Il doit donc en être, pour la commémoration de la guerre d'Algérie comme il en a été pour les commémorations de la mémoire des précédents conflits contemporains, c'est-à-dire l'adoption à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat d'une date unique rassemblant les Français, tous les Français. Or tel n'apparaît pas être le cas aujourd'hui. »

M. Jacques Myard. Ça fait mal !

M. Lionnel Luca. « Les fortes divisions suscitées au sein du monde combattant, comme dans la nation, autour du choix de la date à retenir ne laissent pas augurer d'une unanimité proche. » Ce qui l'amenait à conclure qu'il était « urgent d'attendre ».

M. Jacques Myard. Il était bon, ce ministre !

M. Lionnel Luca. Les anciens combattants sont divisés et majoritairement hostiles au choix de cette date. Certains manifestent en ce moment sous la pluie devant nos portes. L'Union nationale des combattants, la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, représentatifs autant que d'autres du monde combattant, nous ont écrit. Dans mon département, le comité de vigilance et d'action des anciens combattants, rapatriés qui rassemble les combattants français, nos soldats métropolitains, nos frères harkis, les rapatriés − quarante-deux associations − s'est ému de ce choix. Je me dois d'en être l'interprète aujourd'hui.

Quelle responsabilité prenez-vous là ! Celle de la division, de querelles qui n'ont pas mieux d'être ? Dans quel but ? Pour quel intérêt ? En quinze ans d'exercice du pouvoir sur ces vingt dernières années, il vous aura fallu attendre d'être à cinq semaines de la fin d'une législature et à deux mois d'une élection nationale décisive *(« Eh oui ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants. − Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert)* pour inscrire ces textes à l'ordre du jour.

Comment justifier ces propositions de loi qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été retenues par aucun gouvernement de vos amis ?

Devoir de mémoire, dites-vous, de justice ? Il ne s'agirait pas de nier les combats d'après le 19 mars. Vous savez très bien que ce sera le cas une fois cette loi mal adoptée. Et que, pour les jeunes générations, justement, il ne restera que cela, et que votre devoir de mémoire ne sera plus, en fait, qu'un droit à l'oubli.

Ce sera bien la première fois que la France retiendra une date qui ne célèbre pas la victoire de ses troupes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. − Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Que vous le vouliez ou non, de l'autre côté de la Méditerranée, c'est bien une défaite pour nous puisqu'il s'agit d'une victoire pour eux. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Bernard Outin. C'est manichéen !

M. Lionnel Luca. La Fédération des prisonniers de guerre et des combattants en Algérie, Tunisie et Maroc a édité une brochure qui reproduit un timbre, édité en 1997, où il est marqué : « 19 mars, fête de la victoire. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean Vila. C'est l'affaire du peuple algérien !

M. Lionnel Luca. Il est difficile de concevoir que ce serait la victoire là-bas et la victoire aussi ici.

M. Alain Fabre-Pujol. C'est la victoire de la paix !

M. Lionnel Luca. Ce n'est pas une défaite militaire pour la France, mais les accords d'Evian, signés et dont personne n'a voulu parler, ont été violés.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Par la faute de l'OAS !

M. Lionnel Luca. C'est là que réside tout le problème du 19 mars. Il n'était pas prévu que nos compatriotes partent.

M. Jean-Paul Bret. Au secours, de Gaulle, réveille-toi !

M. Lionnel Luca. Il était prévu qu'ils restent. C'est bien pour cela qu'ont été signés les accords d'Evian. Or ces derniers ont été bafoués au bout d'une semaine, comme mon collègue Rudy Salles l'a rappelé. Le 26 mars, la fusillade de la rue d'Isly voit couler du sang français, celui de nos compatriotes. Voilà pourquoi il est douloureux pour eux de penser que la date du 19 mars est celle mettant fin à la mort.

Dans ces conditions, vous le voyez bien, il est vain de vouloir diviser. Tous les présidents de la Ve République, d'ailleurs, ont respecté la nécessaire unanimité. Ce fut le cas de Charles de Gaulle, dont on a beaucoup parlé,...

M. Jean-Paul Bret. Surtout vous !

M. Lionnel Luca. ... et dont je salue le petit-fils, Jean de Gaulle. D'ailleurs, madame Aubert, je vous conseillerai, pour vos textes, de prendre attache auprès de lui : ce sera plus sûr. *(Exclamations sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme Odette Grzegrzulka. Ne faites pas parler les morts !

M. Lionnel Luca. Jean de Gaulle est bien vivant, et il a, autant que vous, le droit de s'exprimer.

M. le président. Monsieur Luca, poursuivez.

M. Lionnel Luca. Valéry Giscard d'Estaing lui-même annonçait, le 19 mars 1980 : « L'anniversaire des accords d'Evian n'a pas à faire l'objet d'une célébration. » François Mitterrand − qui, en d'autres temps, avait dit que l'Algérie était la France *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* − rappelait, le 24 septembre, qu'il disait non au 19 mars.

M. Jean-Paul Bret. C'est vraiment l'extrême-droite qui s'exprime !

M. Lionnel Luca. Jacques Chirac, Président de la République, disait : « Qu'elles soient tombées avant ou après le cessez-le-feu, nous devons à toutes les victimes l'hommage du souvenir. Oublier une partie d'entre elles, ce serait les trahir toutes, et c'est bien ce qui se fera avec la célébration du 19 mars. »

Même attitude du Premier ministre, si l'on en croit le secrétaire d'Etat Jean-Pierre Masseret, qui écrit − toujours dans sa lettre, que je tiens à votre disposition :...

M. Jacques Myard. Ils ne savent pas lire !

M. Lionnel Luca. ... « Le Premier ministre avait d'ailleurs écrit le 8 mai 1997 au président de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, qu'il était préférable de ne pas sanctuariser la date du 19 mars au détriment d'autres. »

Vous réglerez entre vous les problèmes de sémantique...

M. le président. Il va falloir conclure, monsieur Luca !

M. Lionnel Luca. Je vais conclure, monsieur le président.

Vous faites état de la reconnaissance – là encore à l'unanimité – de l'état de guerre en Algérie, Maroc et Tunisie du 1er janvier 1952 au 2 juillet 1962. Pourquoi renier, quelques semaines plus tard à peine, ce que nous avons tous reconnu et voté à l'unanimité ?

De tout cela, bien sûr, les vraies raisons sont ailleurs. Vous nous dites dans votre rapport, madame Aubert : « Ce sera un signal fort au peuple algérien, un acte de décolonisation majeur. » On reconnaît bien là ce besoin de cultiver le masochisme national, cette vision unilatérale, cette obsession de la contrition et de la repentance.

M. Thierry Mariani. Très juste !

M. Lionnel Luca. Vous êtes les nouveaux flagellants ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Ce signal fort ne sera que celui de notre faiblesse.

M. le président. Votre conclusion, monsieur Luca !

M. Lionnel Luca. Quant à l'examen objectif et exhaustif de cette guerre, c'est une bonne nouvelle. Nous pourrons ainsi rappeler les exécutions, les mutilations de nos soldats, de nos compatriotes,...

M. Bernard Outin. L'OAS !

M. Lionnel Luca. ... demander une commission d'enquête, peut-être, sur la tragédie d'Oran du 5 juillet 1962 et évoquer l'action des métropolitains auprès du FLN, porteurs de valises notoires, que vous connaissez mieux que quiconque. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Bret. Cela nous manquait !

M. Jean-Jacques Guillet. Des noms !

M. le président. Monsieur Luca, il faut conclure !

M. Lionnel Luca. Je conclurai, monsieur le secrétaire d'Etat, avec votre prédécesseur – que nous regrettons vraiment beaucoup *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* – ...

M. Jean-Paul Bret. C'est l'hypocrisie faite homme !

M. Lionnel Luca. ... qui écrivait dans l'éditorial d'information du *Monde combattant* : « En qualité de responsable ministériel chargé de la diversité des intérêts du monde combattant, j'ai indiqué que rien n'était possible tant que les associations ne se mettraient pas d'accord sur une date unique. *(« Voilà ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* En l'état actuel des choses, le Parlement, s'il était saisi, ne pourrait se prononcer à l'unanimité, contrairement à qu'il a fait pour retenir les dates, exemplaires pour la Nation, des 8 mai et du 11 novembre. »

M. Jacques Myard. Démission !

M. Lionnel Luca. « L'intérêt et l'unité de la nation exigent que toute date susceptible d'être retenue rassemble, unisse, fédère. En aucun cas elle ne doit diviser le pays. » Or c'est ce que vous faites ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. Maxime Gremetz. Ah ! ce sera un autre discours !

M. Henri Nayrou. La proposition de loi Rochebloine !

M. François Rochebloine. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat de ce matin est d'initiative parlementaire. Nous pouvons nous réjouir que le Parlement puisse, de temps à autre, se saisir de sujets tels que celui-ci, qui ne relèvent pas de l'actualité immédiate ou de la seule fonction législative, mais qui nous amènent à donner du sens à l'action.

Ce texte n'est pas de portée secondaire. Au contraire, son adoption serait le prolongement naturel et l'aboutissement attendu d'un processus long et complexe de reconnaissance envers la troisième génération du feu *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste),* en particulier envers tous ces appelés du contingent qui ont participé à la guerre d'Algérie et dont certains d'entre eux, dont vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, siègent aujourd'hui sur ces bancs.

Il va de soi que je voterai ce texte, étant signataire, avec mon collègue et ami Georges Colombier, d'une des propositions de loi déposées en ce sens et cosignée par 22 collègues des groupes UDF, DL et RPR *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)* ...

M. Bernard Outin. C'est l'opposition qui est divisée, ce n'est pas la France !

M. François Rochebloine. ... parmi lesquels Jean-François Chossy, François Sauvadet, Pierre Menjucq et bien d'autres.

Si nous avons souhaité que soit retenue la date du 19 mars, c'est qu'elle nous paraît être la plus appropriée.

Connaissant bien la diversité des sensibilités du monde combattant, et conscient que près de quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, la France reste plus que jamais marquée et divisée sur cette période trouble de son histoire, je n'ignore en rien les oppositions que peut soulever ce choix.

Quarante ans après, quel regard jetons-nous sur cette période ? De nombreuses réactions hostiles au 19 mars sont venues de la part de Français victimes de ce qui fut une véritable tragédie : celle d'une décolonisation ratée, inscrite dans l'une des pages les plus sombres de notre histoire contemporaine. Je peux les comprendre. Il n'est nullement dans mes intentions de réécrire l'histoire aujourd'hui. Je ne souhaite pas participer aux polémiques qui agitent depuis trop longtemps notre pays et qui m'apparaissent indignes au regard des 30 000 soldats tués et des 300 000 soldats blessés lors des combats en Algérie, Maroc et Tunisie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Il me paraît plutôt indispensable de rappeler le sens à donner à cette commémoration que nous estimons légitime.

Une commémoration suppose une date. Avons-nous le droit d'en priver la troisième génération du feu ? Non. Chaque 19 mars est l'occasion de rassembler autour de nos monuments aux morts des Français de toutes origines, de toutes sensibilités, et de rendre hommage à ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Longtemps, j'ai pensé que le choix de la date devait faire l'objet d'un consensus. Or le temps passe, et je crois qu'il relève désormais de la responsabilité du Parlement de trancher ce débat. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)* De plus, le Parlement a voté en 1999 à l'unanimité une loi reconnaissant officiellement l'état de guerre en Algérie.

M. Edouard Landrain. Cela n'a rien à voir ! *(« Si » ! sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. François Rochebloine. Il est donc naturel d'introduire dans notre calendrier une journée commémorative spécifique.

Aujourd'hui, il nous faut constater simplement et en toute objectivité que la référence au 19 mars tend à s'imposer dans la conscience nationale comme une date historique. *(« Non ! Pas du tout ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous prenons acte, tout d'abord, que des milliers de villes et villages français ont des lieux publics dédiés au 19 mars, de même que des milliers de conseils municipaux ont reconnu cette date par l'adoption de vœux.

Je ne souhaite pas pour autant porter ici de jugement sur les événements et leurs auteurs. Ce n'est ni le moment ni le lieu. Laissons le soin aux historiens d'écrire l'histoire de cette guerre d'Algérie, dramatique de par l'ampleur des passions qu'elle devait déchaîner et qui n'en finit pas, depuis, de produire ses effets désastreux, au point d'être certainement à l'origine de l'une des crises majeures de la société française contemporaine.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission.* C'est vrai !

M. François Rochebloine. Dramatique aussi pour ses victimes oubliées, ces Harkis lâchement abandonnés par la France ou entassés dans des camps. Dramatique, enfin, pour ce million de pieds-noirs qui furent contraints à l'exode, dans les circonstances que l'on sait.

Dans notre esprit, il ne faut pas confondre commémoration et célébration. *(« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Le 19 mars 1962 ne doit pas être ramené à la consécration d'une victoire des uns ou d'une défaite des autres. Le 19 mars 1962, c'est la proclamation en Algérie d'un cessez-le-feu, fruit des accords d'Evian, accords approuvés à 90,71 % par le peuple français...

M. Claude Goasguen. Et non respectés !

M. François Rochebloine. ... lors du référendum du 8 avril 1962 proposé par le général de Gaulle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Claude Goasguen. Les Français d'Algérie n'ont pas été appelés à voter !

M. le président. Monsieur Rochebloine, il va falloir conclure. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Présidence partiale !

M. François Rochebloine. Je suis l'un des derniers orateurs inscrits, monsieur le président, et je vais conclure bientôt.

Personne ne saurait oublier que les combats sur le terrain ne cessèrent pas immédiatement après le cessez-le-feu, loin s'en faut puisque, malheureusement, d'innombrables exactions furent commises dans les semaines et les mois qui suivirent, faisant de l'année 1962 une année particulièrement dramatique en Algérie, avec un déchaînement de violence sans précédent.

Je renverrai ceux qui imaginent que cette commémoration peut être interprétée autrement que comme je l'ai indiqué à ce que les poilus de 14-18 voulurent faire du 11 novembre : une commémoration au service de la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

L'aspiration des anciens combattants d'Afrique du Nord rejoint notre souci de cultiver le devoir de mémoire. Il est légitime d'honorer le 19 mars les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. A cet égard, je sais que la plupart des organisations représentatives d'anciens combattants ne souhaitent pas l'institution d'une journée unique de commémoration, ce que je comprends parfaitement.

Au-delà des anciens combattants d'Algérie, la date du 19 mars appartient à notre peuple, à son histoire, à tous ceux qui sont épris de paix. Nous avons l'exigence du devoir de mémoire ; nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, éléments fondateurs de notre démocratie.

M. Lionnel Luca. Pas dans le déshonneur !

M. François Rochebloine. C'est pourquoi, pour ma part, et avec plusieurs de mes collègues du groupe UDF,...

M. Jean-Jacques Jégou. Très peu !

M. Guy Teissier. Une minorité !

M. François Rochebloine. ... je voterai ce texte. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat que nous menons aujourd'hui justifie tout à la fois dignité et respect mutuel.

M. Bernard Charles. Très bien !

M. Jean-Paul Durieux. C'est la grandeur de nos vies d'hommes, c'est la grandeur des représentants de la nation que nous sommes de savoir surmonter nos passions, assumer lucidement l'histoire et proposer les voies de la réconciliation et de la paix.

M. Patrice Martin-Lalande. Jusque-là, on est d'accord.

M. Jean-Paul Durieux. Aucun de nos destins individuels, si riches d'épreuves, de joies et de douleurs, ne peut être oublié aujourd'hui. Mais au-delà même de nos destins individuels s'impose celui de notre communauté nationale. C'est d'elle que je vous parlerai quelques brefs instants.

Le choix que nous avons fait d'engager aujourd'hui ce débat signifie que nous voulons associer dans le même moment de recueillement et de souvenir tous les acteurs des heures sans doute les plus déchirantes de l'histoire nationale. Venus nombreux assister à cette séance, ils éprouvent le besoin de l'apaisement et de la réconciliation. Ils souhaitent que reviennent, douces et insistantes, les présences qu'ils ont perdues.

Le choix du 19 mars a pour finalité de rassembler dans notre souvenir le nombre immense de ceux qui ont été impliqués dans cette guerre. Les jeunes du contingent, venus de nos villes et de nos villages, qui découvraient une terre inconnue, dangereuse, et qui, au moment de construire leur vie, trouvaient la guerre, la mort, les blessures ou les traumatismes.

M. Guy Teissier. A cause des socialistes !

M. Jean-Paul Durieux. J'y associe l'armée française, à qui la République a demandé de se battre sur de nombreux terrains, en oubliant parfois ceux qui avaient accepté de combattre sous son drapeau ; 1954, pour un certain nombre d'entre nous, évoque aussi un 8 mai,

après le silence d'Isabelle, de Béatrice et de Gabrielle, le PC de De Castries submergé. Il est possible de se souvenir, le 8 mai, de deux événements différents.

M. Guy Teissier. Est-ce à dire qu'il y a deux types de Français ?

M. Jacques Heuclin. C'est minable, monsieur Teissier !

M. Guy Teissier. C'est vous qui l'êtes !

M. Jean-Paul Durieux. Le temps, mes chers collègues, sait choisir les événements majeurs de votre histoire nationale.

Aux soldats du contingent, aux militaires de notre armée viennent tout naturellement se joindre nos frères harkis, abandonnés par la nation après le 19 mars, sachons l'avouer. Il ne saurait être question d'oublier non plus les pieds-noirs qui découvraient, effrayés, la nécessité d'abandonner une terre qui était la leur et de retrouver une autre terre qui devait être aussi la leur.

M. Yves Fromion. « Effrayés », le mot est faible !

M. Guy Teissier. C'était la valise ou le cercueil !

M. Yves Durand. Ça, c'était l'OAS !

M. le président. Laissez parler M. Durieux !

M. Yves Fromion. Mais oui, terminez votre homélie, monseigneur !

M. Jean-Paul Durieux. Si nous avons choisi le 19 mars dans un effort de raison,...

M. Yves Fromion. Qui « nous » ?

M. Jean-Paul Durieux. ... c'est parce que nous ne voulons pas laisser au temps seulement la liberté de choisir une date qui, de toute façon, s'imposera.

M. Yves Fromion. Pourquoi choisissez-vous pour les autres ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Dupont. On n'est pas là pour recevoir des leçons, monsieur Durieux ! Assez de prêches !

M. Jean-Paul Durieux. Le 19 mars sera la date que choisira l'histoire et nous n'y pouvons rien.

Nous pourrions laisser au hasard d'un tirage au sort, d'un blanc sur un agenda ministériel ou d'un calendrier parlementaire la possibilité de choisir une autre date. Mais il nous a semblé que le 19 mars était une date qui, par son poids de passion, appartenait à notre histoire et justifiait d'être une journée du recueillement et du souvenir.

M. Lionnel Luca. Pas celle-là !

M. Jean-Paul Durieux. On ne se recueille jamais aussi bien que lorsque la douleur nous étreint...

M. Jean-Pierre Dupont. Quand elle est unanime !

M. Jean-Paul Durieux. ... et le Lorrain que je suis sait que rien n'est plus fort que de retrouver, épaule contre épaule, les ennemis de février 1916 aux pieds de l'ossuaire de Douaumont.

M. Yves Fromion. Ce n'est pas le même problème !

M. Jean-Paul Durieux. En choisissant le 19 mars, en posant cet acte, nous faisons nôtres les cimetières abandonnés d'Algérie. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Guy Teissier. C'est faux !

M. Jean Bardet. C'est n'importe quoi !

M. Jean-Paul Durieux. Nous faisons nôtres les destins déchirés de ceux qui ont été amenés à quitter cette terre. Et je suis certain qu'ils le comprennent aussi.

M. Jean Bardet. L'argumentation est excellente, sauf qu'elle plaide pour le contraire !

M. Jean-Paul Durieux. Nous comptons parmi nos morts ceux du contingent, ceux de l'armée, les Harkis, les pieds-noirs, ceux qui ont été victimes de la fusillade de la rue d'Isly. Réécoutez, comme je l'ai fait moi-même, la bande qui relate la fusillade de la grande poste d'Alger. Vous y entendrez, déchirant, bouleversant, l'appel « Halte au feu ! ». *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Alors, plutôt que de nous battre sur le point de savoir qui est le plus digne, le plus juste, le plus fidèle, peut-être devrions-nous, tous ensemble, plutôt que de subir celle que nous imposerait l'histoire, choisir une date en toute lucidité, conscients de nos responsabilités et soucieux de faire enfin appel à l'union et à la réconciliation nationales. *(Applaudissements nourris et prolongés sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Patrick Ollier. Provocation !

M. le président. La discussion générale est close.

4

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 31 janvier 2002 inclus a été fixé ce matin en conférence des présidents.

Cet ordre du jour sera annexé au compte rendu de la présente séance.

Par ailleurs, la procédure d'examen simplifiée a été engagée pour la discussion de sept projets de loi, adoptés par le Sénat, autorisant la ratification de conventions internationales, inscrits à l'ordre du jour du mardi 29 janvier.

Enfin, la conférence des présidents a décidé, en application de l'article 65-1 du règlement, que les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Jean-Marc Ayrault et plusieurs de ses collègues complétant la loi du 15 juin 2000 auraient lieu le mardi 29 janvier, après les questions au Gouvernement.

5

RECONNAISSANCE DU 19 MARS COMME JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

Reprise de la discussion d'une proposition de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la proposition de loi de M. Bernard Charles et plusieurs de ses collègues relative à la reconnaissance du 19 mars comme Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

Discussion des articles

M. le président. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement les articles de la proposition de loi dans le texte de la commission.

Article 1er

M. le président. « Art. 1er. – La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. »

Je rappelle que le temps de parole est limité à cinq minutes et je vous demande, mes chers collègues, de le respecter car j'ai douze inscrits sur les deux articles.

La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsqu'on évoque devant l'Assemblée nationale une journée du souvenir, le paradoxe veut que cet acte ne soit pas tourné vers le passé, mais vers le présent et vers l'avenir. Vous le savez très bien puisque c'est en tant que membre du Gouvernement pour l'avenir que vous avez décidé de soutenir cette proposition de loi.

Il est de tradition que les journées du souvenir soient des journées d'unanimité. Et il vrai que nous formions, que la nation formait le vœu unanime de célébrer la mémoire des victimes militaires et civiles tuées à la fin des guerres coloniales, non seulement en Afrique du Nord, mais aussi dans cette Indochine que vous avez oubliée.

Mais vous n'avez pas choisi la voie de l'unanimité, car vous avez mélangé volontairement deux questions : la célébration de la mémoire de tous ceux qui ont été victimes des guerres depuis 1945 et la réconciliation avec l'Algérie. Ce ne sont pas des questions identiques et le fait de les avoir assemblées n'est pas neutre.

Il va de soi qu'en procédant ainsi vous renonciez à l'unanimité et que, par rapport au 8 mai, par rapport au 11 novembre, nous aurions, si nous votions cette loi, l'impression qu'une petite moitié des Français appelle à cette journée du souvenir contre une autre. Bien entendu, c'est exactement le contraire de ce que nous devons tous souhaiter.

Il n'est pas de tradition, en revanche, de célébrer des dates qui ne soient pas représentatives, d'une part, d'un moment d'exultation et de victoire pour la nation et, d'autre part, d'un acte diplomatique appliqué et respecté. Or celle que vous proposez correspond exactement à ces deux cas de figure.

Je considère comme normal que les Algériens célèbrent ce qui est pour eux une victoire...

M. Jacques Myard. Pas sûr !

M. Claude Goasguen. ... obtenue au prix de leur sang. Il est normal que les Allemands célèbrent ce qui a été pour eux la victoire de 1870, mais la France ne célèbre pas la défaite de 1870. Il est normal que les Anglais aient donné à une gare de Londres le nom de Waterloo, victoire anglaise.

A l'inverse, on ne peut reprocher aux Allemands de ne pas célébrer, le 8 mai, le souvenir du jour où l'Allemagne a été défaite. Et pourtant, ce sont les nazis qui ont été vaincus. On aurait donc parfaitement compris qu'ils le fassent ; ils ne l'ont pas fait.

M. Didier Chouat. N'importe quoi !

M. Claude Goasguen. Comment, n'importe quoi ? Le 8 mai n'est pas une fête allemande, que je sache ! Le 8 mai est une fête française de la victoire de la France contre le nazisme. Ça ne vous plaît peut-être pas, mais c'est comme ça !

M. Yves Durand. C'est la journée de la paix !

M. Claude Goasguen. Il est donc de tradition que les journées du souvenir soient choisies à l'unanimité et commémorent des moments forts de la vie nationale. Mais, en l'occurrence, vous avez honte d'un certain passé de la France. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Mais oui, vous avez honte de notre passé colonial.

Eh bien, monsieur le secrétaire d'Etat, je fais appel à votre sens de l'intérêt général et je vous demande de retirer ce texte. Nous devons procéder au travail de mémoire indispensable à la réconciliation avec l'Algérie, nous le réclamons tous et le Premier ministre lui-même a souhaité, l'an dernier, la création d'une commission mixte paritaire d'historiens français et algériens qui pourra consulter les archives algériennes comme les archives françaises et qui préparera ainsi, dans la clarté, la réconciliation avec l'Algérie.

En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous ne faites pas ce geste c'est que la proposition procède d'un tout autre état d'esprit : elle n'est pas un acte de réconciliation, elle est profondément cynique.

M. le président. Monsieur Goasguen, veuillez terminer.

M. Patrick Lemasle. Il ne sait pas comment terminer !

M. Claude Goasguen. En réalité, cette proposition qui divise et dont vous savez parfaitement qu'elle n'ira pas au terme de la navette parlementaire *(Exclamations sur les bancs du du groupe socialiste et du groupe communiste)* s'inscrit dans un climat préélectoral.

M. Jean Vila. Son intervention n'a rien à voir avec l'article 1er.

M. Claude Goasguen. Par conséquent, je ne vous donne pas le droit de parler de l'unité alors que vous savez très bien qu'il s'agit d'un texte de division répondant à des intérêts de politique interne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean-Louis Idiart. On n'a plus le droit de légiférer, maintenant ?

M. le président. Votre conclusion, monsieur Goasguen !

M. Claude Goasguen. Je termine.

Vous voulez, en réalité, dépuis quelques mois, parce que vous êtes en difficulté sur le plan politique, attirer un certain électorat en lui faisant miroiter des promesses. Vous voulez vous servir des anciens combattants pour une manœuvre politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean-Louis Idiart. Antiparlementariste !

M. Claude Goasguen. Tout cela s'inscrit dans une politique marquée par deux autres événements : le Stade de France *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)...*

M. le président. Monsieur Goasguen, il faut terminer en une phrase !

M. Claude Goasguen. Monsieur le président, je suis ravi d'entendre les porteurs de valise me dirent que j'ai tort...

M. Jean-Claude Beauchaud. Ce n'est pas une valise, c'est un paquetage !

M. Claude Goasguen. ... et je me félicite d'avoir souligné à quel point cette affaire est une manœuvre électo-

rale et n'est qu'une manœuvre électorale. *(Applaudissements sur lesbancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Monsieur le secrétaire d'Etat, la proposition de loi dont nous débattons ce matin s'inscrit dans le travail, sans cesse repoussé, que la France entreprend vis-à-vis de son passé colonial depuis plusieurs années.

En effet, le Parlement unanime, en 1999, a reconnu qu'il y avait bien eu une guerre en Algérie. Finies les appellations alambiquées et autres euphémismes évoquant les « opérations de maintien de l'ordre » ou les « événements ». Par ailleurs, le 25 septembre dernier, rappelons-le, un hommage de la nation a été enfin solennellement rendu à nos concitoyens Harkis. Un mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc est programmé, quai Branly.

M. Thierry Mariani. Grâce à Chirac !

M. Jean-Louis Idiart. Forcément donc pour des raisons électoralistes aussi !

M. Patrick Bloche. Depuis des années déjà, plus de la moitié des conseils municipaux et plusieurs dizaines de conseils généraux ont reconnu le 19 mars 1962 comme date commémorative, soit en lui dédiant le nom d'une artère, soit en donnant une reconnaissance officielle aux cérémonies de cette journée. Plus particulièrement à Paris, la nouvelle municipalité a décidé l'édification d'un monument aux combattants parisiens tombés en Afrique du Nord et a, en outre, souhaité faire preuve de maturité historique en inscrivant dans la mémoire parisienne toutes les dates qui firent de la capitale une ville au bord de la guerre civile telle celle, funeste, du 17 octobre 1961. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

La France a ainsi fait le choix de regarder son passé en face, un passé fait de combats lontemps niés, d'héroïsme et de trahisons et, surtout, des souffrances physiques et psychologiques de ceux qui eurent « vingt ans dans les Aurès », pour ce qui s'est révélé finalement tout autant une cause perdue qu'une impasse politique.

Puisqu'il y a eu une guerre d'Algérie, la nation se devait de choisir un jour de mémoire et de recueillement. Il ne s'agit pas ici de faire preuve d'historien ; ce n'est pas notre rôle. Des pertes militaires, des massacres de civils et de Harkis eurent lieu après le 19 mars, nous le savons. Comme pour les deux conflits mondiaux, des femmes et des hommes périrent après les dates commémoratives qui furent choisies, après le 11 novembre 1918 comme après le 8 mai 1945. Si le 19 mars a signifié la fin des souffrances pour certains, il a marqué le début des drames pour d'autres. Mais est-ce que cela doit empêcher de choisir une date appartenant à l'histoire pour un acte de mémoire au présent ? Date historique mais mémoire au présent, tel doit être à nos yeux l'enjeu de cette journée.

Pour la guerre d'Algérie, certaines plaies sont encores vives parce que, précisément, la parole ayant été trop longtemps interdite, le travail de deuil ne pouvait s'opérer sur aucune date commémorative.

M. Bernard Charles. Tout à fait !

M. Patrick Bloche. C'est pourquoi, quarante ans après, resurgissent les débats sur la torture, les viols, les massacres, les disparitions, qui rencontrent d'ailleurs des échos particulièrement douloureux.

Doit-on encore prolonger cette guerre de quarante ans ? N'a-t-on pas assez opposé, en France, des communautés ayant déjà payé un lourd tribut durant cette guerre et qui, pourtant, avaient vécu sur le même territoire pendant des décennies ? Ne vaut-il pas mieux écouter les survivants, rendre hommage aux victimes civiles et militaires d'origine européenne ou maghrébine, aux anciens combattants, aux Harkis et aux rapatriés ? N'est-il pas temps de rendre la parole aux témoins, à celles et à ceux auxquels le silence était imposé par obligation d'amnésie, par fanatisme politique, ou encore par une mémoire volontairement sélective qui était toujours censée attendre un signe venant de l'autre côté de la Méditerranée pour reconnaître ses propres errements ?

Il faut assumer, quarante ans après, l'héritage de notre histoire. Certains croient que cette proposition de loi cherche à réveiller les haines, à oublier des souffrances, à effacer des disparus de nos pensées ou encore à masquer des erreurs alors qu'elle ne fait que restaurer le devoir de mémoire et de recueillement de tous les Français pour toutes les victimes, qu'elle participe au travail de vérité.

Il s'agit aujourd'hui de tendre la main à tous les descendants des victimes de cette guerre, de leur permettre de construire ensemble un avenir commun de paix. Tel est l'objet des deux articles de cette proposition de loi ; tel sera le sens de notre vote mardi prochain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs.

M. Gérard Fuchs. Monsieur le président, chers collègues, le 18 octobre 1999, la loi française reconnaissait la « guerre d'Algérie ». Dès lors, la question ne pouvait plus être évitée du choix d'une date pour marquer le souvenir de cette guerre. Aujourd'hui, nous débattons d'un texte qui propose le 19 mars. Je voudrais expliquer pourquoi je le soutiens.

D'abord, dans un débat qui ressuscite les passions, je souhaite que soit évité un mauvais et inutile procès. La proposition de loi présente le 19 mars non comme la fin de la guerre d'Algérie, mais comme la meilleure date à retenir pour nous souvenir et honorer nos morts. Nous savons tous ici, je sais que ceux-ci ont été nombreux après cette date. Il y a eu des soldats français tués dans les affrontements avec l'OAS. Il y a eu des pieds-noirs, notamment dans l'Oranais, victimes d'exécutions aux lendemains de l'indépendance. Il y a eu, surtout, des Harkis massacrés par dizaines de milliers parce que nous les avions désarmés et abandonnés.

Chers collègues, cette page sera toujours à mes yeux l'une des plus honteuses de l'histoire de France. J'entends parfois, ici et là, des commentaires négatifs sur les motifs de leur enrôlement. Ceux-ci n'étaient sans doute pas tous politiques, mais, quoi qu'il en soit, la France avait pris à leur égard un engagement. Elle ne l'a pas tenu.

Aucun d'entre nous ici ne peut dire à quel moment est survenue la fin de la guerre d'Algérie. En revanche, sur son début, il n'y a pas de doute : ce fut le 1er novembre 1954, notamment dans les Aurès. Je souhaite qu'aujourd'hui nous réfléchissions ensemble au pourquoi de cet événement, car cela est décisif dans mon choix du 19 mars.

A la date du 1er novembre 1954 donc, l'Algérie est considérée comme française et formée de trois départements. Cependant, comme me l'a dit récemment un électeur de ma circonscription, marié à une fille de Harki, dans un raccourci saisissant : « L'Algérie était française, mais les Algériens ne l'étaient pas. » Rappelons-nous, je vous en prie, sur tous ces bancs, la réalité de l'époque : il

y avait une assemblée algérienne avec deux collèges, l'un français, l'autre musulman, des élections régulièrement truquées depuis 1945, au vu et au su de tous.

M. Guy Teissier. Qui était au pouvoir ?

M. Jean-Louis Idiart. Mais peu importe ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean-Pierre Dupont. Cela vous gêne !

M. Jean-Paul Bret. C'est ça la différence !

M. le président. Laissez M. Fuchs poursuivre !

M. Gérard Fuchs. Bref, il y avait un véritable apartheid politique, parfois même prolongé sur le plan social.

En 1945, chers collègues, il y a chez les anciens combattants venus d'Afrique du Nord lorsqu'ils retournent chez eux un immense espoir : après s'être battus au côté des métropolitains, sans connaître la moindre discrimination, ils sont convaincus que la République va enfin reconnaître leur dignité et l'égalité ! En 1954, cet espoir n'existe plus : il y a eu Sétif et tout ce que je viens de rappeler.

On dira qu'ils ne furent qu'une poignée d'hommes à prendre les armes alors, c'est vrai. Toutefois, la suite des événements a montré qu'ils incarnaient non pas un simple mouvement de révolte ou de rébellion, mais les aspirations profondes et puissantes d'un peuple voulant voir reconnaître sa dignité et progressivement persuadé que seule l'indépendance pouvait la lui apporter.

Chers collègues, le 19 mars 1962 est le jour du cessez-le-feu convenu entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne.

M. Guy Teissier. Cessez-le-feu unilatéral !

M. Gérard Fuchs. Cet accord mettait fin à ce qui avait déclenché la guerre en reconnaissant l'indépendance de l'Algérie.

Le 19 mars ne fut pas, je l'ai dit, la fin de la guerre et encore moins la fin des atrocités. Mais je vous interroge : y a-t-il une autre date qui fasse sens pour organiser le souvenir de la guerre d'Algérie ?

M. Guy Teissier. Oui !

M. Gérard Fuchs. J'ai longuement réfléchi à cette question. Reconnaître aujourd'hui le 19 mars, c'est aussi reconnaître notre histoire, avec ses pages de fierté mais aussi avec ses zones d'ombre.

M. Rudy Salles. Non !

M. Gérard Fuchs. La France avait fait beaucoup en Algérie, mais elle n'avait pas fait tout ce qu'elle aurait dû. C'est ce message, d'abord, que je voudrais léguer aux générations à venir. J'espère que nous serons très nombreux aujourd'hui à le porter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo.

(M. Raymond Forni remplace M. Pierre Lequiller au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur cet article 1er afin que chacun comprenne bien la raison pour laquelle nous voulons que la République française institue une journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, ainsi que le sens de cette démarche.

Pendant plus de dix ans, une guerre sans non puisque l'on parlait des « événements d'Algérie », a vu s'affronter des milliers de Français, appelés du contingent, militaires de carrière, avec une partie du peuple algérien. Ces hommes et ces femmes qui ont combattu pour la France, qui ont porté avec courage les couleurs de notre République, n'ont pas droit, encore aujourd'hui, à la reconnaissance officielle de la nation. Ces hommes et ces femmes exigent – et on les comprend – qu'une journée nationale du souvenir et du recueillement dédiée à la mémoire des morts soient instaurée. Quarante ans après, il me semble qu'il est grand temps ! Faudra-t-il attendre que la majorité d'entre eux ait disparu pour leur rendre cet ultime hommage ?

Un premier pas a été franchi puisque le Parlement a voté la loi du 18 octobre 1999 reconnaissant qu'il ne s'agissait pas de simples événements mais d'une guerre avec toutes ses horreurs, toutes ses barbaries, tous ces traumatismes subis par des milliers de Français, combattants civils et militaires, Harkis, rapatriés d'Algérie. Cette commémoration, cette journée du souvenir doit leur être consacrées à tous.

Mme Odette Grzegrzulka. Très bien !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Tous, ils ont souffert, de façon parfois différente, mais tous ont été les témoins ou les acteurs de ces dix années de souffrance.

M. Jean-Pierre Dupont. Certains n'en veulent pas !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Il semble cependant qu'une polémique se soit développée quant à la date choisie, celle du 19 mars. Les arguments énoncés par les uns – les militaires, souvent ...

M. Jean-Pierre Dupont. Ce n'est pas vrai !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. ... s'appuient sur une logique qui voudrait que l'on ne comprenne pas que l'on ne commémore pas ce qu'ils considèrent comme une défaite militaire. *(Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Yves Fromion. Quelle défaite militaire ?

M. le président. Du calme !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Les accords d'Evian ne viennent pas sanctionner une défaite militaire, contrairement à ce qu'a dit M. Goasguen tout à l'heure.

M. Yann Galut. Très bien !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ils constituent un compromis politique s'inscrivant dans le sens de l'histoire.

M. Yann Galut. Excellent !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Dois-je, mes chers collègues, rappeler ce que furent les accords signés par le général de Gaulle ?

M. Michel Meylan. N'en parlez pas !

Mme Odette Grzegrzulka. Ça suffit !

M. le président. Mes chers collègues, si vous voulez que ce débat se déroule dans la dignité, je vous prie de bien vouloir écouter les orateurs qui interviennent. Cette remarque vaut pour les deux côtés de l'hémicycle.

Madame Robin-Rodrigo, poursuivez.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Merci, monsieur le président.

Dois-je, mes chers collègues, rappeler ce que furent les accords signés par le général de Gaulle ? Il s'agissait bien de la date du cessez-le-feu et il est bon de se replonger dans les livres d'histoire afin d'éviter que chacun ne fasse sa propre histoire.

Ces accords d'Evian règlent les modalités du passage du cessez-le-feu au scrutin d'autodétermination. Toute une série de textes prévoit les futurs rapports entre la France et la République algérienne : la sécurité des personnes et des biens est promise pour les ressortissants français installés en Algérie, un délai de trois ans est accordé aux Français pour choisir entre les deux nationalités, un statut privilégié devant être assuré aux Français souhaitant rester en Algérie. Sur tous les plans − militaire, économique, technique et culturel − les accords d'Evian instituent le régime de la République algérienne associée à la France.

Ces accords seront ratifiés et approuvés par référendum le 8 avril par les Français, qui se prononcent en leur faveur à plus de 90 %. Certes, l'OAS a tout fait pour les rendre inapplicables et les attentats ont continué après le 19 mars. Néanmoins, mes chers collègues, pensez-vous que la guerre 1914-1918 se soit arrêtée le 11 novembre et celle de 1939-1945 le 8 mai ? Je crois qu'il faut mettre fin à toutes ces polémiques stériles et qu'il est de notre devoir d'instaurer une journée officielle du recueillement et du souvenir.

Aux associations d'anciens combattants de l'armée française, je dis − avec d'autant plus de force que je suis fille de militaire de carrière ayant combattu en Algérie − que cette date sera celle du recueillement, celle qui permettra à tous les Français d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts, combattants civils et militaires, quelle que soit la date.

Aux Harkis, qui ont combattu aux côtés de la France, je dis qu'ils ont été lâchement abandonnés et que nous leur devons réparation : réparation pour les massacres dont ils ont été victimes sur la terre d'Algérie dans la quasi-indifférence générale. *(Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République),* réparation pour la façon dont ont été traités chez nous ceux qui ont pu s'installer en France.

M. Jean Bardet. Par qui ?

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Quant aux Français d'Algérie, nos compatriotes pieds-noirs qui ont tout abandonné devant tant de violence, je sais qu'ils comprennent cette exigence du devoir de mémoire.

M. le président. Madame, voulez-vous conclure, s'il vous plaît !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Oui, monsieur le président.

Nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, élément fondateur de toute démocratie. Ensemble, nous nous souviendrons et rendrons un hommage solennel chaque année le 19 mars à tous ceux qui sont morts pour la France lors de cette terrible décennie.

A Tarbes, sur le monument honorant tous les combattants de toutes les guerres figure cette inscription : Ni haine, ni oubli. Il faut qu'il en soit ainsi. C'est la raison pour laquelle je considère qu'il est de notre devoir de voter cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, je serai vigilant sur les temps de parole, pour que nous puissions terminer cet examen à l'heure prévue. *(Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Marc Laffineur. Vous ne le dites que quand un orateur de droite va s'exprimer !

M. le président. Cela s'adresse à l'ensemble des orateurs. Je vous indique d'ailleurs que Mme Robin-Rodrigo a parlé très exactement cinq minutes.

Mme Odette Grzegrzulka. Les femmes sont toujours exemplaires !

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en octobre 1999, le Parlement a marqué une étape importante de notre histoire en reconnaissant que le conflit algérien a bien constitué une guerre. Afin d'honorer dignement la mémoire des combattants et des victimes de cette guerre, l'institution d'une journée officielle du souvenir et du recueillement revêtirait une importance grandement symbolique. Néanmoins, pour remplir cette fonction, il est indispensable que la date retenue soit de nature à rassembler la nation dans ce devoir de mémoire et non à la diviser. Or c'est malheureusement ce que vous faites aujourd'hui en proposant ce texte.

En effet, celui-ci a semé le désarroi dans de nombreuses associations d'anciens combattants en rompant avec une tradition bien ancrée dans notre pays : ne pas instaurer une journée nationale de commémoration en dehors d'une large approbation nationale.

En souhaitant que la date du 19 mars acquière un caractère officiel, vous commettez une grave erreur, celle de semer une inutile division au sein du monde combattant sur un sujet aussi sensible et aussi peu consensuel aujourd'hui. A quelques mois d'élections, le calcul politique est évident. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous ne pouvez ignorer que de nombreuses associations sont hostiles à la date du 19 mars et ressentiraient son officialisation comme une profonde offense au regard des morts et des blessés de la guerre d'Algérie.

Si les accords d'Evian qui ont reconnu, le 18 mars 1962, l'indépendance de l'Algérie, ont été suivis, le 19 mars, par l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et ont été approuvés par référendum en avril de la même année, ils n'ont pas coïncidé avec le retour effectif de la paix.

Plusieurs mois après ce cessez-le-feu, les combats ont continué. Après le 19 mars 1962, la France reconnaît officiellement la disparition de 3 018 civils européens. L'association de défense des familles de disparus juge ce chiffre largement sous-estimé et avance le nombre de 9 000 morts.

Nul ne peut oublier le drame vécu par les populations attachées à la France, qui furent condamnées, soit à l'exode, soit à des violences inhumaines. Ce fut malheureusement le cas des Harkis dont beaucoup furent massacrés après le 19 mars. On estime entre 30 000 et 150 000 le nombre de harkis, anciens soldats et supplétifs musulmans de l'armée française, enlevés et assassinés par les soldats du FLN après cette date.

Les Harkis se sont sentis profondément humiliés quand, il y a quelques mois, M. Bouteflika est venu, sur le territoire national, les traiter de collaborateurs. Ils se sentiraient doublement humiliés si nous adoptions le 19 mars comme date de commémoration.

M. Claude Goasguen. Absolument !

M. Thierry Mariani. Le Président de la République a d'ailleurs rappelé cet épisode tragique de notre histoire lors de la journée d'hommage national aux Harkis du 25 septembre 2001.

Jacques Chirac disait : « De ces années tragiques, rien ne peut s'effacer. Pour les populations civiles, le 19 mars 1962 a marqué la fin des hostilités militaires, mais pas la fin des souffrances. D'autres épreuves, d'autres massacres sont venus s'ajouter aux peines endurées pendant plus de sept ans. Qu'elles soient tombées avant ou après le cessez-le-feu, nous devons à toutes les victimes l'hommage du souvenir. Oublier une partie d'entre elles, ce serait les trahir toutes. »

On ne peut non plus oublier que l'indépendance de l'Algérie s'est accompagnée du départ de la plus grande partie de la communauté européenne, qui, fuyant les attentats qui ont eu lieu après le 19 mars, a dû quitter avec déchirement la terre où elle était née. Ces dizaines de milliers de nos compatriotes ont laissé sur cette terre la totalité de leurs biens et se sont retrouvées sur l'autre rive de la Méditerranée souvent dans le dénuement le plus absolu.

Au-delà du traumatisme psychologique, c'est aussi à une détresse économique certaine que ces Français d'Algérie ont dû faire face. Allez leur parler, aujourd'hui encore, du 19 mars ! et vous mesurerez toutes les douleurs que ce seul souvenir leur évoque.

A l'instar des Harkis, les rapatriés contraints de quitter leur terre natale et leurs racines ont ressenti un immense abandon et un déchirement dont ils subissent encore aujourd'hui les séquelles.

En hommage à tous ceux qui sont morts après le 19 mars en raison de leur attachement à la nation, qu'ils aient été civils ou militaires, en hommage à toutes les familles sacrifiées, il est de notre responsabilité de ne pas ouvrir la voie à une reconnaissance officielle de la date du 19 mars.

D'autres solutions existent. Le devoir du Gouvernement est de faciliter ce travail de mémoire pour parvenir à un consensus rassemblant la totalité des associations et l'ensemble de la communauté nationale. Parce que, comme le disait le président Jacques Chirac, « oublier une partie des victimes, ce serait les trahir toutes », je voterai contre la reconnaissance du 19 mars. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Mes chers collègues, 14 juillet, 11 novembre, 8 mai : trois fois dans l'année, la France commémore les dates célèbres de son histoire. Chaque fois, ces dates ont été marqués par des victoires : 14 juillet 1789, victoire de la démocratie *(Rires sur les bancs du groupe communiste)*...

M. Jean Vila. Ce n'est pas la vôtre, dans ce cas-là !

M. Jean Auclair. Voilà la démocratie communiste !

M. Jean Bardet ... 11 novembre 1918, victoire de la réunification de la France après la perte de l'Alsace-Moselle en 1870, 8 mai 1945, victoire sur le nazisme et le fascisme.

Bien différent est le 19 mars 1962. Le 18 mars 1962, le Gouvernement français signait à Evian des accords avec le FLN, qui spécifiaient, dans leur article 1er : « Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962 à douze heures » et, dans leur article 2 : « Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle. Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin. »

Il ne s'agissait pas d'une victoire de la France, et encore moins d'une victoire de l'Algérie, quand on considère ce qu'est devenu ce magnifique pays quarante ans après le départ des Français. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Guy Teissier. Exactement !

M. Jean-Claude Lefort. Nostalgie, quand tu nous tient. Ah, le bon temps de la Coloniale !

M. Jean Bardet. Surtout, le 19 mars 1962 n'a pas entraîné la fin des exactions en Algérie, comme le stipulaient les deux premiers articles des accords que je viens de citer. Si cela avait été le cas, peut-être cette date aurait-elle pu être retenue comme jour commémoratif, et je crois qu'elle aurait fait l'unanimité. Mais, après le 19 mars 1962, sur les 260 000 Algériens musulmans recrutés par la France et que l'on appelait harkis – d'après le nom donné à leur formation, *harka* signifiant « mouvement » en arabe –, seuls 93 000, en comptant leurs familles, ont pu regagner la France ; 50 000 furent sauvagement massacrés, bien souvent avec leurs femmes et leurs enfants. Ces Harkis, supplétifs de l'armée française, étaient des soldats qui avaient fait confiance à la France et avaient cru en sa parole.

Une députée du groupe socialiste. On les a trompés !

M. Jean Bardet. Et il est honteux que certains aient pu les traiter de « collaborateurs », faisant un scandaleux amalgame avec la collaboration avec les nazis de 1940-1945. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Jean Bardet. Heureusement, le Président de la République a décidé par décret que le 25 septembre serait une journée d'hommage aux Harkis. Il faut aussi rappeler que, après le 19 mars 1962, 2 millions de nos compatriotes ont dû quitter l'Algérie, de peur de se faire, eux aussi, massacrer, selon le trop lugubre slogan : « La valise ou le cercueil ».

Ces Français, les pieds-noirs comme on les appelait, n'étaient pas de gros colons – ceux là étaient partis depuis longtemps – mais généralement des gens modestes qui, depuis 1830, étaient venus en Algérie, bien souvent pour des raisons politiques d'attachement à la France. Bon nombre d'entre eux, d'ailleurs, d'origine alsacienne ou lorraine, étaient arrivés en 1870 car ils voulaient rester français.

J'ai entendu développer ces arguments sur les bancs de la droite, bien sûr, mais aussi sur les bancs de la gauche. Mais je n'ai toujours pas compris en quoi, pour ces derniers, cela justifiait la date du 19 mars.

Le 19 mars 1962 n'est pas un jour de victoire pour la France. Il n'est pas non plus le jour du cessez-le-feu en Algérie.

Qui plus est, cette date n'est pas acceptée par tous les anciens combattants d'Algérie. Ceux-ci se divisent en deux groupes : ceux qui voudraient que la date pour honorer les soldats morts en Algérie soit le 19 mars et ceux qui voudraient que ce soit le 16 octobre, date à laquelle le soldat inconnu tombé en Afrique du Nord a

été inhumé à Notre-Dame-de-Lorette, en Artois. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. Edouard Landrain. Très juste !

M. Jean Bardet. Ne croyez-vous pas, mes chers collègues, qu'avant de se lancer dans ce type de polémique, dont les Français ont le secret, il n'aurait pas mieux valu attendre que les associations d'anciens combattants se mettent d'accord ? *(« Voilà ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Pour des raisons purement politiciennes, pour contenter une moitié des anciens d'Afrique du Nord, vous allez mécontenter l'autre. Croyez-vous, mes chers collègues, que ce soit bien le moment ?

En cette année 2002, où la France va avoir des échéances électorales capitales et où le prochain gouvernement, quel qu'il soit, aura à résoudre des problèmes majeurs, est-ce vraiment une priorité de légiférer sur ce sujet, avant que les associations d'anciens combattants ne se soient mises d'accord ?

M. Jacques Myard. Très bien ! Parlons des retraites !

M. Jean-Claude Lefort. Pour vous, l'initiative parlementaire, cela n'existe pas ?

M. Jean Bardet. En cette année 2002 où le monde est peut-être à la veille d'un troisième conflit mondial *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)*, la discussion de ce texte est-elle primordiale ? Ce troisième conflit sera bien différent des deux premiers, car l'ennemi est le terrorisme international, et celui-ci ne pourra être vaincu par la seule force des armes. Ce sera la guerre des pauvres contre les riches, et elle ne sera gagnée qu'en éradiquant son origine, c'est-à-dire l'ignorance, la pauvreté et le fanatisme, ce qui impose un changement total de notre politique envers les pays du sud. Face à ces problèmes majeurs qui se poseront et se posent déjà à notre pays, croyez-vous, mes chers collègues, que l'examen de cette proposition de loi était vraiment une priorité,..

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Oui !

M. Jean Bardet. ... en dehors de raisons électoralistes ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Jean Vila. Cela n'a rien à voir avec l'article 1er !

M. Jean-Claude Lefort. Eradiquons les fanatiques !

M. le président. Monsieur Bardet, je vais vous demander de bien vouloir conclure.

M. Jean Bardet. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Rapidement !

M. Jean Bardet. Mais, puisque cette proposition de loi, que, personnellement, je ne voterai pas, est à l'ordre du jour, je ferai une proposition. En attendant que les associations d'anciens combattants se mettent d'accord, car il est capital que le sacrifice des anciens d'Afrique du Nord, quelle que soit leur confession, soit reconnu, gardons nos trois dates commémoratives. A côté du 14 juillet, qui est la fête nationale, faisons du 11 novembre la date souvenir de tous les conflits qui ont endeuillé notre pays et souvenons-nous de tous nos morts, *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)*...

M. Jean-Paul Bret. Comme Giscard !

M. Jean Bardet. ... et faisons du 8 mai la date commémorative de la victoire des Alliés sur le nazisme et le fascisme et de la victoire de la liberté sur la dictature. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la proposition de loi de Bernard Charles me permet à titre personnel d'aborder aujourd'hui une question extrêmement sensible sur laquelle notre démocratie ne peut pourtant pas faire l'impasse. Le débat sur la légitimité du 19 mars en tant que date officielle nationale de souvenir et de recueillement à propos de la guerre d'Algérie génère *a priori* peu d'implications financières, juridiques ou sociales, pour la plupart de nos compatriotes. Mais il se révèle l'un des plus délicats que nous ayons eu à aborder, tant les cicatrices de la guerre d'Algérie tardent encore à se fermer.

Ce sujet grave doit être traité avec dignité et dans le respect des préoccupations de chacun. C'est le souhait que je formule et je veillerai pour ma part à dépassionner le débat afin que l'esprit de concorde, de réconciliation et d'unité nationale l'emporte.

Je comprends d'autant plus cette hypersensibilité que je suis moi-même un ancien d'Algérie. Comme la plupart de mes conscrits, j'ai donné les meilleures années de ma jeunesse à la nation alors que ma famille se trouvait dans une situation difficile. J'estime donc être en capacité, au nom de mes camarades anciens combattants qui partagent mon point de vue, d'exprimer un besoin, un droit au souvenir et au recueillement.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Georges Colombier. Ce droit au souvenir n'est d'ailleurs contesté par personne. Un peuple oubliant son passé n'a pas d'avenir. Chaque citoyen a le devoir de rendre hommage à ceux qui ont combattu pour la nation et de veiller à ce que leur sacrifice ne reste pas vain et serve la cause de la paix. Mais, au-delà du souvenir, les dates commémoratives sont également porteuses d'espérance commune pour la paix. C'est en tous les cas le sens que j'attribue au 11 novembre et au 8 mai.

S'agissant de la guerre d'Algérie, tout a été dit sur les 3 millions de soldats mobilisés, les 300 000 blessés, les 30 000 morts, et j'en passe. Notre pays a néanmoins attendu plus de trente-sept ans pour qu'un texte de loi reconnaisse enfin l'état de guerre en Algérie, mettant ainsi en conformité le langage officiel avec le langage courant.

Ce préalable permet aujourd'hui d'aller plus loin et d'instaurer une journée officielle du souvenir et du recueillement propre à la guerre d'Algérie. C'est la raison pour laquelle une vingtaine de parlementaires de l'opposition, parmi lesquels François Rochebloine et moi-même, avions déposé le 22 juin 2002, et pour ma part dès 1992, une proposition de loi en faveur du 19 mars. Vous ne serez donc pas surpris de constater notre soutien à cette initiative.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Georges Colombier. Cet engagement personnel en faveur de la reconnaissance du 19 mars m'a permis néanmoins de mesurer la violence verbale des opposants au choix de cette date. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Néri. Eh oui !

M. Georges Colombier. Je suis un homme d'écoute, respectueux...,

Mme Odette Grzegrzulka. Courageux !

M. Georges Colombier. ... et je ne peux absolument pas rester imperméable aux arguments régulièrement avancés.

Les accords d'Evian, qui prévoyaient l'amnistie générale, n'ont pas été respectés, puisque plusieurs centaines de milliers de Harkis ainsi que de Français d'Algérie ont été massacrés après le cessez-le-feu dans des conditions atroces.

M. Jean Bardet. C'est là le problème !

M. Georges Colombier. Comment rester insensible à cette réalité de l'histoire ? Mais c'est justement parce que notre pays doit affronter la réalité de ces événements tragiques qu'il ne doit pas oublier. C'est justement parce que la France a le devoir d'assumer cette période sombre de son histoire dans toute sa globalité et sa complexité et parce que les anciens combattants, en hommage à toutes les victimes, doivent, ensemble, transmettre un message de paix aux générations futures qu'il nous faut aujourd'hui nous rassembler autour de la signification du drame algérien, dont les effets continuent, encore aujourd'hui, à se faire sentir.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Très bien !

M. Georges Colombier. Or aucune date autre que celle du 19 mars 1962 ne permet mieux de cristalliser l'événement. C'est pour moi en tous les cas une évidence. Les Français le savent bien, et ce n'est pas un hasard si 19 000 conseils municipaux se sont déjà exprimés en faveur de cette date, dont 439 en Isère sur un total de 534 communes.

La mémoire des hommes est ainsi faite qu'elle a besoin de faits ponctuels et précis pour mieux intégrer les leçons de l'Histoire, que ces faits inspirent un souvenir agréable ou tragique.

Mais nous n'arriverons pas à convaincre ceux qui refusent d'accepter que la date du 19 mars soit officialisée par la France si nous en restons là. Il nous faut également mieux les persuader que nous ne souhaitons ni célébrer une défaite, ni fêter une victoire.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Tout à fait !

M. Georges Colombier. Dignement, nous souhaitons simplement commémorer et rendre hommage aux victimes militaires et civiles qui sont tombées avant et après le 19 mars. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)* Le choix du 19 mars n'efface en aucun cas les événements tragiques postérieurs, ni les souffrances endurées par les Harkis et les Français rapatriés d'Algérie.

Nous souhaitons également transmettre un message aux générations futures, naturellement tentées par le besoin de simplification, sur la complexité du conflit algérien. Une commémoration annuelle, autour d'une date s'imposant par son évidence historique à laquelle participeraient toutes les parties, même celles qui ont le plus souffert des exactions postérieures au cessez-le-feu, permettrait – j'en termine, monsieur le président – sans nul doute de mieux communiquer avec nos enfants car l'objet du devoir de mémoire est également pédagogique. Il nous faut mieux expliquer aux générations futures ce qu'a été réellement la guerre d'Algérie, y compris dans ses chapitres les plus sombres.

Au-delà des anciens combattants d'Algérie, la date du 19 mars appartient à notre peuple, à son histoire, à tous ceux qui sont épris de paix. Nous avons l'exigence du devoir de mémoire. Nous avons pour mission de faire vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, éléments fondateurs de notre démocratie. C'est pourquoi je soutiens le texte qui nous est présenté aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Mes chers collègues, l'histoire de France comporte des pages d'ombre mais aussi de nombreuses pages de lumière.

La France est restée cent trente deux ans en Algérie. Certes, elle a sans nul doute imposé sa présence avec la force – c'était l'heure des conquêtes – mais il ne sert à rien de réécrire l'histoire, la France aussi, à certains moments, a subi l'influence d'autres nations par la force. Il n'en demeure pas moins que la France a accompli en Algérie une œuvre de civilisation incomparable dont elle doit être fière.

Trop jeune pour être appelé sous les drapeaux, j'ai connu l'Algérie onze années après, en 1973, comme jeune attaché d'ambassade. J'ai alors compris les passions que pouvait susciter cette terre, qualifiée de maudite par Jules Roy, qui semble porter en elle-même de manière existentielle le destin tragique de l'intolérance des hommes.

Oui, j'ai aimé le Chenoua qui vient mourir dans le bleuté des flots de la Méditerranée. J'ai aimé Alger qui s'ouvre sur la mer comme un baiser, dans lequel certains voient une blessure ouverte. J'ai aimé ce peuple à la fois si attachant et si prompt au fanatisme.

J'ai été bouleversé, alors que j'accueillais à l'ambassade le public algérien qui venait signer le livre de condoléances à la mort de Georges Pompidou par le nombre des personnes qui s'étaient déplacées. Un chef d'une wilaya du FLN avait fait quatre heures de route avec toute sa famille pour venir témoigner de l'amour qu'il portait à la France. Un homme s'est mis au garde-à-vous devant moi et m'a dit : « Ancien combattant de l'armée française ! Cette armée-là n'était pas une armée d'occupation. » Nous étions en avril 1974.

Oui, en Algérie, j'ai compris ce que signifient gloire et droit d'aimer sans raison.

Alors, pourquoi réveiller des querelles qui séparent ? Pourquoi s'affronter à nouveau ? Pourquoi faire revivre les guerres civiles ? Pourquoi tenter de donner une légitimité à une date qui porte une ombre prémonitoire et tragique sur les événements douloureux des quinze dernières années en Algérie, lesquels événements ont fait plus de morts que ceux qui ont eu lieu de 1954 à 1962 ?

Mes chers collègues, le terrorisme islamiste a des racines anciennes. On devrait, avant d'agir, y réfléchir au moins un instant. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un député du groupe socialiste. Quel rapport ?

M. Jacques Myard. Je prends l'histoire de France comme elle est.

Oui au devoir de mémoire mais non au devoir de querelle permanente que vous voulez nous imposer...

M. Jean-Louis Idiart. Vous êtes un connaisseur !

M. Jacques Myard. ... pour tenter de ressouder un électorat qui ne croit plus en vous. *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Votre texte est inopportun car il consacre la date des règlements de comptes et non pas celle de la réconciliation.

Il est une faute. Les échanges entre nous suffisent à le prouver.

C'est une faute contre la tolérance. Le sujet sur lequel il porte nécessitait l'unanimité. C'est également une faute contre l'esprit de réconciliation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Patrick Malavieille. C'est nul comme discours !

M. le président. La parole est à M. Lionnel Luca *(« Non, pas lui ! » sur les bancs du groupe socialiste),* qui va éviter la répétition puisque nous l'avons déjà entendu tout à l'heure.

M. Lionnel Luca. Absolument, je resterai, strictement dans le cadre de l'article 1er, monsieur le président.

M. le président. C'est ce que j'allais vous demander.

M. Lionnel Luca. La rédaction de cet article ne peut que me satisfaire : « La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. *(« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Je fais remarquer qu'on évite soigneusement de préciser les mois, jours et années citées auparavant.

Cela me donne l'occasion de regretter que l'on n'ait pas fait pour cette proposition de loi ce que l'on a fait pour le mémorial qui doit être inauguré au cours de cette année – je vous renvoie à ce sujet à ce qui est écrit dans le journal édité par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants –, méthode qui a permis d'aboutir, alors que ce n'était pas évident au départ, à l'unité du monde combattant.

Dès février 1998, six représentants d'associations du monde combattant, qui ne sont pas d'accord sur bien des choses, se sont réunis sous la présidence de Jean Lanzi, journaliste bien connu, ancien combattant lui-même. Dix réunions ont été nécessaires pour parvenir à une dénomination commune de « Mémorial national des soldats de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc ».

Cet exemple devrait nous inspirer dans le débat d'aujourd'hui : avant de proposer des dates qui posent problème – on y reviendra à l'article 2 – il serait salutaire de rester sur les bases de cet article 1er qui recueille l'unanimité.

Si j'ai voulu intervenir aussi sur cet article, c'est que je regrette profondément, comme deux ou trois de mes collègues, qu'on ait oublié, dans cette affaire, la guerre d'Indochine. Les anciens d'Indochine ne peuvent qu'être perturbés que l'on ait ciblé cette commémoration en rapport avec la colonisation sur l'Afrique du Nord...

M. Patrick Lemasle. Faites une proposition de loi !

M. Lionnel Luca. ... en les oubliant, eux qui ont donné leur vie dans un combat tout aussi difficile durant huit années. Que ce débat, qu'il se poursuive ou non, permette au moins d'avoir une vision un peu moins restrictive !

M. le président. M. Estrosi a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 1er. »

Cet amendement est soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Il est évidemment défavorable.

Je regrette que notre collègue, en prétendant défendre une certaine catégorie de victimes, en renvoie la totalité dans l'oubli.

Par ailleurs, je trouve choquante cette démission du Parlement...

M. Bernard Charles. Très bien !

M. Yann Galut. Excellent argument !

M. Jacques Myard. Pas d'amalgame !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... qui estimerait qu'il n'a pas à légiférer sur cette question.

Cet amendement de suppression, qui ne propose aucune perspective, rend un bien mauvais service à des victimes que nous reconnaissons tous et qu'il renvoie à l'oubli. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Mesdames, messieurs les députés, vous venez d'avoir un débat d'importance, et de très grande qualité, qui honore le Parlement. Des arguments ont été échangés. Nous devons, vous devez maintenant aller jusqu'au bout. Demander la suppression de cet article, c'est vouloir interrompre ce débat, s'arrêter en chemin. Il faut que vous alliez jusqu'au vote de la proposition de loi.

Voilà pourquoi le Gouvernement souhaite que vous repoussiez cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 1er.

(L'article 1er est adopté.)

Rappel au règlement

M. Rudy Salles. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour un rappel au règlement.

M. Rudy Salles. Monsieur le président, je voulais vous demander la parole pour une explication de vote sur l'article 1er mais vous l'avez mis aux voix immédiatement après le vote sur l'amendement, sans nous donner la possibilité de nous exprimer. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Or, nous ne pouvons être que favorables à l'institution d'une journée de commémoration, mais nous n'avons pas voté l'article 1er parce qu'il est lié à un article 2 qui la fixe au 19 mars. Une explication de vote s'imposait donc sur un sujet de cette importance ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Monsieur Salles, sans que vous me l'expliquiez, j'avais compris quelles étaient les motivations qui poussaient l'Assemblée à adopter à la quasi unanimité cet article 1er.

M. Pierre Micaux. Il y a eu au moins une voix contre !

M. le président. Même deux !

Article 2

M. le président. « Art. 2. – Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. »

Plusieurs orateurs sont inscrits sur l'article.

La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Si, effectivement, sur l'article 1er, nous avons été un certain nombre à nous abstenir parce qu'il n'y a aucune raison de ne pas célébrer le souvenir de

ceux, anciens combattants aussi, qui sont tombés en Indochine et dans tous les combats après 1945, et si, je le répète, nous restons favorables à l'établissement d'une journée du souvenir, sans exclusive, pour tous ceux qui sont tombés dans les guerres coloniales après 1945, en revanche, sur l'article 2, nous ne posons plus de questions. Car fixer au 19 mars la date anniversaire de cette journée du souvenir, c'est se mettre en contradiction avec le titre même de la proposition de loi. En effet, les accords d'Evian, dont on propose la célébration, ne concernaient ni la Tunisie ni le Maroc, mais essentiellement l'Algérie.

Je voudrais rappeler deux choses.

D'abord, après le 19 mars, le cessez-le-feu a été appliqué par la France et par la France seule, puisque c'est à partir de cette date que l'armée de libération nationale, qui était hors des frontières, est entrée en Algérie et que les massacres ont commencé. La prise d'Alger par l'armée de libération nationale, c'est le 3 août 1962. Par conséquent, laisser croire à l'opinion française que les accords d'Evian ont été respectés par leurs signataires algériens est une malhonnêteté historique.

M. Jacques Myard. C'est vrai !

M. Claude Goasguen. Ensuite, on ne peut pas accepter, même avec les raisonnements les plus tortueux, d'exclure de l'énumération des victimes tous ceux qui sont tombés parce que les accords d'Evian n'ont pas été respectés par nos partenaires algériens *(« Par l'OAS ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) :* 700 militaires, 2 100 pieds-noirs, un nombre incalculable de Harkis, assassinés parce que les accords d'Evian n'étaient pas respectés ! Voilà la vérité ! Et vous voudriez faire de ces accords-là le symbole de la journée du souvenir ? Vous n'en avez pas le droit !

Enfin, je voudrais rappeler à tous ceux, dans cet hémicycle, qui avaient de la famille, des parents, des amis de l'autre côté de la Méditerranée que c'est à partir des accords d'Evian qu'a commencé cet exode que personne n'a oublié en France, l'exode des pieds-noirs, exclus de l'Algérie par un mécanisme qu'on ne qualifiait pas à l'époque d'« épuration ethnique". *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)* Vous ne pouvez pas, chers collègues de la majorité, lutter contre l'épuration ethnique ailleurs et accepter celle qui a été réalisée en Algérie ! C'est l'histoire, certes. Au moins, ayons la décence, dans notre pays, de ne pas célébrer ce qui reste comme un échec de notre diplomatie...

M. Jean-Claude Lefort. C'est contre de Gaulle que vous parlez !

M. Claude Goasguen. ... et comme une tache, pour les gouvernants algériens de l'époque, sur des accords de paix.

La paix se fait à deux, elle n'est pas unilatérale. Le devoir de mémoire est un devoir bilatéral. Il n'est pas la repentance systématique devant ceux qui n'ont pas respecté leurs engagements. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre l'article 2. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'être inscrit sur un article ne donne pas droit de rouvrir le débat général. Cette remarque vaut pour tout le monde, bien entendu.

La parole est à M. Gérard Lindeperg.

M. Gérard Lindeperg. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en votant en 1999 la reconnaissance de la guerre d'Algérie à l'initiative du groupe socialiste, notre assemblée, à l'unanimité, a qualifié comme il convenait un événement dramatique de notre histoire nationale.

Le premier pas que nous avons fait en 1999 en appelle logiquement un deuxième et, en effet, nous devons le faire avant la fin de cette législature afin que ceux-là mêmes qui ont reconnu solennellement l'état de guerre puissent aller aujourd'hui au bout de leur démarche.

Quarante ans après, nous le savons bien, toutes les cicatrices ne sont pas encore refermées et le drame est encore présent dans les corps, dans les cœurs et dans les esprits de ceux qui en ont été les acteurs. Mais rien n'est pire que le silence qui étouffe la mémoire, rien n'est pire que l'hypocrisie qui occulte la vérité.

Ce passé trop longtemps enfoui, cette histoire trop longtemps falsifiée doivent pouvoir trouver leur juste place dans notre mémoire collective à travers une journée de recueillement et de souvenir consacrée à l'ensemble des victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette journée ne doit pas être sélective. Je pense, comme d'autres, aux Harkis ainsi qu'à ceux qu'on a appelé les pieds-noirs, les uns comme les autres déracinés et déchirés d'avoir à quitter une terre qui les avaient vu naître et où ils laissaient leurs morts.

Mais je pense d'abord à cette génération de jeunes Français, jetés dans une guerre coloniale dont la plupart d'entre eux ne partagaient pas les objectifs, une guerre en rupture avec les valeurs auxquelles ils étaient attachés.

M. Christian Cuvilliez. Tout à fait !

M. Gérard Lindeperg. Pour ceux qui s'interrogent encore sur le bien-fondé de la date du 19 mars, je me permets une incidente de caractère personnel, comme d'autres avant moi.

Appelé au service militaire pour vingt-huit mois le 2 janvier 1962, je devais, après mes classes, rejoindre l'Algérie au début du mois de mai et tout était déjà prêt pour le voyage. Mais je ne suis pas parti, ma compagnie est restée en métropole car, entre-temps, il y avait eu les accords d'Evian et le cessez-le-feu qui mettait fin au conflit armé.

Croyez-moi, pour ceux qui ont vécu cette journée, il n'y avait pas de doute, et l'annonce de ce cessez-le-feu a été un moment de grande émotion. Mes premières pensées sont allées vers ceux de mes compatriotes un peu plus âgés qui, entre 1954 et 1962, avaient été sacrifiés à cette guerre qui ne voulait pas dire son nom.

M. le président. Monsieur Lindeperg, avez-vous tenu compte de la remarque que j'ai formulée ?

M. Gérard Lindeperg. Je termine, monsieur le président.

C'est pourquoi, je dois le dire, nous n'avons pas vécu cette journée du 19 mars dans l'allégresse d'un 11 novembre ou d'un 8 mai qui symbolisaient une victoire sur un ennemi menaçant nos frontières et nos libertés. Je l'ai personnellement vécue comme la fin d'un gâchis de vies humaines et de souffrances, comme la fin d'un drame qui a marqué toute une génération qu'on a jetée, contre son gré, dans des combats perdus d'avance car contraires aux valeurs de la République, de la démocratie et de l'indépendance nationale pour lesquelles avaient combattu les générations précédentes.

M. Guy Teissier. Il est trop long !

M. Gérard Lindeperg. Si ce 19 mars gardait le goût amer de toutes ces jeunes vies brisées avant d'avoir été vécues, aucun de ceux qui étaient avec moi sous l'uniforme n'aurait pu imaginer qu'il faudrait attendre quarante ans avant que la signification historique de cette journée fût officiellement reconnue.

Eh bien oui, il y a bien eu une guerre d'Algérie, oui, il y bien eu un cessez-le-feu le 19 mars 1962 et je répète, après d'autres, que le 19 mars ne sera pas l'occasion de commémorer ni une défaite, ni une victoire. Ce sera une journée du souvenir et du recueillement pour rendre hommage à tous ceux qui ont souffert ; ce sera une journée nationale qui permettra aux acteurs de cette période de témoigner et d'honorer ensemble la mémoire de toutes les victimes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Mes chers collègues, si vous teniez compte des remarques que je formule, cela nous aiderait beaucoup.

Monsieur Luca, souhaitez-vous intervenir à nouveau ? Nous vous avons déjà beaucoup entendu ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mes chers collègues, il serait bon que vous me fassiez confiance pour respecter l'équilibre.

M. Luca a la parole, et lui seul.

M. Lionnel Luca. Monsieur le président, j'ai cru que vous ne vouliez pas me donner la parole.

M. le président. On est bien mal récompensé !

M. Lionnel Luca. Je vous remercie de me l'accorder.

M. Jean Auclair. Le président est sectaire !

M. le président. Monsieur Auclair, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)* Vous, le hurleur de service, vous auriez beaucoup à apprendre !

M. Henri Cuq. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le président. Que je n'accepte pas d'être mis en cause ni par M. Auclair ni par quiconque.

La parole est à M. Lionnel Luca.

M. Lionnel Luca. Sans revenir sur tout ce que nous avons dit à propos du choix de la date, force est de constater que l'unanimité n'existe pas. On fait état de sondages. Nous en avons d'autres qui ne disent pas tout à fait la même chose. Selon le sondage IPSOS pour *Le Monde combattant*, 49 % des Français souhaiteraient une autre date que le 19 mars.

M. Jean Vila. Donc 51 % sont pour !

M. Lionnel Luca. Vérifiez : ce n'est pas de la polémique, c'est une information.

Lorsque nous avons voté – à l'unanimité, effectivement – la reconnaissance de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc, nous avons précisé : « La République française reconnaît, dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs, les services rendus par les personnes qui ont participé sous son autorité à la guerre ou aux combats entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. » Je m'étonne que l'on puisse reconnaître un titre d'ancien combattant jusqu'au 2 juillet 1962 et en même temps commémorer un cessez-le-feu dont tout le monde a bien voulu reconnaître qu'il n'avait pas été suivi d'effets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Myard. Ils ne sont pas à une contradiction près !

M. Lionnel Luca. Tout ayant été dit, et parce que nous arrivons à la fin de nos débats, c'est très sincèrement que j'affirme qu'il ne faut pas repousser d'un revers de main ce qui a été dit pour certaines autres dates.

Si je voulais être provocateur – et vous savez que j'aime ça – ...

Mme Véronique Neiertz. Mais vous ne le voulez pas !

M. Lionnel Luca. ... je pourrais vous dire : pourquoi pas le 5 juillet ? Rappelez-vous vos souvenirs d'école, où l'on nous apprenait que le 5 juillet 1830, c'était la prise d'Alger. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)* Mais le 5 juillet 1962, pour nos compatriotes d'Afrique du Nord, c'est la tragédie d'Oran : 3 000 victimes innocentes éclipsées pendant de longues années des livres d'histoire !

Je ne me livrerai pas à cette provocation-là.

En revanche, vous avez dédaigné la date du 16 octobre. Même s'il est vrai qu'elle est déconnectée de la guerre d'Algérie – et c'est peut-être un bien – ce n'est pas n'importe quelle date. Ayez, là aussi, un peu de dignité : le 16 octobre, c'est l'inhumation du soldat inconnu, et pour les combattants d'Afrique du nord, ce n'est pas n'importe quelle date. Bon nombre des anciens combattants ici présents la commémorent avec leurs élus.

Pour des raisons techniques, on le sait, le débat parlementaire n'est pas clos. Alors, je souhaite ardemment qu'il soit repris d'une autre manière, dans une autre législature, et surtout avec une autre majorité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Alain Fabre-Pujol. On peut rêver !

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Nous sommes au cœur de la proposition de loi. En effet, si sur l'article 1er, un consensus pouvait se dégager, la date du 19 mars est une pierre d'achoppement.

C'est vrai, la date du 16 octobre étant déconnectée de la guerre d'Algérie recueillerait un accord plus large au sein des associations, ce qui permettrait une commémoration la plus digne et la plus rassembleuse possible.

J'ai cité, dans la discussion générale, François Mitterrand, qui était foncièrement hostile à la proposition que vous défendez aujourd'hui.

Je remarque qu'il y a un grand absent dans cet hémicycle, ce matin, c'est le président du groupe socialiste, M. Jean-Marc Ayrault.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il était là tout à l'heure !

M. Rudy Salles. Laissez-moi terminer ! Vous n'avez pas compris où je voulais en venir !

M. Jean-Louis Idiart. Où est Douste-Blazy ?

M. le président. Ne commençons pas à faire la liste des absents et des présents !

M. Rudy Salles. Monsieur le président, je souhaite informer notre assemblée, afin de l'éclairer. Je ne formulais pas de critique à l'égard de M. Ayrault. S'il n'est pas présent à l'instant où je parle, il l'a été beaucoup dans les médias et je voudrais le citer.

Qu'a dit Jean-Marc Ayrault ce matin aux journalistes qui étaient dans la salle des Quatre-Colonnes ? « On souhaite recueillir au moins une majorité des deux tiers sur

cette date. Sinon, cela veut dire que le débat n'est pas mûr, et on en restera là. Nous souhaitons une date pour que les Français se recueillent à la mémoire de toutes les victimes des drames de la guerre d'Algérie. Il faut réunir les Français autour d'une date qui fasse consensus. ». AFP, onze heures huit ce matin. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

A mon tour, je félicite M. Ayrault de cette déclaration et je vous demande, mes chers collègues du groupe socialiste, de suivre votre président de groupe, de façon que, très rapidement, nous sortions de ce débat qui n'est pas bon,...

M. Jacques Myard. Il est pourri !

M. Rudy Salles. ... qui divise le monde combattant, qui n'est pas serein, et qui mérite donc d'être clos le plus vite possible. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Tout le monde comprend que l'article 1er et l'article 2 ne font qu'un *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)*...

M. le président. M. Fromion a raison !

M. Yves Fromion. Vous savez bien qu'il s'agit d'une seule démarche !

Personne ici ne pourrait s'opposer à l'instauration d'une journée du souvenir. Je crois d'ailleurs que tous les orateurs l'ont demandée.

M. Didier Quentin. Absolument !

M. Yves Fromion. Simplement, nous ne pouvons pas accepter les conditions dans lesquelles ce débat a été organisé à l'Assemblée *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)*, et s'est déroulé.

Nous ne voulons pas accepter non plus que ce débat aboutisse, comme cela ne va pas manquer d'être le cas, à une division de la nation...

M. Jean-Louis Idiart. C'est vous qui divisez !

M. Yves Fromion. ... et, d'abord, entérine la division du monde combattant. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce texte.

M. le président. M. Estrosi a présenté un amendement, no 2, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 2. »

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Défavorable, bien entendu.

Faut-il, monsieur Fromion, attendre encore quarante ans...

M. Yves Fromion. Pourquoi pas ? Si c'est le prix à payer pour la paix !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... pour que les élus et les associations se mettent d'accord ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. Mes chers collègues, écoutez Mme la rapporteure, s'il vous plaît, dans le calme !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Le 19 mars, je crois que c'est incontestable, est une date historique.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Pas pour nous !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* C'est un acte politique fort...

M. Jacques Myard. C'est un acte de division, de règlement de comptes !

M. Yves Fromion. On ne va pas refaire le débat !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Monsieur Fromion, vous devriez le reconnaître ! Je croyais que le RPR se référait un tant soit peu au gaullisme !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est fini depuis longtemps !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Le 19 mars sera une commémoration, une journée du recueillement et du souvenir à l'intention de toutes les victimes de la guerre d'Algérie,...

M. Philippe Briand. Prenez le 16 octobre ! Changez de date !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... y compris, cela va de soi, les rapatriés et les Harkis.

M. Yves Fromion. Ils n'en veulent pas !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Cela concerne toute la société française, et je crois que cette date est très largement approuvée, non seulement par les associations mais aussi par les élus et par l'ensemble de la société française. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Cette commémoration, si elle était instituée, ce que nous souhaitons, serait une occasion d'avoir de nouvelles initiatives, pour permettre aux historiens de poursuivre leur travail, et répondre à toutes les questions qui se posent aujourd'hui et pas seulement à celles d'hier.

C'est donc, je crois, la seule date qui ait un sens, qui soit légitime. Encore une fois, il y a eu un référendum le 8 avril 1962, qui a montré l'adhésion massive des Français à ce moment-là.

M. Philippe Briand. Si cela avait été aussi simple, cela aurait été fait !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* Je pense qu'une nation qui refuse de prendre en compte le passé et de l'examiner dans toutes ses dimensions, aussi pénible soit-il parfois, ...

M. Philippe Briand. Changez de date !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... ne peut pas appréhender le présent et peut encore moins préparer un avenir de paix durable.

M. Bernard Charles. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* C'est ce que nous voulons faire aujourd'hui. Je souhaite pour ma part, avec tous mes collègues qui soutiennent cette proposition de loi, que nous allions jusqu'au bout.

M. Jacques Myard. C'est raté !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteur.* Vous verrez, mesdames, messieurs les députés, que ce sera le cas...

M. Jacques Myard. Pas moi !

Mme Marie-Hélène Aubert, *rapporteure.* ... et que cette proposition emportera une large adhésion, beaucoup plus grande que vous ne l'imaginez.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Même avis que Mme la rapporteure.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Jean-Paul Bret. Il y a largement les deux tiers !

M. le président. Nous avons achevé l'examen des articles.

Je précise que le titre adopté par la commission est ainsi rédigé :

« Proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. »

Je rappelle, enfin, que la conférence des présidents a décidé que les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble de la proposition auraient lieu le mardi 22 janvier, après les questions au Gouvernement.

6

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi, n° 3166, relatif à la bioéthique :

M. Alain Claeys, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 3528),

Mme Yvette Roudy, rapporteure au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (rapport d'information n° 3525).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 15 janvier 2002)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du mardi 15 au jeudi 31 janvier 2002 a été ainsi fixé :

Mardi 15 janvier 2002 :

Le matin, à *9 heures :*

Discussion de la proposition de loi de M. Bernard Charles relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (nos 3450 et 3527).

(Séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à *15 heures,* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Discussion du projet de loi relatif à la bioéthique (nos 3166, 3528, 3525).

Mercredi 16 janvier 2002, l'après-midi, à *15 heures,* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la bioéthique (nos 3166, 3528, 3525).

Jeudi 17 janvier 2002 :

Le matin, à *9 heures :*

Discussion de la proposition de loi de MM. Bernard Accoyer et Patrick Ollier visant à dédommager les commerçants de proximité et artisans pour la mission qui leur a été confiée d'introduction et de diffusion auprès du public des pièces et billets en euros (n° 3244 rectifié).

(Séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à *15 heures,* et le soir, à *21 heures :*

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la bioéthique (nos 3166, 3528, 3525).

Eventuellement, **vendredi 18 janvier 2002,** le matin, à *9 heures,* l'après-midi, à *15 heures,* et le soir, à *21 heures :*

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Mardi 22 janvier 2002 :

Le matin, à *9 heures :*

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *15 heures,* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Explications de vote et vote par scrutin public sur :

– la proposition de loi de M. Bernard Charles relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (nos 3450 et 3527) ;

– le projet de loi relatif à la bioéthique (nos 3166, 3528, 3525).

Discussion de la proposition de loi de MM. Jean-Marc Ayrault, Julien Dray, Bernard Roman, André Vallini complétant la loi du 15 juin 2000 (n° 3530).

Mercredi 23 janvier 2002, l'après-midi, à *15 heures,* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Suite de la discussion de la proposition de loi de MM. Jean-Marc Ayrault, Julien Dray, Bernard Roman, André Vallini complétant la loi du 15 juin 2000 (n° 3530).

Sous réserve de son dépôt, discussion du projet de loi modifiant la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

Jeudi 24 janvier 2002 :

Le matin, à *9 heures :*

Discussion de la proposition de loi de M. Jean-Marc Ayrault renforçant la lutte contre les différentes formes de l'esclavage aujourd'hui (n° 3522).

(Séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à *15 heures,* et, éventuellement, le soir, à *21 heures :*

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Mardi 29 janvier 2002 :

Le matin, à *9 heures :*

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *15 heures,* après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi de MM. Jean-Marc Ayrault, Julien Dray, Bernard Roman, André Vallini complétant la loi du 15 juin 2000 (n° 3530).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (ensemble une annexe) (n° 2879).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Botswana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (nos 3171, 3482).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies concernant l'exécution des peines prononcées par le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (nos 3253, 3481).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de sécurité sociale du 16 janvier 1985 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (nos 3154, 3480).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole d'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, signé à Québec le 19 décembre 1998 (nos 2170, 3479).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale (nos 2678, 3479).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise (n° 3153).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine (n° 3158).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Argentine (n° 3159).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine (n° 3512).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 19 juin 1980 (n° 3172).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification des amendements à la constitution de l'Organisation internationale pour les migrations (n° 2673).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (ensemble trois annexes) (n° 3155).

(Ces douze derniers projets de loi faisant l'objet d'une procédure d'examen simplifiée en application de l'article 107 du règlement.)

Mercredi 30 janvier 2002, l'après-midi, à *15 heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *21 heures :*

Discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (nos 3250, 3526).

Jeudi 31 janvier 2002, le matin, à *9 heures*, l'après-midi, à *15 heures*, et le soir, à *21 heures :*

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.